RAPPORT

LES PENSIONS DE FAMILLE ET RESIDENCES ACCUEIL EN PAYS DE LA LOIRE AU 30/09/2022

Mars 2023

Une étude réalisée par Sara PAINTER et Karine LEPEYTRE (CREAI Pays de la Loire), financée par la DREETS des Pays de la Loire.

Les propos n'engagent que leurs auteurs.

CREAI PAYS DE LA LOIRE
Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Cette étude a été réalisée à la demande de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) des Pays de la Loire.

L'étude a été réalisée par le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) des Pays de la Loire.

Les autrices de l'étude remercient très chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à cette étude : les hôtes et gestionnaires ayant répondu à l'enquête, les DDETS, la FAS et les SIAO dont les retours ont été particulièrement précieux pour construire les outils de collecte et enrichir l'analyse.

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3

Introduction 6

A. Eléments de définition 6

B. Contexte et objectifs de l'étude 7

C. Méthodologie 7

I Les outils de collecte des données 7

II Taux de réponse et profils des répondants 8

Les résultats issus de l'enquête auprès des résidences 11

A. L'accessibilité des sites et des locaux 11

I Implantation géographique et accès aux transports en commun 11

II Accessibilité des logements et des espaces collectifs 12

B. La composition des équipes 14

I Les hôtes 14

II Les autres professionnels exerçant dans la résidence 16

III Un quart des résidences travaillent avec des bénévoles, qui contribuent à l'animation collective et aux accompagnements individuels 17

IV Plus d'une résidence sur deux confrontée à des difficultés de recrutement 18

C. Formations des professionnels 18

I Les formations dont ont bénéficié les professionnels de la résidence 18

II Les besoins de formation 19

D. Les résidents au 30/09/2022 20

I 861 personnes logées, dont une majorité d'hommes 20

II Une majorité de résidences logeant entre 10 et 19 locataires 20

III Un résident sur deux âgé de 50 à 64 ans, un tiers de 30 à 49 ans 21

IV Plus d'un résident sur deux occupe son logement depuis moins de 3 ans 22

V Une majorité de résidents sans activité professionnelle 23

VI Un résident sur deux bénéficiaire de l'AAH 24

VII Des logements destinés à accueillir des couples majoritairement occupés par des personnes seules 25

VIII Une majorité de résidences au sein desquelles certains résidents ont un reste à charge supérieur à 140 euros 25

IX Une résidence sur deux concernée par des situations d'impayés de redevance, un chiffre en augmentation par rapport à 2021 25

E. Les admissions **25**

I Une diversité de situations résidentielles à l'entrée des résidents logés au 30/09/2022 25

II Plus d'une résidence sur deux a refusé des personnes orientées par le SIAO en 2022 28

III La majorité des résidences décrit les orientations comme adaptées la plupart du temps 29

IV 60 % des répondants n'ont pas connaissance des temps de travail mis en place par la FAS entre les SIAO et les résidences 30

F. Les personnes ayant quitté la résidence **31**

I Le logement dans le parc privé ou public ou les décès comme principales destinations 31

II 1 départ sur 5 concerne une exclusion 32

G. Focus sur certaines caractéristiques du public **32**

I L'évolution des publics : des observations relatives à la santé mentale, aux addictions et au vieillissement du public 32

II La santé mentale 33

III Les addictions 39

IV Le vieillissement des résidents 42

V Les décès, une réalité au sein de nombreuses résidences 49

VI L'accompagnement à la parentalité 52

H. La vie collective au sein de la résidence **53**

I Une fréquentation des espaces collectifs et une implication des résidents jugées moyenne, voire forte par une majorité de résidences 53

II Les principales difficultés rencontrées pour faire vivre la vie collective 54

III Une participation des résidents au règlement intérieur au sein d'une résidence sur deux 55

IV Un conseil de concertation mis en place au sein de presque l'ensemble des résidences, avec une dynamique jugée majoritairement bonne 56

V Moins de 2 résidences sur 10 ont mis en place des actions autour de la pair-aidance 57

VI Les liens entre les résidents et les hôtes 58

I. Les logements diffus **60**

I Un peu moins d'une résidence sur deux estime que le logement diffus est un modèle pertinent au regard des missions des pensions de famille 60

II Les caractéristiques des résidents en logement diffus 62

J. La résidence dans son environnement **64**

I L'ouverture sur l'extérieur 64

II Les partenaires au sein de l'environnement de la résidence 69

III Une identification difficile des ressources et partenaires dans certains secteurs 71

K. L'interconnaissance entre pensions de famille **72**

I Une résidence sur deux juge insuffisante l'interconnaissance entre pensions de famille 72

II Une résidence sur deux souhaite davantage de temps d'échange entre pensions de famille 73

Synthèse – Quel état des lieux à la suite des préconisations formulées en 2018 ? 75

ATELIER 1 : Comment améliorer l'orientation des résidents tout en maintenant le public-cible ?..... 75

ATELIER 2 : Comment bien vieillir en pension de famille ?..... 76

ATELIER 3 : Comment soutenir l'hôte dans ses missions ?..... 78

ATELIER 4 : S'ouvrir sur son environnement, un objectif pour les résidents et la structure 79

ATELIER 5 : Comment parvenir à un équilibre entre collectif et individuel ?..... 80

ATELIER 6 : Comment mieux prendre en compte les problématiques de santé mentale et d'addiction des personnes ?..... 81

Annexes..... 83

Annexe 1 : L'offre en Pays de la Loire au 30/09/2022..... 83

I Volume de l'offre financée au 30/09/2022 83

II Taux d'équipement..... 86

III Capacité d'accueil des structures (semi-collectif et logement diffus)..... 87

IV La répartition géographique..... 88

Annexe 2 : Les entrées et les sorties entre 2018 et 2022 91

I Les entrées entre janvier 2018 et septembre 2022 91

II Les sorties entre janvier 2018 et septembre 2022..... 93

Annexe 3 : Analyse des décès entre 2018 et 2022..... 99

Annexe 4 : Les liste d'attente..... 101

I Le nombre de personnes sur liste d'attente 101

II La durée de l'attente 102

Table des tableaux..... 105

Table des figures..... 105

Introduction

A. Eléments de définition

DEFINITION DES PENSIONS DE FAMILLE

Circulaire interministérielle n° DGCS/SD1C/DHUP/DIHAL/2017/157 du 20 avril 2017 relative à la mise en œuvre du plan de relance 2017-2021 des pensions de famille et des résidences accueil.

Les **pensions de familles**, aussi appelées maisons-relais, constituent une catégorie particulière de résidences sociales. Conformément à l'article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation, ce sont des « établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire ». La circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 a permis de préciser les objectifs des pensions de famille, le type de public auquel elles sont consacrées ainsi que leurs modalités de financement et de fonctionnement. Ainsi, les pensions de famille se distinguent des autres types de résidences sociales par le fait qu'elles accueillent des personnes de manière durable et non pas temporaire ou de façon transitoire avant l'accès à un logement de droit commun. Les pensions de famille s'adressent, en outre, depuis l'expérimentation de 1997, à des personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétée les structures d'hébergement provisoire mais qui ne relèvent pourtant pas d'une prise en charge en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).
La situation sociale des personnes accueillies ne leur permet généralement pas d'assumer une vie en logement autonome et indépendant et elles peuvent cumuler les caractéristiques suivantes :

- Faible niveau de ressources, issues pour l'essentiel de minima sociaux ;
- Situation d'isolement affectif, familial ou social ;
- Parcours antérieur fait de ruptures et souvent de séjours à la rue ;
- Difficultés de santé, physiques ou psychologiques voire psychiatriques qui les fragilisent.

DEFINITION DES RESIDENCES ACCUEIL

Circulaire interministérielle n° DGCS/SD1C/DHUP/DIHAL/2017/157 du 20 avril 2017 relative à la mise en œuvre du plan de relance 2017-2021 des pensions de famille et des résidences accueil.

Les **résidences accueil** constituent quant à elles une catégorie de pensions de familles destinées à l'accueil de personnes :

- Fragilisées et handicapées par des troubles psychiques, non obligatoirement reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH), liés à une pathologie mentale au long cours, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective ;
- Suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en tant que de besoin ;
- Dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale à faible niveau de revenus, sans critère d'âge.

Elles sont ouvertes à des personnes présentant des profils et des parcours variés, qui peuvent avoir connu des périodes d'hospitalisation prolongées, des épisodes d'errance, ou être restées à charge de leur famille. Cette diversité est source de dynamisme pour le projet social recherché. Créées à titre expérimental dès 2007 sur la base de la note d'information DGAS/PIA/PHAN n°2006-523 du 16 novembre 2006, et pérennisées dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions, elles doivent en outre *« disposer d'un personnel qualifié »* pour, d'une part, mettre en place « *systématiquement un accompagnement et un suivi sanitaire et social* » grâce à des partenariats et, d'autre part, gérer les situations de crise.

B. Contexte et objectifs de l'étude

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance 2017 relatif aux pensions de famille, la circulaire interministérielle du 21 avril 2017 visait la mise en place d'une programmation ambitieuse dont la Région Pays de la Loire s'est saisie. Ce plan fixait des objectifs par Région pour les années 2017-2021 et la dynamique de programmation perdure avec des ouvertures programmées en 2023 et 2024 en Pays de la Loire.

Dans ce contexte, la DREETS Pays de la Loire a souhaité la réalisation d'un état des lieux des pensions de famille et résidences accueil sur la région.

En 2017, le CREAI Pays de la Loire avait mené une enquête auprès de ces structures, qui avait donné lieu à la publication d'une étude. Une journée régionale d'échanges, rassemblant 109 personnes, avait également été organisée en 2018. Lors de cette journée, les résultats de l'enquête menée en 2017 ont été présentés en séance plénière et lors d'ateliers, au cours desquels des préconisations ont été formulées pour le développement des pensions de famille et des résidences accueil.

Dans ce contexte, les objectifs suivants ont été fixés pour la présente étude :

- ❑ Cartographier et analyser l'évolution du nombre de places autorisées entre 2017 et 2022
- ❑ Etudier les entrées et les sorties, les refus d'admission
- ❑ Etudier les caractéristiques des résidents, en lien avec le portrait dressé en 2017
- ❑ Faire un focus sur certaines thématiques clefs : vieillissement, addictions, santé mentale
- ❑ Qualifier le degré de mise en œuvre des préconisations formulées en 2018
- ❑ Identifier les points de vigilance et thématiques (anciennes et émergentes) à prendre en compte

C. Méthodologie

I Les outils de collecte des données

L'étude s'appuie sur trois principales sources de données :

Figure 1 : Sources de données utilisées dans le cadre de l'étude

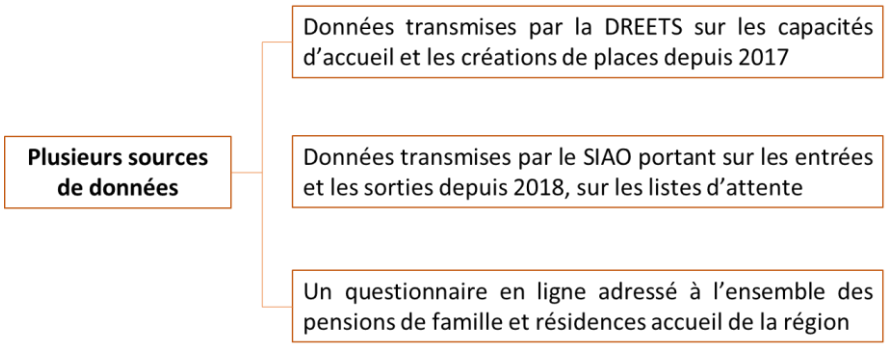

L'analyse des **données transmises par la DREETS** a donné lieu à la diffusion lors de la semaine des pensions de famille en octobre 2022 d'une fiche-synthèse (annexée au rapport) présentant l'évolution par département de la capacité d'accueil financée en pensions de famille et résidences accueil depuis 2017. La fiche comporte également une cartographie de l'offre.

Les **données transmises par le SIAO** (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) ont permis de mieux caractériser les admissions et les sorties depuis janvier 2018. Elles nous renseignent également sur les délais d'attente en 2022. L'analyse de ces données est synthétisée en annexe de la présente étude.

Le **questionnaire en ligne** adressé aux résidences a été soumis dans un premier temps au SIAO et à la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) pour avis. Il a ensuite été adressé aux résidences en octobre 2022.

Les résultats préliminaires de l'enquête par questionnaire ont été présentés lors d'une réunion en janvier 2023 auprès des DDETS (Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités) des cinq départements de la région, afin de recueillir leurs retours. Les résultats ont également été présentés en mars 2023 au cours d'un groupe régional des pensions de famille, animé par la FAS. Les participants se sont accordés sur le fait que les résultats présentés correspondaient à leurs propres observations portées sur leur territoire respectif.

II Taux de réponse et profils des répondants

Le taux de réponse à l'enquête est satisfaisant (82 %) bien qu'en deçà de celui obtenu dans le cadre de la précédente étude menée par le CREAI en 2017[1] (93 %) :

- Parmi les pensions de famille « classiques », on compte 83 % de taux de réponse
- Parmi les résidences accueil, on compte 79 % de taux de réponse

Au total, 56 résidences ont répondu sur les 68 structures identifiées[2], dont 45 pensions de famille « classiques » et 11 résidences accueil. Elles représentent au total 883 places (dont 688 places en pensions de famille classiques et 195 places en résidence accueil). Pour précision, la région compte, au 30/09/2022, 1073 places financées, dont 819 en pensions de famille classiques et 254 en résidences accueil.

A noter que pour trois résidences gérées le même opérateur en Maine et Loire (une résidence accueil et deux pensions de famille), les places sont en réalité mélangées sur les trois sites, *« en fonction du territoire adapté pour les futurs résidents et de l'équilibre du groupe en place »*, explique la cheffe de service contactée.

28 des 29 organismes gestionnaires de pensions de famille classiques et de résidences accueil présents sur la région sont représentés.

Les taux de réponse varient selon les départements. Ils sont un peu plus faibles en Loire Atlantique (74 % des pensions de famille « classiques », 60 % des résidences accueil). Pour les autres départements, les taux oscillent entre 78 % et 100 %.

[1] Les données ont été collectées au 31/12/2016.

[2] Ce chiffre de 68 est supérieur aux 63 structures financées en 2022 identifiées dans l'analyse de l'offre annexée au rapport. Certaines structures comptabilisées comme une seule résidence dans l'annexe correspondent en réalité à plusieurs sites. Les répondants concernés ont saisi un questionnaire par site, en particulier en Vendée et dans une moindre mesure en Loire Atlantique. Par ailleurs, dans le calcul du taux de réponse, nous n'avons pas inclus certaines résidences certes financées en 2022 mais pas encore ouvertes au moment de l'enquête.

Tableau 1 : Taux de réponse à l'enquête, selon le type de résidence et par département

	Pensions de famille classiques répondantes		Résidences accueil répondantes		Ensemble des répondants	
Départements	Nb	Taux de réponse en %	Nb	Taux de réponse en %	Nb	Taux de réponse en %
44 - Loire Atlantique	14	74 %	3	60 %	17	**71 %**
49 - Maine et Loire	11	85 %	4	100 %	15	**88 %**
53 - Mayenne	2	100 %	1	100 %	3	**100 %**
72 - Sarthe	7	78 %	2	100 %	9	**82 %**
85 - Vendée	11	100 %	1	50 %	12	**92 %**
Pays de la Loire	**45**	**83 %**	**11**	**79 %**	**56**	**82 %**

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, DREETS, exploitation CREAI PDL, 2022

L'échantillon de répondants se répartit comme suit :

- Un tiers de résidences ouvertes avant 2010 (34 %)
- Un quart de résidences ouvertes entre 2010 et 2014 (25 %)
- 20 % de résidences ouvertes entre 2015 et 2019
- 21 % de résidences ouvertes depuis 2020

Figure 2 : Répartition des résidences répondantes selon l'année d'ouverture, par type de résidences

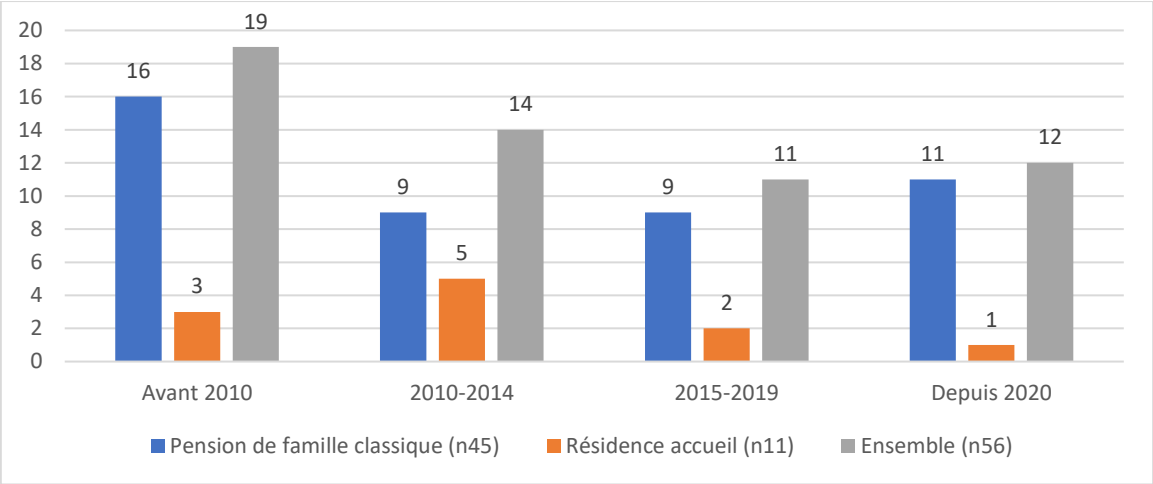

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Un peu plus d'une résidence répondante sur deux (67 %) a une capacité d'accueil comprise entre 10 et 19 places financées. Les structures de moins de 10 places représentent 14 % de l'échantillon et celles de 20 places ou plus 29 %.

Figure 3 : Répartition des résidences répondante selon la capacité d'accueil financée, par type de résidence et en %

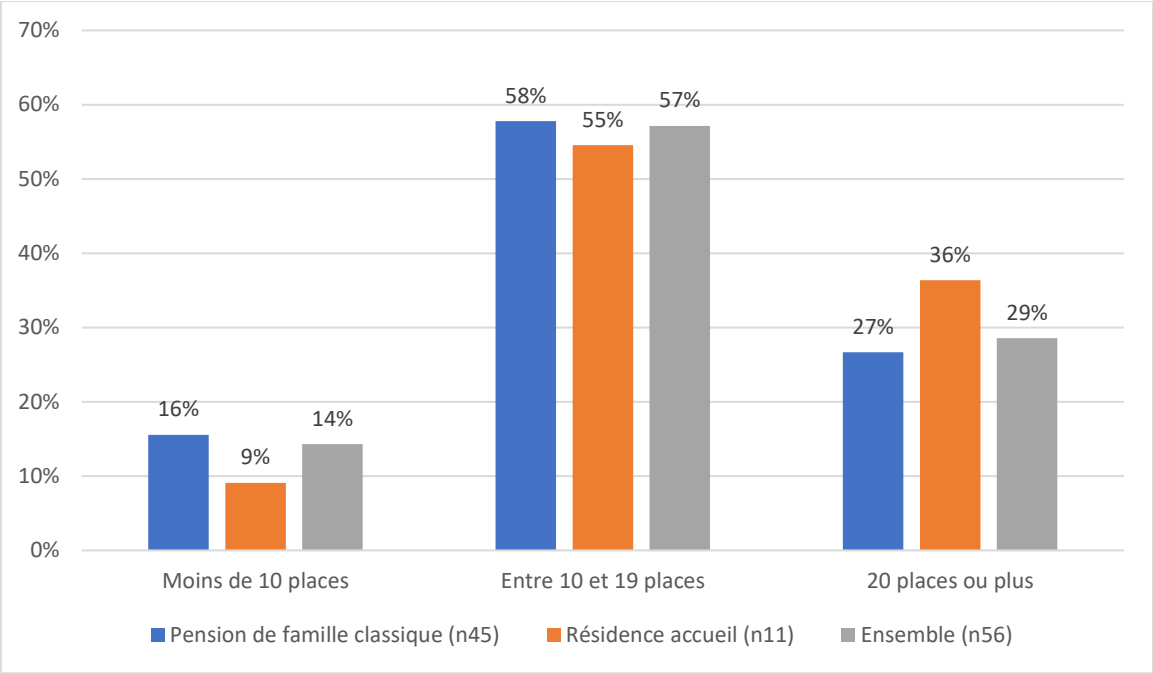

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Sept pensions de famille classiques déclarent se spécialiser dans l'accueil d'un public spécifique :

- 5 se spécialisent dans l'accueil de personnes vieillissantes (3 en Loire Atlantique, 2 en Sarthe)
- 1 se spécialise dans l'accueil de jeunes adultes (18-30 ans) en Loire Atlantique
- 1 se spécialise dans l'accueil d'un public intergénérationnel en Sarthe

Les résultats issus de l'enquête auprès des résidences

A. L'accessibilité des sites et des locaux

I Implantation géographique et accès aux transports en commun

Sur les 56 répondants, 43 résidences sont situées en milieu urbain et 13 en milieu rural. La part des résidences situées en milieu rural est plus importante en Sarthe.

Parmi les 45 pensions de famille classiques répondantes, 12 (27 %) sont implantées en milieu rural et 33 (73 %) en milieu urbain.

Parmi les 11 résidences accueil répondantes, seule une est située en milieu rural, en Sarthe.

Figure 4 : Répartition des répondants selon l'implantation géographique (rural/urbain), par département

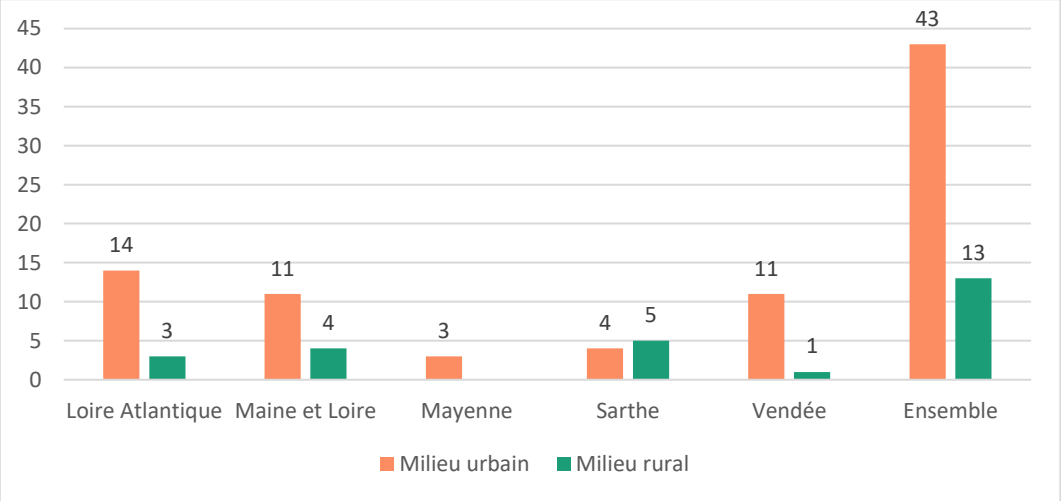

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

<u>Parmi les 43 résidences situées en milieu urbain :</u>

- 1 sur 2 est implantée en centre-ville (n22)
- 5 déclarent être implantée en quartier prioritaire de la ville, 30 ne pas l'être et 8 ne pas savoir

La majorité des résidences sont situées à proximité d'une ligne de bus (82 %) et/ou d'une ligne de car (70 %). Ces chiffres sont très similaires à ceux rapportés en 2017 dans l'étude menée par le CREAI où 80 % des pensions de famille classiques répondantes étaient situées à proximité d'une ligne de bus et 73 % d'une ligne de car.

Dix résidences, principalement situées en milieu rural[3], ne sont desservies que par le car et/ou le train. Parmi elles, cinq sont situées en Sarthe (sur 9 répondants pour ce département), trois en Loire Atlantique, une en Mayenne et une en Vendée.

Figure 5 : Les transports suivants sont-ils situés à proximité de la résidence ?

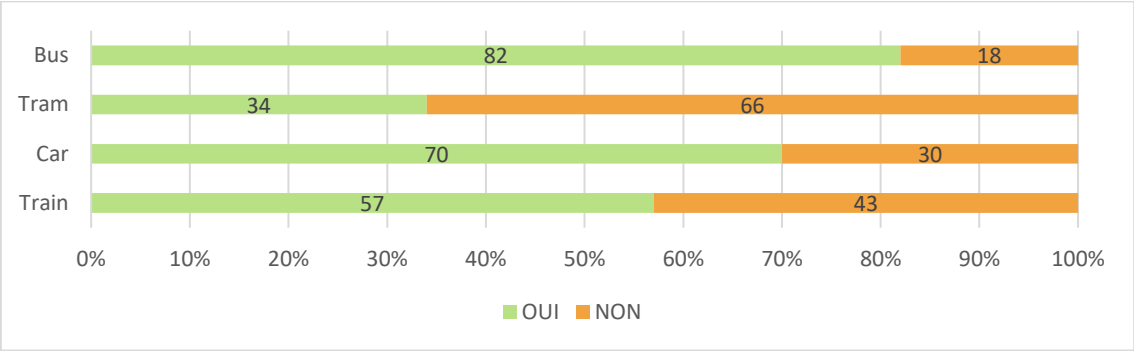

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

II Accessibilité des logements et des espaces collectifs

Un quart des résidences (25 %) ne dispose d'aucun logement accessible aux personnes à mobilité réduite. Le constat est d'autant plus marqué en Mayenne (67 % des résidences répondantes) et en Sarthe (44 %). Parmi les 14 résidences concernées (12 pensions de famille classiques et 2 résidences accueil), 8 ont ouvert entre 2004 et 2013. Les 6 autres sont en revanche plus récentes (2020 ou 2021). On notera que parmi ces 14 résidences, 11 déclarent accueillir quelques résidents présentant des difficultés liées au vieillissement.

Un peu plus d'une résidence sur deux (55 %) dispose de quelques logements accessibles aux personnes à mobilité réduite. En Vendée (67 %) et en Loire Atlantique (59 %), ces proportions sont plus importantes.

20 % des résidences proposent une majorité, voire uniquement des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est particulièrement le cas en Maine et Loire (27 %) et en Loire Atlantique (30 %). Les 11 résidences concernées sont plutôt récentes : 2018 à 2022 pour 4 d'entre elles, 2016 à 2017 pour trois autres et 2003 à 2013 pour les 4 dernières. Parmi ces 11, deux sont des résidences accueil.

[3] Une résidence est située en milieu urbain mais hors centre-ville.

Figure 6 : Les logements peuvent-ils accueillir des personnes à mobilité réduite ?

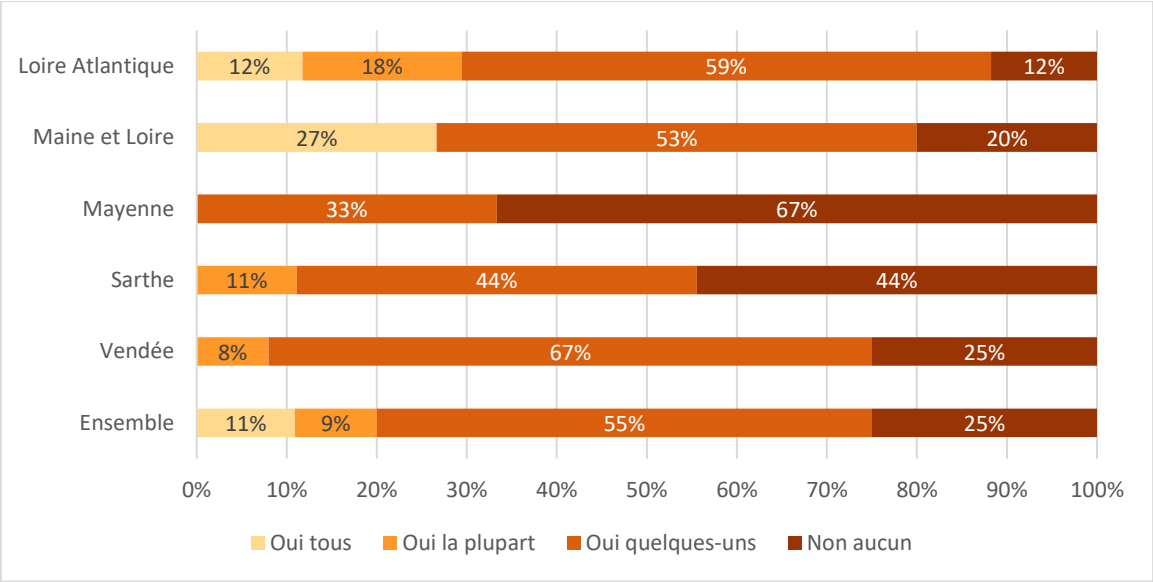

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Les trois quarts (75 %) des résidences disposent d'espaces collectifs pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. **Pour le quart restant, ce n'est en revanche pas le cas.** Parmi les 14 résidences concernées par cette non-accessibilité, 2 sont des résidences accueil. Sept ont ouvert entre 2004 et 2013, une en 2017. Les six autres sont des résidences ayant récemment ouvert, en 2020 ou 2021. Dix de ces 14 résidences sans espaces collectifs accessibles déclarent accueillir quelques résidents présentant des difficultés liées au vieillissement.

La Sarthe (44 %) et la Mayenne (67 %) se distinguent par une part plus importante de résidences n'ayant pas d'espaces collectifs accessibles aux personnes à mobilité réduite. A l'inverse, cette proportion est très faible en Loire Atlantique (6 %).

Figure 7 : Les espaces collectifs peuvent-ils accueillir des personnes à mobilité réduite ?

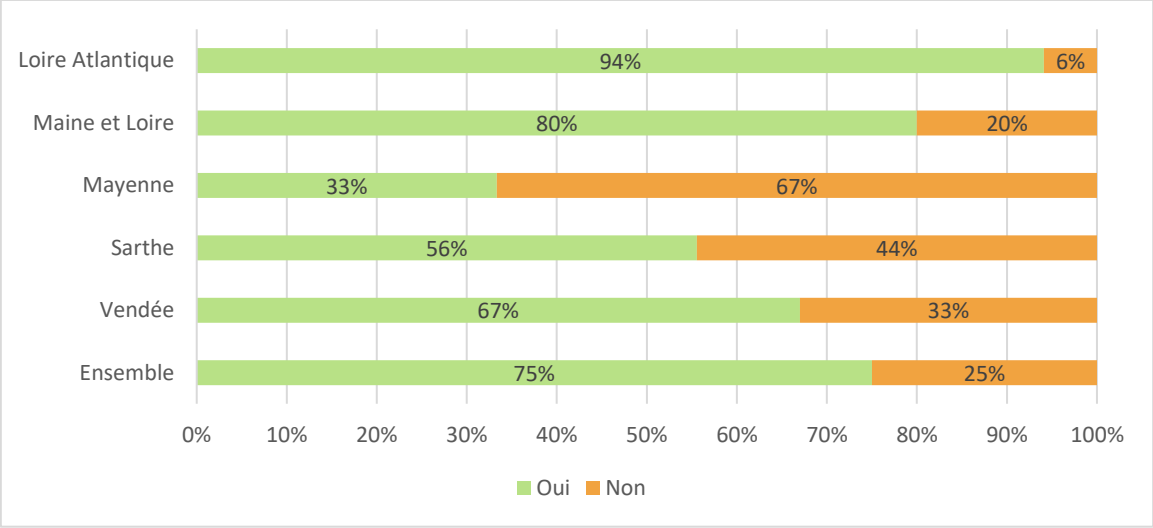

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

B. La composition des équipes

I Les hôtes

114 hôtes exercent au sein des 56 résidences ayant répondu à l'enquête pour un total de 89,49 ETP, dont :

- 90 hôtes au sein de 45 pensions de famille classiques (69,39 ETP au total)
- 24 hôtes au sein de 11 résidences accueil (20,1 ETP au total)

13 résidences déclarent n'employer qu'un seul hôte (11 pensions de famille classiques et 2 résidences accueil). Notons que 9 d'entre elles emploient cependant aussi un travailleur social et/ou un psychologue. La plupart des hôtes exercent ainsi en binôme, comme c'était déjà le cas en 2016.

Le ratio moyen d'ETP d'hôtes rapporté à 10 résidents accueillis[4] au 30/09/2022 s'élève à 1,12 ETP (1,14 en pension de famille classique et 1,02 en résidence accueil). Ce ratio ne tient pas compte de la présence d'autres salariés sur la résidence (cf. section plus bas).

Les répondants étaient invités à répondre à des questions portant sur le profil des hôtes exerçant dans la résidence. Au total, 118 profils ont été renseignés[5].

Sur ces 118 hôtes, 29 avaient déjà exercé ce poste auparavant, soit 25 % d'entre eux. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2016, où 93 % des hôtes dont le profil avait été décrit dans l'enquête menée par le CREAI n'avaient jamais exercé cette fonction par le passé.

En moyenne, les hôtes ont commencé à exercer leur poste en 2018. 52 d'entre eux, soit 44 %, travaillent dans la résidence depuis son ouverture ou dans l'année qui a suivi.

Les hôtes ont principalement une formation initiale de CESF (Conseiller en économie sociale et familiale) ou de moniteur éducateur, constat également dressé en 2016. La catégorie « autre » recouvre une diversité de formations parmi lesquelles des diplômes de BPJEPS, d'aide-soignant ou des BTS en ESF réalisés en alternance.

[4] Ce ratio a été calculé en fonction du nombre de résidents accueillis au moment de l'enquête (décembre 2022).

[5] Le nombre de profils renseignés (n118) est supérieur au nombre d'hôtes que déclarent les répondants (n114). Il est possible que quelques répondants aient répondu aux questions portant sur le profil des hôtes pour des professionnels n'exerçant pas cette fonction (par exemple des travailleurs sociaux).

Figure 8 : Part des hôtes selon leur formation initiale, par type de résidence

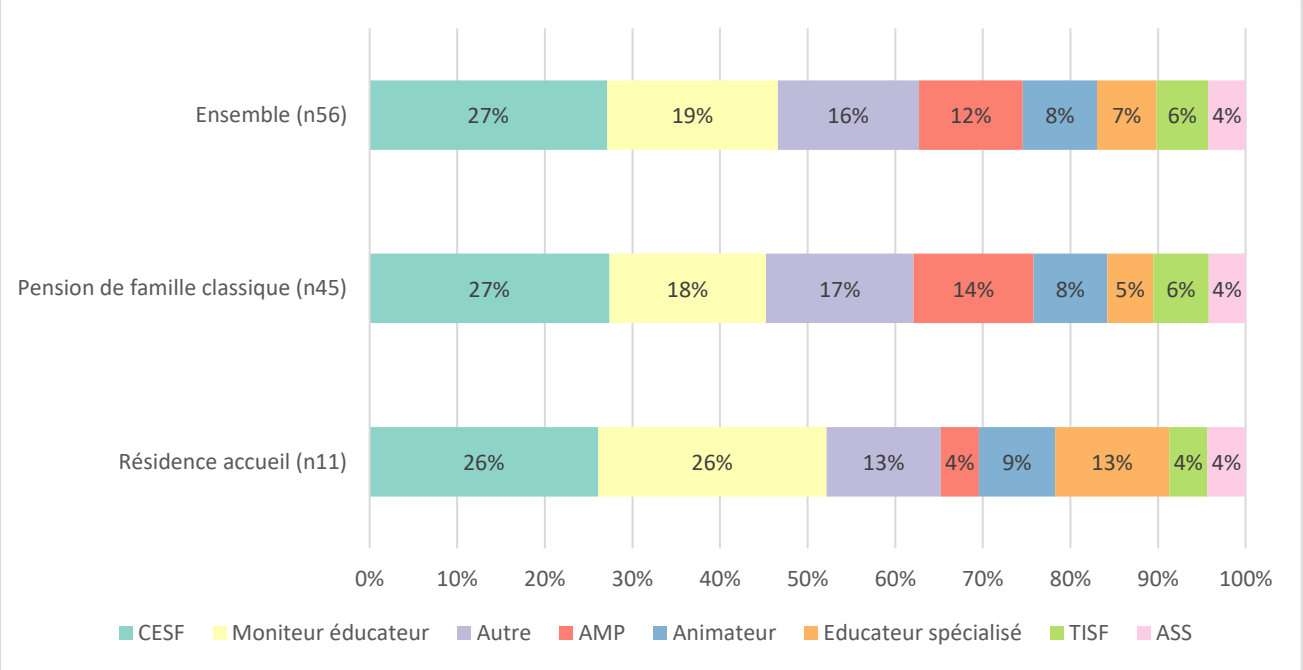

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 118 profils d'hôtes renseignés pour 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Plus d'une résidence sur deux (57 %) déclare que les missions de l'hôte sont « tout à fait » clairement définies au sein de la résidence et 36 % « plutôt » clairement définies. Concernant les résidences accueil, la part de répondants répondant que les missions sont « tout à fait » clairement définies est en revanche moins importante (36 % contre 62 % pour les pensions de famille classiques).

Figure 9 : Les missions de l'hôte vous semblent-elles clairement définies au sein de votre résidence ?

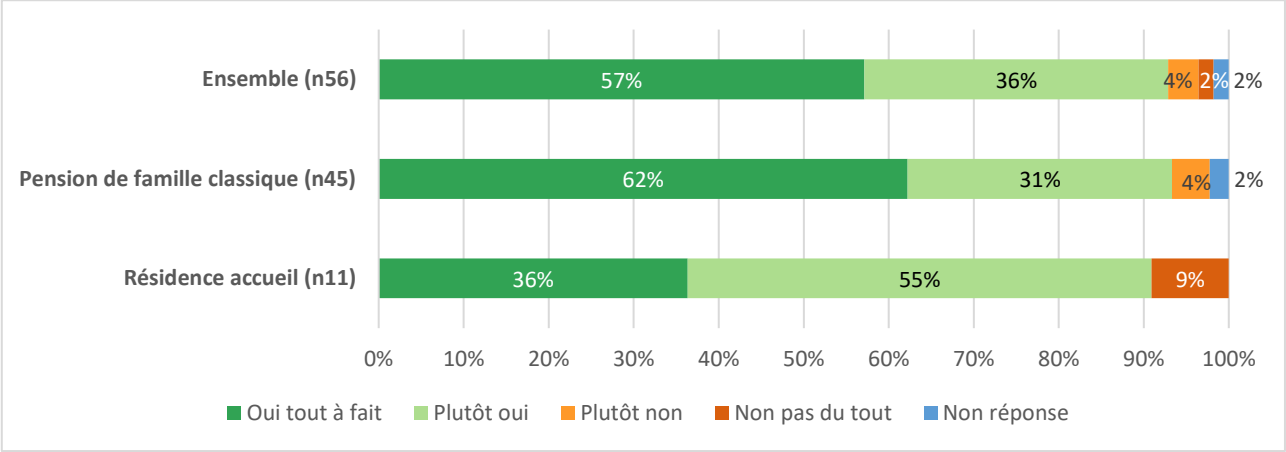

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

La grande majorité des résidences (79 %) estiment que les temps d'échange entre hôtes sont suffisants.

Figure 10 : Les temps d'échange entre hôtes exerçant au sein de votre résidence sont-ils suffisants ?

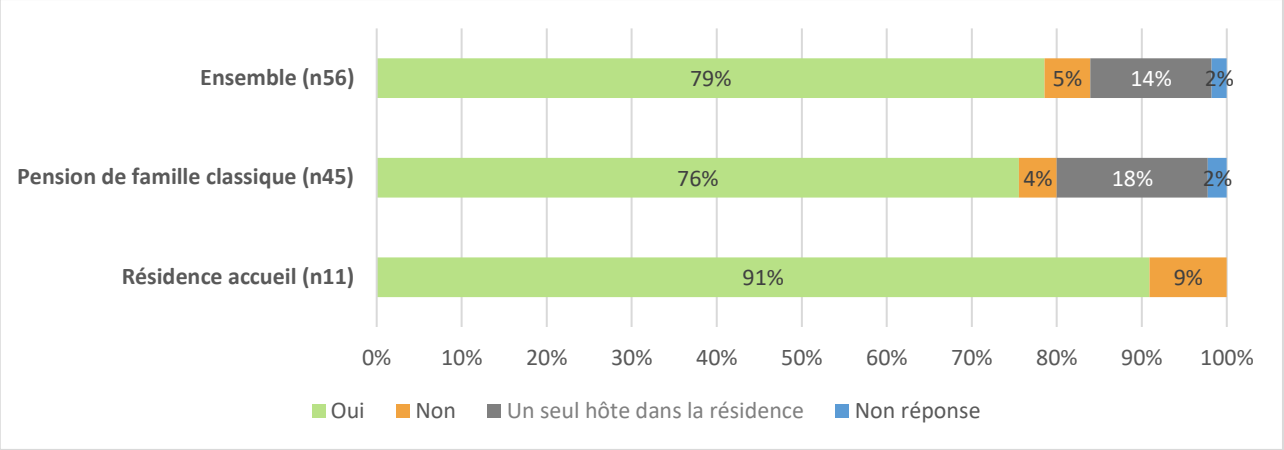

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Globalement, la plupart des résidences estiment que leur structure favorise les perspectives d'évolution de poste des professionnels : c'est plutôt le cas d'après 59 % et tout à fait le cas pour 13 %. Les proportions sont assez similaires en pension de famille classique et en résidence accueil.

Quelques répondants ont commenté leurs réponses. Certains mettent en avant le fait que la taille de la structure est petite et/ou que la fonction d'hôte est le seul poste existant au sein de la résidence.

Figure 11 : Diriez-vous que votre structure favorise les perspectives d'évolution de poste des professionnels des pensions de famille ?

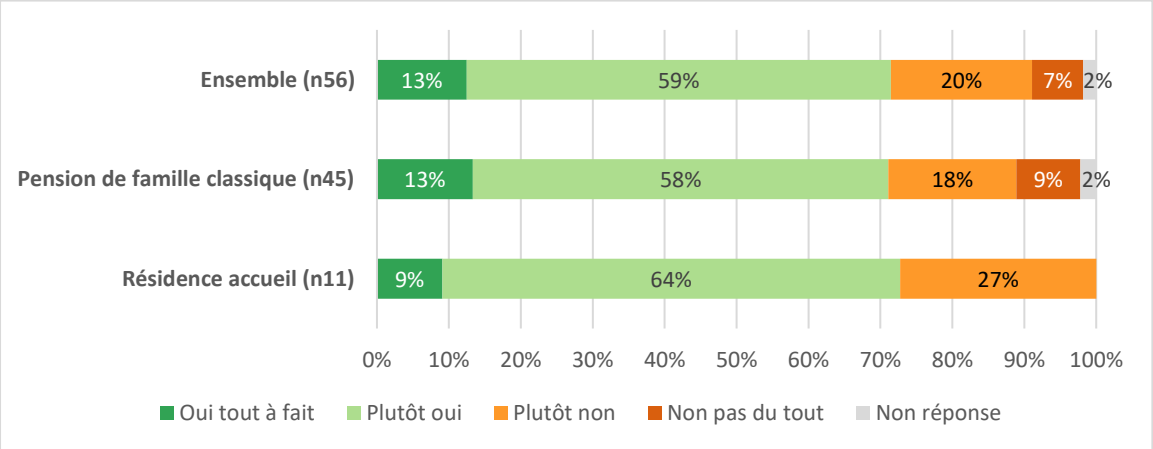

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

II Les autres professionnels exerçant dans la résidence

47 résidences déclarent que d'autres professionnels (autres que les hôtes) font partie des salariés :

- **Directions/chefs de service** : 43 résidences (dont 33 pensions de famille classiques et 10 résidences accueil) pour un ETP moyen de 0,37
- **Secrétaires et/ou comptables** : 18 résidences (dont 14 pensions de famille classiques et 4 résidences accueil)

- **Agents d'entretien** : 17 résidences (dont 15 pensions de famille classiques et 2 résidences accueil) pour un ETP moyen de 0,47
- **Travailleurs sociaux** : 13 résidences (dont 10 pensions de famille classiques et 3 résidences accueil) pour un ETP moyen de 0,68
- **Gestionnaire locatif** : 9 résidences (dont 8 pensions de famille classiques et 1 résidence accueil)
- **Personnel de santé / paramédicaux** : 8 résidences (dont 6 pensions de famille classiques et 2 résidences accueil) pour un ETP moyen de 0,48

Le ratio moyen d'ETP d'hôtes, travailleurs sociaux, personnels de santé, paramédicaux et autres fonctions d'animation, rapporté à 10 résidents accueillis[6] au 30/09/2022 s'élève à 1,29 (1,33 en pension de famille classique et 1,13 en résidence accueil).

37 des 56 résidences répondantes déclarent qu'un IDE intervient au sein de la résidence, soit 66 %, au sein de 29 pensions de famille classiques et 8 résidences accueil.

III Un quart des résidences travaillent avec des bénévoles, qui contribuent à l'animation collective et aux accompagnements individuels

15 résidences sur 56 répondantes travaillent avec des bénévoles, soit 27 %. En 2016, c'était le cas de 10 structures sur 31 répondantes (CREAI PDL, 2017). Parmi ces 15 résidences figurent 6 résidences accueil (sur 11 répondantes) et 9 pensions de famille classiques. La présence de bénévoles est donc proportionnellement davantage marquée en résidence accueil plutôt qu'en pension de famille. La plupart des structures concernées accueillent au moins 10 résidents.

Les 15 résidences sont principalement implantées en Loire Atlantique (n8). Trois autres sont situées en Maine et Loire, deux en Vendée, une en Mayenne et une en Sarthe.

On note que 10 de ces 15 résidences déclarent rencontrer des difficultés à recruter des bénévoles.

Les répondants ont été interrogés sur ce qu'apportait la présence des bénévoles. Si leur participation aux animations collectives a été largement citée, plusieurs répondants mentionnent aussi le fait que les bénévoles peuvent accompagner certains résidents à des rendez-vous médicaux, pour faire les courses, ou encore venir leur rendre visite individuellement. Ils peuvent participer à l'organisation et l'animation des activités, apporter une aide logistique. Certains assurent des astreintes la nuit et le weekend.

> « *La présence des bénévoles au sein de la structure est primordiale afin d'accompagner chaque résident de façon individuelle mais aussi pour animer le collectif* » (pension de famille classique, 85).

Les bénévoles offrent une écoute, un soutien moral aux résidents, ils contribuent à briser l'isolement. Plusieurs résidences ont évoqué « *une complémentarité avec l'action des professionnels »,* avec la « *création d'un lien différent entre les résidents et les bénévoles* ».

[6] Ce ratio a été calculé en fonction du nombre de résidents accueillis au moment de l'enquête (décembre 2022).

IV Plus d'une résidence sur deux confrontée à des difficultés de recrutement

33 résidences sur 56 répondants (dont 27 pensions de famille classiques et 6 résidences accueil) déclarent rencontrer des problèmes de recrutement, soit 58 %. Trois types de poste/fonction ont été principalement cités :

- **Hôtes** : 19 résidences dont 15 pensions de famille classiques et 4 résidences accueil
- **Bénévoles** : 14 résidences dont 13 pensions de famille classiques et 1 résidences accueil
- **Travailleurs sociaux** : 10 résidences dont 7 pensions de famille classiques et 3 résidences accueil

Cinq pensions de famille classiques ont actuellement des postes vacants, parmi lesquels :

- Personnel de santé (n1)
- Travailleur social (n1)
- Gardien (n1)
- Bénévole référent de la pension de famille (n1)
- Service civique (n2)

C. Formations des professionnels

I Les formations dont ont bénéficié les professionnels de la résidence

51 résidences sur 56 répondantes ont indiqué les types de formation suivies par les professionnels (hôtes inclus) depuis leur prise de poste dans la résidence, parmi une liste de suggestions.

Trois thématiques principales ressortent : les addictions, les troubles psychiques et la gestion de la violence :

- Dans 70 % des résidences, les professionnels ont bénéficié de formation relative aux **addictions** (69 % des pensions de famille classiques et 73 % des résidences accueil)
- Dans 68 % des résidences, les professionnels ont bénéficié de formation relative aux **troubles psychiques** (64 % des pensions de famille classiques et 82 % des résidences accueil)
- Dans 41 % des résidences, les professionnels ont bénéficié de formation relative à la **gestion de la violence** (40 % des pensions de famille classiques et 45 % des résidences accueil)

En outre, 27 % des résidences déclarent que leurs professionnels ont été formés à **l'accompagnement de la fin de vie** (31 % en pension de famille classique mais 9 % seulement en résidence accueil). Vient ensuite la formation sur **l'accompagnement des personnes vieillissantes**, qui concerne 18 % des résidences (20 % des pensions de famille et 9 % des résidence accueil), puis la formation sur **l'animation** (18 % des répondants).

30 % des résidences déclarent que leurs professionnels ont bénéficié de formations relevant d'une **thématique non citée dans la liste de suggestions**. Il s'agit principalement de formations aux premiers secours, mais figurent aussi des formations sur les crises suicidaires, la prévention du suicide, la bientraitance, le développement du pouvoir d'agir, l'autodétermination, la pratique narrative, les écrits professionnels, l'outil informatique.

Figure 12 : Proportion de résidences au sein desquelles les professionnels ont bénéficié de formations complémentaires depuis leur prise de poste, selon la thématique de formation et le type de résidence

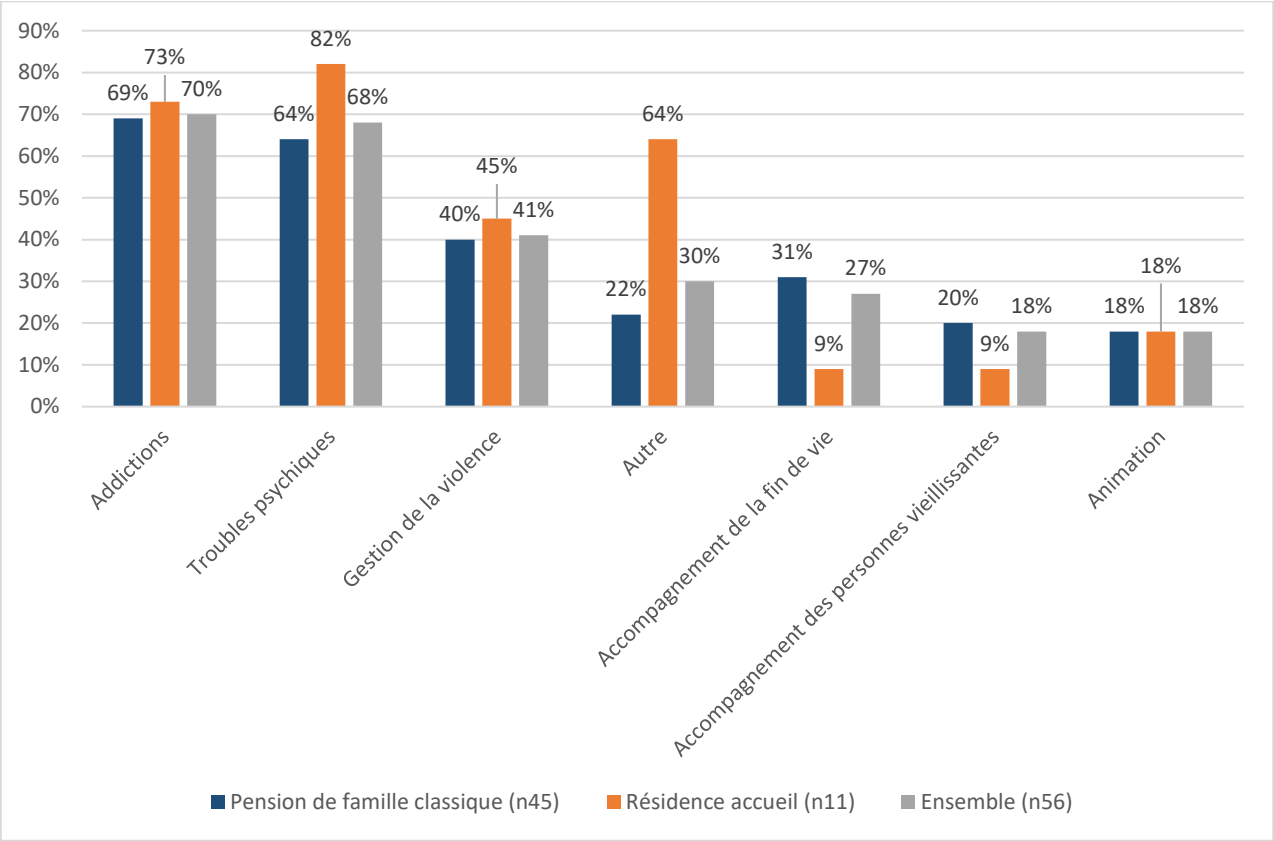

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

II Les besoins de formation

Les répondants ont été interrogés sur les besoins prioritaires en termes de formation pour les professionnels exerçant au sein de la résidence, parmi une liste de suggestions.

Les principaux besoins (pensions de famille classiques et résidences accueil confondues) concernent :

- **Les addictions (86 %)**
- **Les troubles psychiques (75 %)**
- **Le vieillissement (70 %)**

Les pensions de famille classiques ont également un besoin jugé prioritaire concernant l'accompagnement à la **fin de vie** (56 % des pensions de famille classiques).

Notons que ces 4 thématiques (addictions, troubles psychiques, vieillissement, fin de vie) figuraient déjà parmi les formations souhaitées en 2016 par les hôtes ayant répondu à l'enquête du CREAI PDL menée en 2017.

Quant aux résidences accueil, un besoin prioritaire est également identifié pour **l'animation** (55 % des résidences accueil) et la **gestion de la violence** (45 % des résidences accueil).

L'accompagnement à la parentalité n'est pas considéré comme un besoin prioritaire de formation, bien que 22 % des répondants déclarent que parmi les résidents, quelques-uns ont besoin d'un accompagnement de ce type.

Figure 13 : Quelles sont les formations dont les professionnels exerçant au sein de la résidence auraient besoin en priorité ?

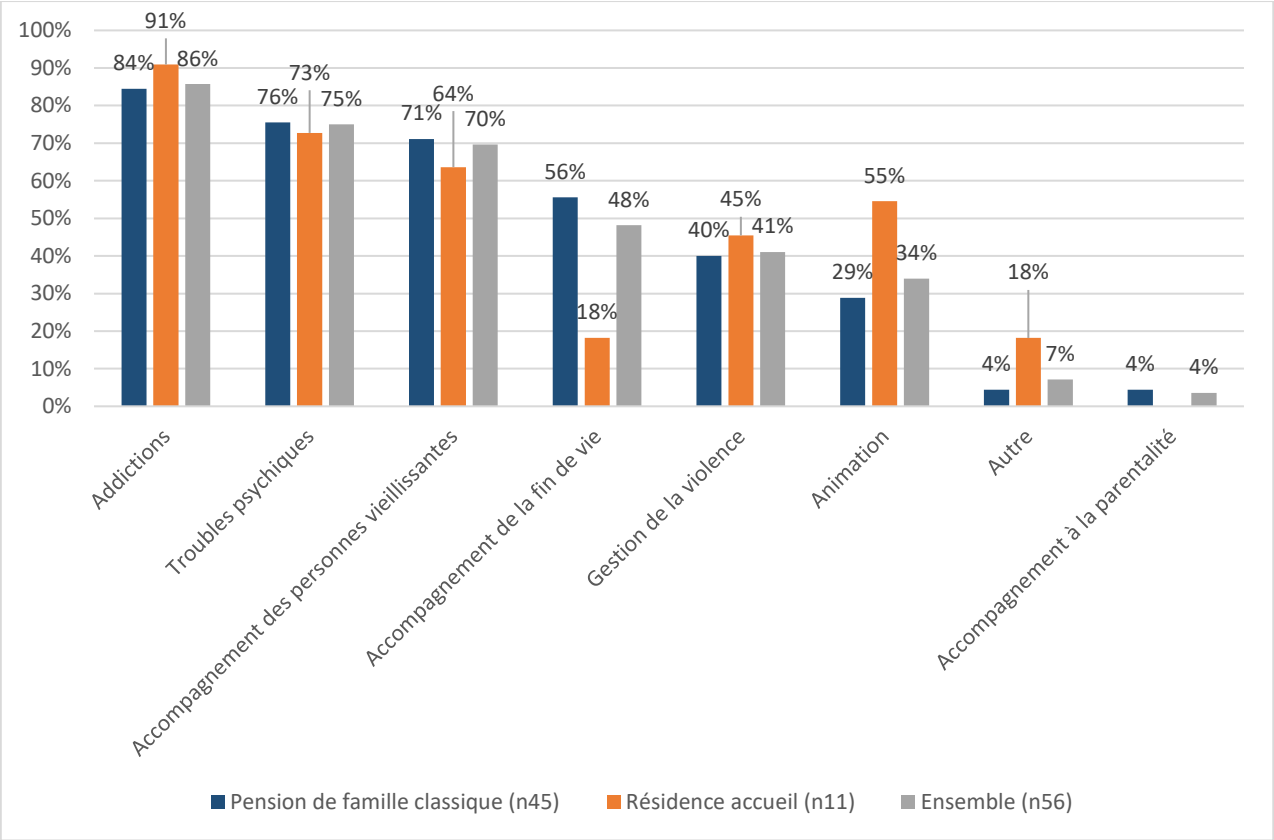

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

D. Les résidents au 30/09/2022

I 861 personnes logées, dont une majorité d'hommes

Au 30/09/2022, 861 personnes vivaient au sein de l'une des 56 résidences répondantes, dont 665 en pension de famille classique et 196 en résidence accueil.

Parmi ces 861 personnes, 23 % sont des femmes (n198) et 77 % des hommes (n663). En 2016, la répartition était assez similaire, quoique l'on note une légère augmentation de la part de femmes : 20 % de femmes et 80 % d'hommes. La proportion de femmes est légèrement plus importante en résidence accueil (30 % pour 70 % d'hommes) qu'en pension de famille classique (21 % pour 79 % d'hommes).

Notons que 17 résidences (dont 6 résidences accueil) comptent au moins 1/3 de femmes au 30/09/2022, allant pour certaines jusqu'à 40, voire 50 %. Parmi ces 17 résidences, 6 sont situées en Vendée, 6 en Maine et Loire, 4 en Loire Atlantique et 1 en Mayenne.

II Une majorité de résidences logeant entre 10 et 19 locataires

Le nombre moyen de résidents logés au 30/09/2022 est de 15 personnes (18 en résidence accueil, 15 en pension de famille classique). La majorité de résidences (55 %) compte entre 10 et 19 locataires, y compris pour les résidences accueil. Les autres résidences se partagent entre celles comptabilisant 4 à 9 résidents

(23 %) ou 20 résidents ou plus (22 %). Le nombre maximum de résidents pour une même résidence s'élève à 32 personnes.

Figure 14 : Nombre de résidences selon le nombre de résidents logés au 30/09/2022, par type de résidences

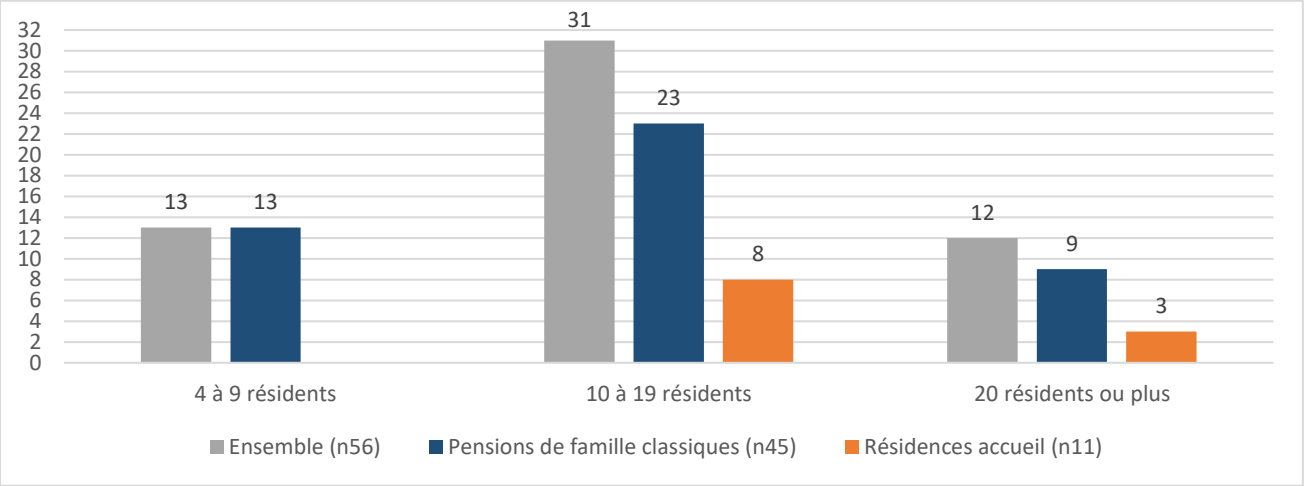

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

III Un résident sur deux âgé de 50 à 64 ans, un tiers de 30 à 49 ans

Presqu'un résident sur deux (48 %) logé au 30/09/2022 est âgé de 50 à 64 ans. Les 30-49 ans représentent un tiers. La proportion de résidents plus âgés (65 ans ou plus) s'élève à 11 %. Quant aux plus jeunes, les 25-29 ans représentent 6 % et les 18-24 ans 3 %.

La composition des classes d'âge diffère pour les résidences accueil, avec des profils plus jeunes. La proportion de résidents âgés de 65 ans ou plus est moins élevée (3 %) qu'en pension de famille (13 %), alors que celle des plus jeunes est plus importante (8 % pour les 18-24 ans et 10 % pour les 25-29 ans), de même que pour les 30-49 ans (47 %).

Figure 15 : Proportion de résidents logées au 30/09/2022 selon leur classe d'âge, par type de résidence

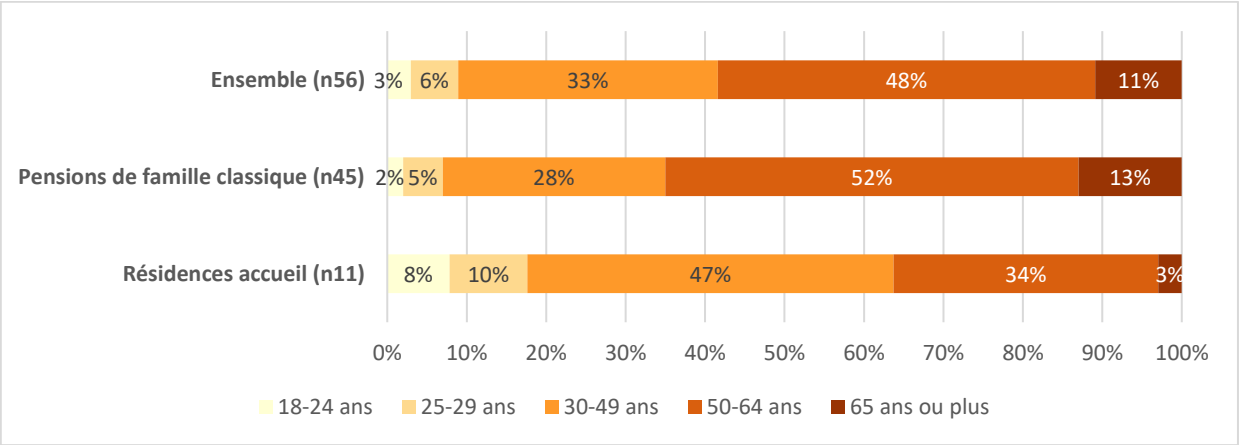

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

La composition du public au regard de l'âge a évolué par rapport à 2016 en pension de famille classique, comme en attestent les graphiques ci-dessous :

- La part des 25-49 ans a augmenté, passant de 21 % en 2016 à 33 % en 2022
- A l'inverse, la part des 65 ans ou plus a diminué, passant de 20 % en 2016 à 13 % en 2022. Précisons que la problématique de vieillissement des résidents reste prégnante dans les structures, même si la part des moins de 50 ans a largement augmenté (22 % en 2016 contre 35 % en 2022 dans les pensions de famille classiques).

Les autres classes d'âge ont peu évolué. En résidence accueil, les proportions sont très similaires à celles de 2016.

Figure 16 : Répartition des résidents par tranche d'âge au 31/12/2016

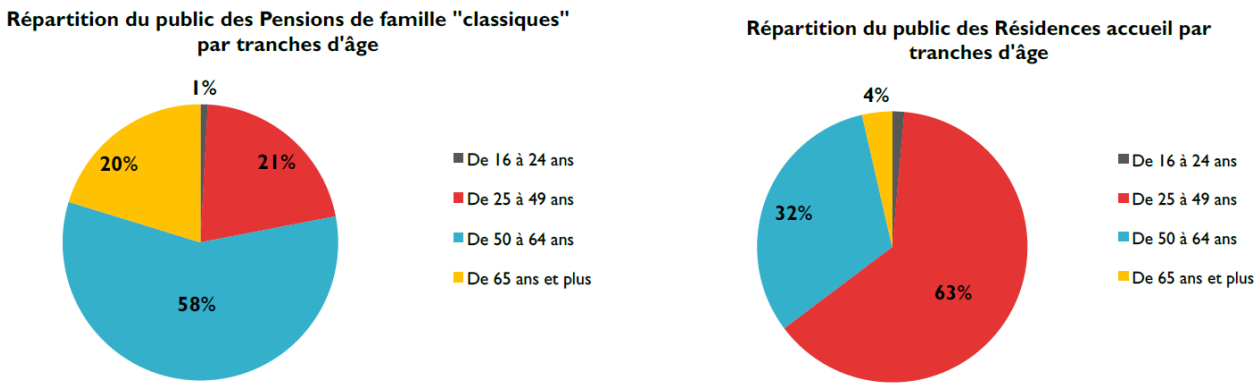

Source : Enquête DRDJSCS/CREAI 2017

Graphiques issus de l'étude « Les pensions de famille en Pays de la Loire au 31/12/2016 » menée par le CREAI Pays de la Loire.

47 résidences sur 56 répondantes ont indiqué la moyenne d'âge, qui s'élève à 50,6 ans (52 ans pour les pensions de famille classiques et 44 ans pour les résidences accueil). En 2016, la moyenne d'âge était de 51 ans (52 ans en pension de famille classique et 46 ans en résidence accueil).

IV Plus d'un résident sur deux occupe son logement depuis moins de 3 ans

Plus d'un résident sur deux (58 %) occupe son logement depuis moins de trois ans, notamment en pension de famille (62 %) et dans une moindre mesure en résidence accueil (46 %). A l'inverse, un peu plus d'un quart (28 %) y vivent depuis plus de 5 ans. Notons qu'en résidence accueil, cette proportion s'élève à plus d'un tiers (37 %). Ces chiffres sont à mettre en relation avec les dates de création des structures et d'ouverture de places.

Figure 17 : Proportion de résidents au 30/09/2022 selon la durée d'occupation du logement

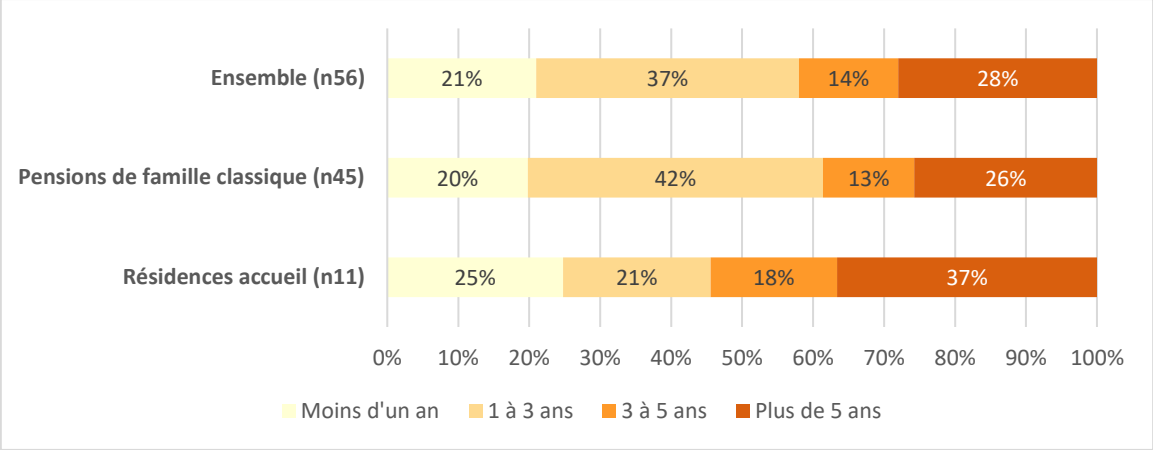

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

V Une majorité de résidents sans activité professionnelle

65 % des résidents logés au 30/09/2022 sont sans activité professionnelle. En pension de famille classique, cette part s'élève à 61 % : elle reste stable par rapport à 2016 (62 %). La proportion de personnes sans activité professionnelle est plus importante en résidence accueil (79 %, soit plus des trois quarts des résidents). En 2016, cette part en résidence accueil était plus faible, 67 %.

Les retraités représentent 16 % des résidents au 30/09/2022, 18 % en pension de famille classique et 7 % en résidence accueil. Cette proportion a augmenté par rapport à 2016, où elle était de 12 % pour les pensions de famille classiques et 3 % pour les résidences accueil.

14 % des résidents sont demandeurs d'emploi, 17 % en pension de famille et 3 % seulement en résidence accueil. Cette proportion a légèrement évolué pour les pensions de famille classiques (15 % en 2016) comme pour les résidences accueil (1 % en 2016).

Les résidents en activité professionnelle en milieu ordinaire (à temps plein ou partiel) représentent 5 % des personnes logées au 30/09/2022, 6 % en pension de famille classique et 3 % en résidence accueil.

Les résidents en activité professionnelle en milieu protégé (à temps plein ou partiel) représentent 3 % des personnes logées au 30/09/2022, 3 % en pension de famille classique et 9 % en résidence accueil. Cette proportion a diminué en résidence accueil, qui était de 15 % en 2016, alors que pour les pensions de famille, elle a augmenté très légèrement (2 % en 2016).

Enfin, **la part de résidents en formation s'élève à 1 %,** soit 7 personnes seulement, qui toutes vivent en pension de famille classique.

Figure 18 : Proportion de résidents au 30/09/2022 selon la situation professionnelle, par type de résidence

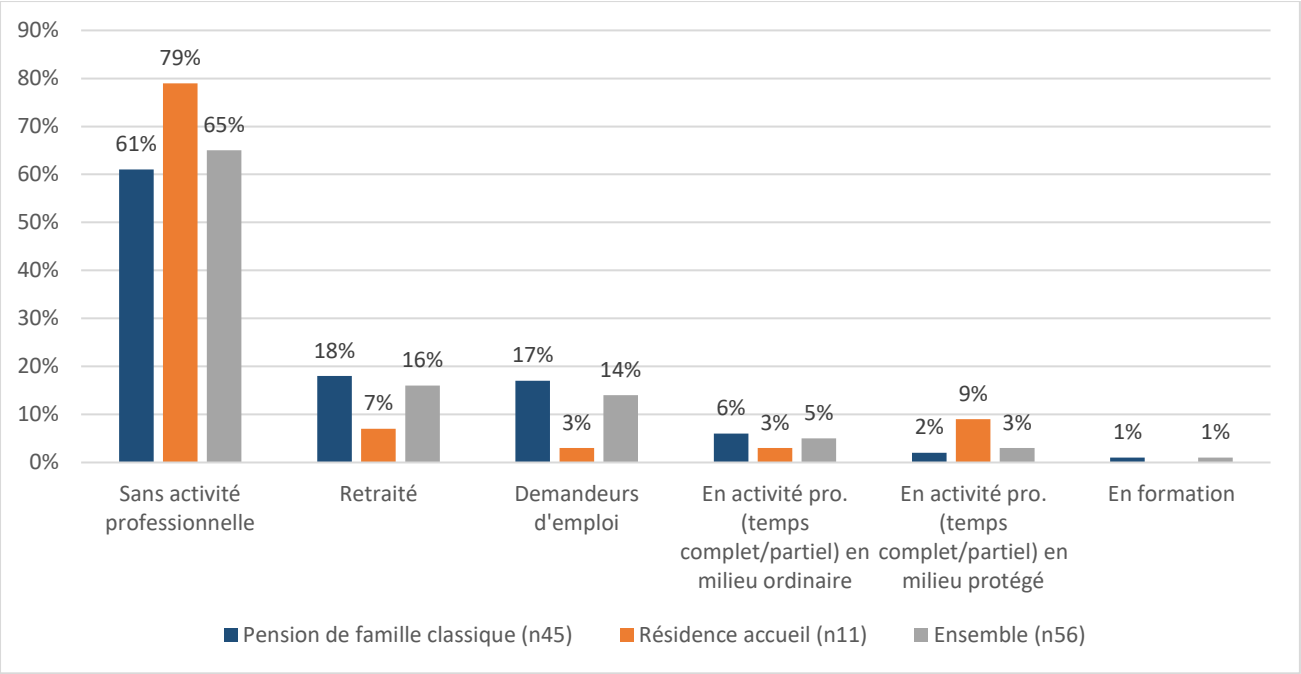

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

VI Un résident sur deux bénéficiaire de l'AAH

54 % des résidents logés au 30/09/2022 sont bénéficiaires de l'AAH. En résidence accueil, cette proportion s'élève à 85 % (contre 67 % en 2016). Cette proportion est moins importante en pension de famille classique, bien qu'elle concerne tout de même presqu'un résident sur deux (45 %). En 2016, 43 % des résidents en pension de famille classique percevaient cette allocation.

La part des résidents bénéficiaires du RSA s'élève à 17 %. 3 % seulement des locataires en résidence accueil sont concernés (contre 1 % seulement en 2016). Pour les pensions de famille classiques, cette proportion a augmenté, passant de 16 % en 2016 à 22 % en 2022.

Figure 19 : Proportion de résidents au 30/09/2022 bénéficiaires de l'AAH ou du RSA, par type de résidence

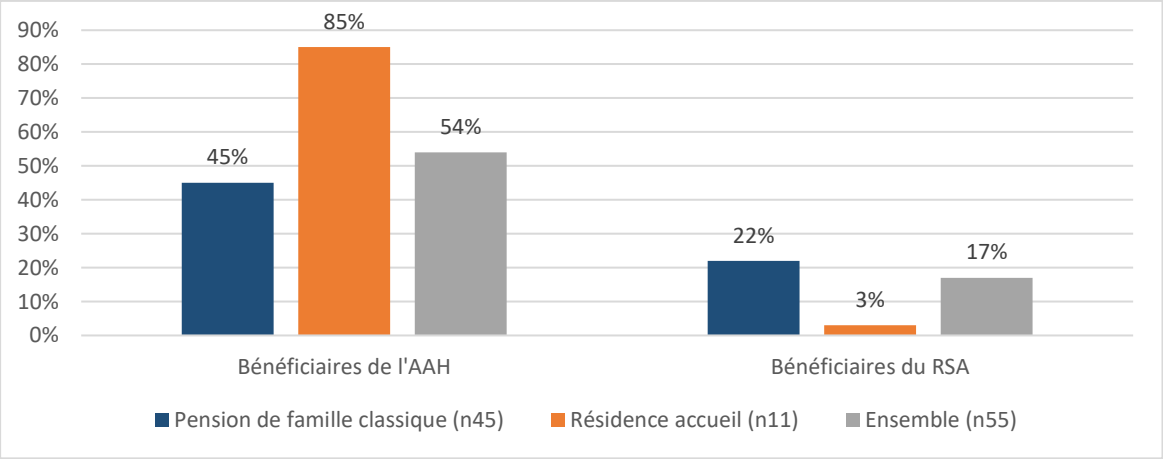

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

VII Des logements destinés à accueillir des couples majoritairement occupés par des personnes seules

Sur 56 répondants, 16 résidences comportent des logements destinés à accueillir des couples : 13 pensions de famille classiques et 3 résidences accueil, pour un total de 35 logements. On constate cependant que seuls 6 de ces logements sont effectivement occupés par des couples.

VIII Une majorité de résidences au sein desquelles certains résidents ont un reste à charge supérieur à 140 euros

42 résidences sur 56 répondants (dont 34 pensions de famille classique et 8 résidences accueil) déclarent que pour certains résidents, le reste à charge (APL déduites) peut être supérieur à 140 euros. Au total, 279 résidents sont concernés, dont 207 en pension de famille classique et 72 en résidence accueil.

Parmi les 42 résidences concernées, 10 ont indiqué en commentaire le type de résidents concernés par ce reste à charge supérieur à 140 euros. Il s'agit souvent de personnes salariées ou retraitées, de personnes n'ayant pas de droit aux APL et aux minimas sociaux, des personnes touchants une pension d'invalidité.

L'enquête ne permet pas de déterminer si ce reste à charge plus important occasionne des difficultés de paiement pour les résidents concernés.

IX Une résidence sur deux concernée par des situations d'impayés de redevance, un chiffre en augmentation par rapport à 2021

28 résidences sur 56 répondants (soit 50 %) déclarent qu'entre janvier et octobre 2022, des résidents se sont retrouvés en situation d'impayés de redevance (3 mois d'impayés consécutifs). Au total, cela représente 53 personnes, dont 49 au sein de 25 pensions de famille classiques et 4 personnes au sein de 3 résidences accueil. En 2021, seules 36 personnes étaient concernées par cette situation pour 22 résidences (dont 20 pensions de famille classiques et 2 résidences accueil).

E. Les admissions

Le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) formule des propositions d'orientation après réception et évaluation des demandes d'admission en pension de famille et en résidence accueil. Les gestionnaires restent cependant décisionnaires de l'admission et peuvent refuser une orientation proposée par le SIAO.

I Une diversité de situations résidentielles à l'entrée des résidents logés au 30/09/2022

Les données ont été renseignées pour 841 résidents logés au 30/09/2022.

Si la circulaire de 2022 indique que ce dispositif s'adresse « de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire », l'analyse montre que les situations résidentielles précédant l'entrée des résidents dans la résidence sont assez diverses.

30 % des résidents (n253) vivaient en structure d'hébergement avant leur arrivée dans la résidence. En pension de famille classique, cette proportion s'élève à 34 % (n223) contre 16 % (n30) seulement en résidence accueil.

Figurent ensuite **les personnes qui étaient locataires dans le parc privé ou public, qui représentent 17 %** des résidents (n144). Leur proportion est plus élevée en résidence accueil (22 %, n42) qu'en pension de famille classique (16 %, n102).

Les **personnes qui vivaient en logement accompagné représentent 14 % des résidents** (n118), avec une proportion assez similaire en pension de famille (14 %, n95) et en résidence accueil (12 %, n23).

- ⇨ Ces premiers chiffres révèlent qu'environ un tiers (31 %) des résidents habitait dans un logement (logement accompagné ou parc privé ou public) avant leur entrée dans la résidence. Ce chiffre s'élève à 39 % si l'on y ajoute les résidents qui vivaient au domicile parental ou un autre membre de leur famille.
- ⇨ Pour les résidences accueil, la part de personnes qui vivaient dans un logement (34 %, 45 % si l'on ajoute les personnes qui vivaient au domicile familial) est plus importante que celle des personnes qui étaient hospitalisées en psychiatrie (30 %).

La proportion de **personnes qui étaient hospitalisées en psychiatrie depuis au moins trois mois s'élève à 14 %** (n115). Leur part est plus importante en résidence accueil (30 %, n57) qu'en pension de famille classique (9 %, n58).

Les **personnes qui vivaient à la rue, chez un tiers ou dans un habitant de fortune représentent 12 %** (n98), avec une proportion plus importante en pension de famille (14 %, n89) qu'en résidence accueil (5 %, n9).

Figure 20 : Nombre de résidents selon la situation résidentielle précédent l'entrée en résidence, par type de résidence

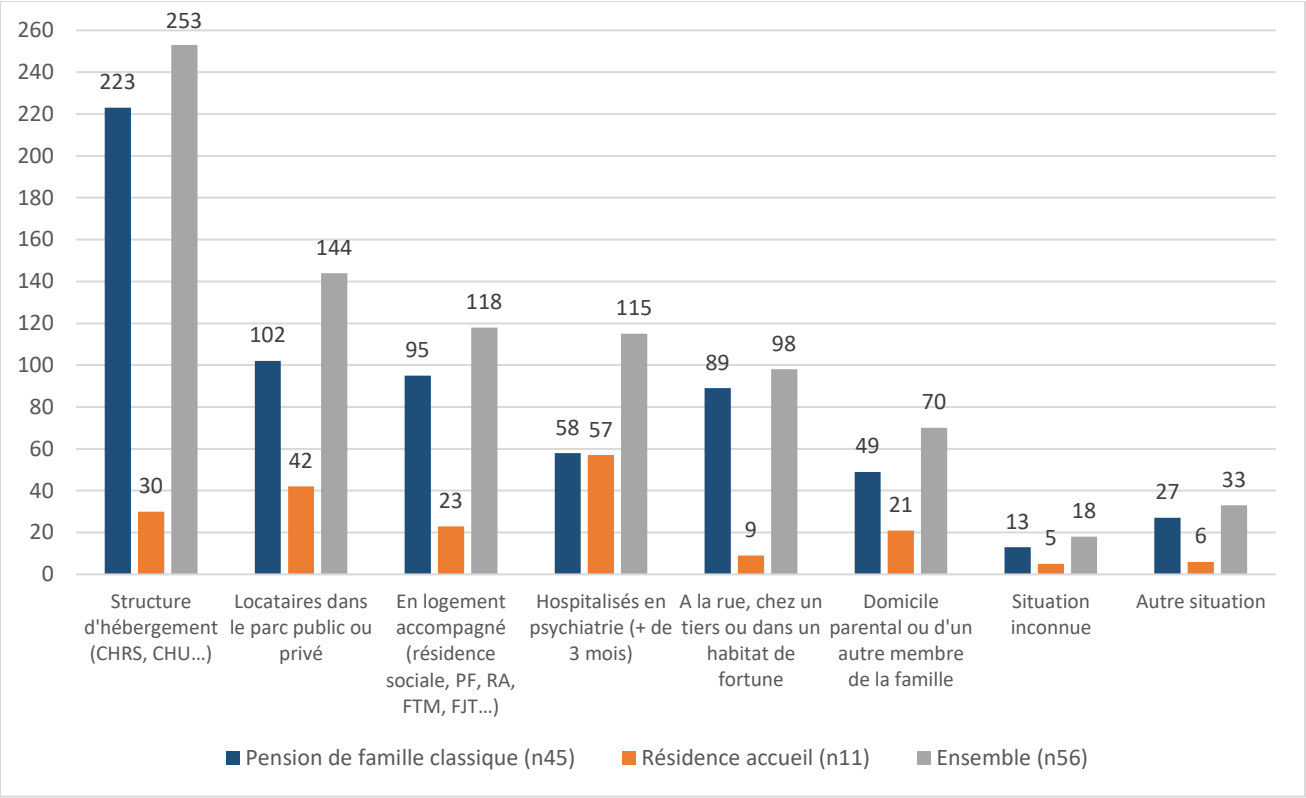

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, données renseignées pour 841 résidents, exploitation CREAI PDL, 2022

Figure 21 : Proportion de résidents au 30/09/2022 selon la situation résidentielle précédant l'entrée en résidence, par type de résidence

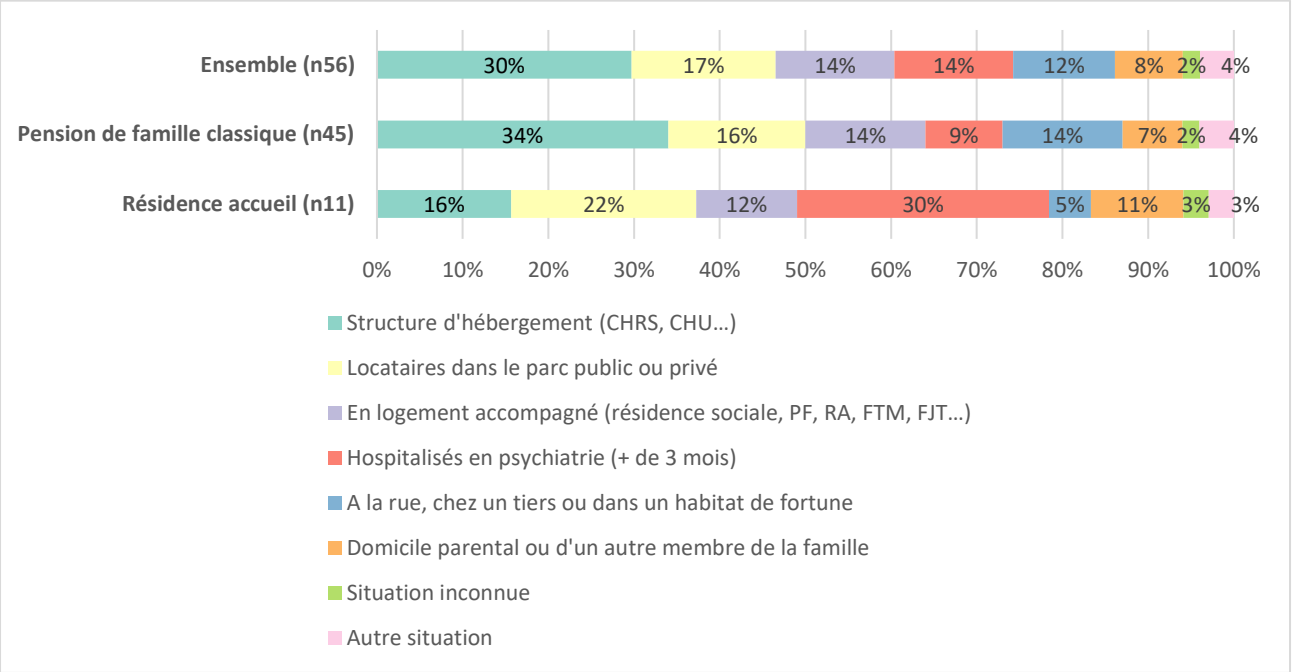

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, données renseignées pour 841 résidents, exploitation CREAI PDL, 2022

Les évolutions par rapport à 2016 concernant les situations résidentielles à l'entrée

Concernant les pensions de famille classiques, la part des résidents qui vivaient en structure d'hébergement avant leur admission dans la résidence a augmenté depuis 2016, passant de 24 % à 34 %. En revanche, la part des locataires dans le parc public ou privé a diminué, passant de 22 % à 16 %. Les autres catégories ont peu évolué.

Concernant les résidences accueil, la part des résidents vivant en structure d'hébergement a également augmenté : de 6 % en 2016 à 16 % en 2022, de même que les personnes vivant en logement accompagné (7 % à 12 %) ou vivant à la rue, chez un tiers ou dans un habitat de fortune (0 % à 5 %). En revanche, la part des personnes locataires dans le parc public ou privé a diminué (32 % à 22 %), ainsi que celle des personnes hospitalisées en psychiatrie (37 % à 30 %) ou vivant au domicile d'un membre de la famille (17 % à 11 %).

Tableau 2 : Part des résidents logés au 31/12/2016 et au 30/09/2022 selon la situation résidentielle précédant l'entrée dans la résidence

Part de résidents selon la situation résidentielle précédant l'entrée en résidence	Pension de famille classique		Résidence accueil	
	2016	2022	2016	2022
Structure d'hébergement	24%	34%	6%	16%
Locataires dans le parc public ou privé	22%	16%	32%	22%
En logement accompagné (résidence sociale, PF, RA, FTM, FJT…)	15%	14%	7%	12%
Hospitalisés en psychiatrie (+ de 3 mois)	10%	9%	37%	30%
A la rue, chez un tiers ou dans un habitat de fortune	14%	14%	0%	5%
Domicile parental ou d'un autre membre de la famille	8%	7%	17%	11%

En jaune : diminution de la proportion entre 2016 et 2022.
En vert : augmentation de la proportion entre 2016 et 2022

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, données renseignées pour 841 résidents logés au 30/09/2022, exploitation CREAI PDL, 2022 ; Enquête DRJCS/CREAI PDL 2017, 40 répondants, données renseignées pour 627 résidents logés au 30/09/2022, exploitation CREAI PDL, 2017.

II Plus d'une résidence sur deux a refusé des personnes orientées par le SIAO en 2022

54 % des résidences répondantes déclarent avoir refusé des orientations de personnes par le SIAO au cours de l'année 2022. Au total, pour les 30 résidences concernées, cela représente 107 orientations refusées, dont :

- 90 refus au sein de 24 pensions de famille classiques
- 17 refus au sein de 6 résidences accueil

Les répondants ont été interrogés sur les principaux motifs de refus, parmi une liste de suggestions.

Le **manque d'autonomie** (26 refus concernés) constitue le premier motif de refus, suivi par la **maladie psychique non stabilisée** (n22). Figurent ensuite le **manque d'adhésion de la personne au projet de vie en pension de famille** (n18) et la **volonté de pouvoir maintenir l'équilibre du groupe des résidents** (n18). Les motifs liés au poids trop important du collectif (n11) ou la présence d'addictions (n10) sont un peu moins représentés.

La catégorie des « autres motifs », bien qu'étant la plus importante, revêt en fait une diversité de motifs, parmi lesquels :

- La personne n'a pas donné suite après l'orientation, elle ne s'est pas présentée à la résidence (n11)
- Le projet de vie de la personne a évolué, n'est plus ou pas en accord avec le fonctionnement de la résidence (n7)
- Le loyer résiduel est trop onéreux (n2)
- La personne présente de lourds problèmes de santé (n2)
- La personne présente des comportements violents envers l'équipe (n1)
- La personne présente un passif judiciaire incompatible avec l'environnement de la structure (n1)
- La barrière de la langue (n1)
- Autres motifs non ou peu précisés par les résidences répondantes (n2)

Figure 22 : Nombre de refus d'admission à la suite d'une orientation SIAO selon le motif de refus, par type de résidence

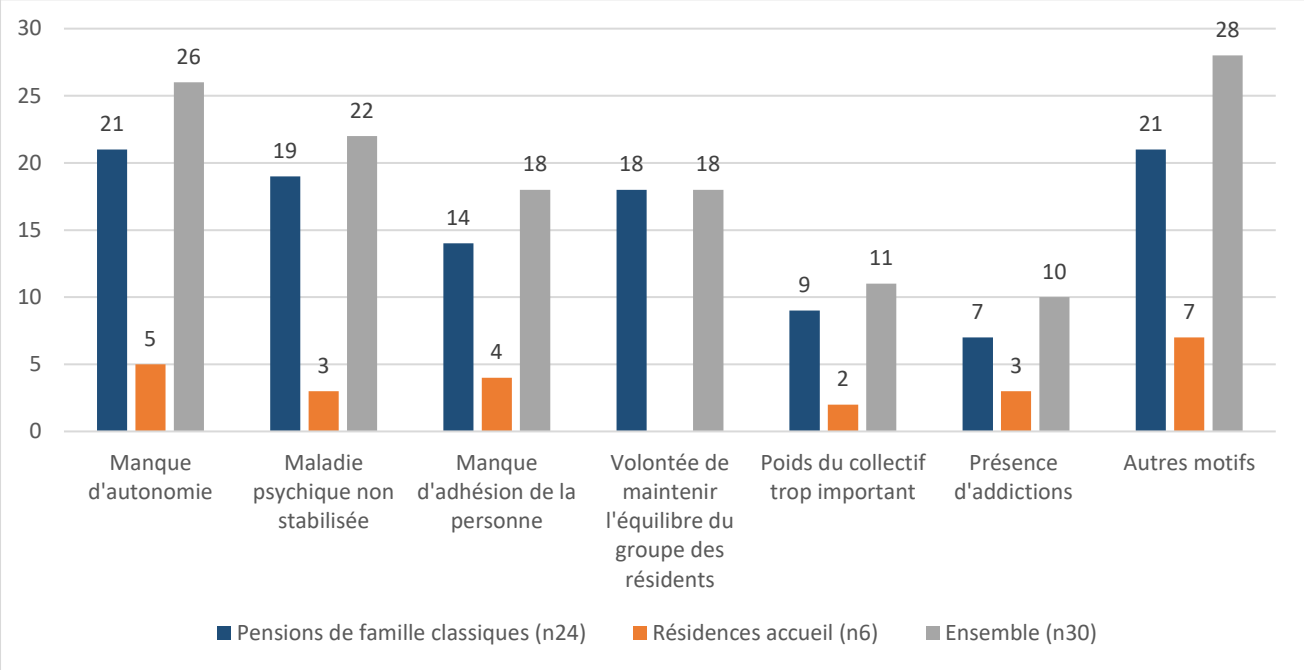

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 30 résidences concernées sur 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022
NB : Un même refus pouvait être comptabilisé plusieurs fois s'il correspondait à plusieurs motifs de refus.

III La majorité des résidences décrit les orientations comme adaptées la plupart du temps

48 résidences (86 %) estiment que les demandes d'orientation correspondent la plupart du temps au cahier des charges des pensions de famille et 5 (9 %) estiment qu'elles le sont toujours. Seules 3 résidences (5 %) jugent ces demandes rarement adaptées. Il s'agit de deux pensions de famille implantées en Maine et Loire et une en Sarthe. Ces répondants mettent en avant le manque d'autonomie et les besoins d'accompagnement trop importants des personnes orientées vis-à-vis de l'encadrement que propose leur résidence. Deux évoquent notamment des « *difficultés psychiatriques non stabilisées à l'entrée* ». Ces profils ne correspondent pas au projet social des pensions de famille, comme l'explique ce répondant :

> « *Le projet social des pensions de famille met en avant l'autonomie des résidents dans leur logement. La mise en place d'aide extérieure est possible mais très souvent, les personnes orientées ne sont pas*

autonomes dans leur quotidien. Cela prend beaucoup de place et ne permet pas la mise en place de l'accompagnement prévu à l'origine » (pension de famille, 49).

Figure 23 : Les demandes d'orientation correspondent-elles au public cible présent dans le cahier des charges des pensions de famille ?

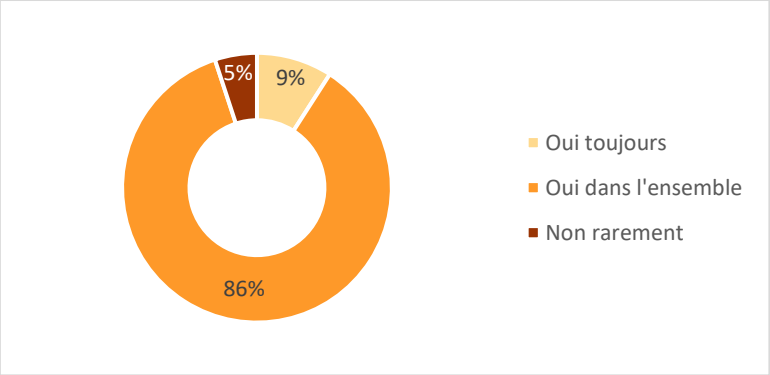

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

IV 60 % des répondants n'ont pas connaissance des temps de travail mis en place par la FAS entre les SIAO et les résidences

34 résidences sur 56 répondants (60 %) déclarent ne pas avoir connaissance des temps de travail mis en place par la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) entre les SIAO et les pensions de famille.

11 répondants (20 %) ont connaissance de ces temps de travail mais leur résidence n'y a pas participé. Il s'agit de 9 pensions de famille classiques et de 2 résidences accueil, dont 4 en Loire Atlantique, 4 en Maine et Loire et 3 en Vendée.

11 répondants (20 %) ont participé à ces temps de travail. Il s'agit de 9 pensions de famille classiques et de 2 résidences accueil, principalement implantées en Sarthe (n5). Les autres sont situées en Loire Atlantique (n2), en Maine et Loire (n2) et en Mayenne (n2). Parmi ces 11 répondants, 8 estiment que ces temps de travail ont permis une meilleure connaissance entre le SIAO et les pensions de famille. Deux considèrent que cela n'a pas été le cas (1 en Sarthe et 1 en Maine et Loire) et 1 ne se prononce pas (1 en Sarthe).

Figure 24 : La FAS a mis en place un temps de travail entre les SIAO et les pensions de famille. En avez-vous connaissance ?

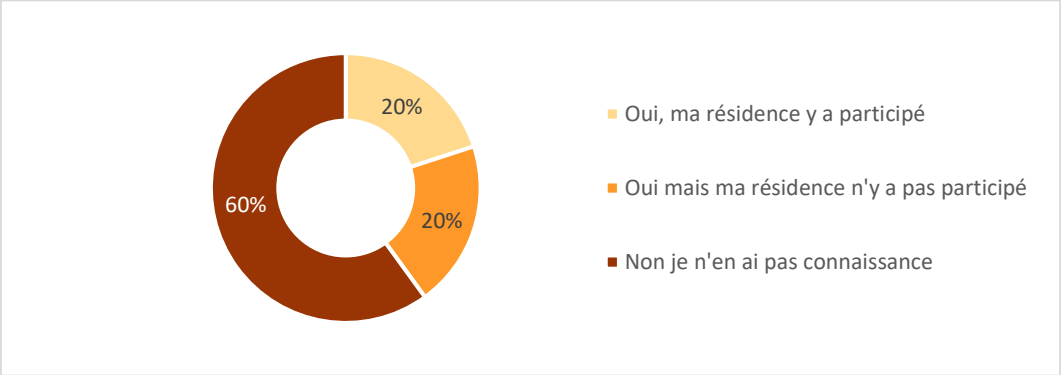

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

F. Les personnes ayant quitté la résidence

I Le logement dans le parc privé ou public ou les décès comme principales destinations

44 résidences parmi les 55 répondants déclarent qu'au moins une personne a quitté leur structure entre janvier et octobre 2022, soit 119 personnes au total :

- 98 départs au sein de 35 pensions de famille classiques
- 21 départs au sein de 9 résidences accueil

Le **logement dans le parc privé ou public** (n36, 30 % des sorties) constitue la première destination de sortie, suivi par les **décès** (n29, 24 % des sorties). Vient ensuite l'hébergement chez un tiers (n15), qui représente 13 % des départs. Ces trois destinations constituaient également les trois principaux types de sorties en 2016.

Notons que pour les résidences accueil, les 21 sorties se répartissent de manière plus hétérogène qu'en pension de famille classique.

La catégorie « autres » représente une diversité de destinations : dispositif d'accès à un logement accompagné (n3), CHRS (n2), LHSS (n2), incarcération (n1), logement thérapeutique (n1), FAM (n1), hospitalisation (n1), retour à la rue (n1).

Figure 25 : Destination de sortie des résidents ayant quitté la résidence entre janvier et octobre 2022, par type de résidence

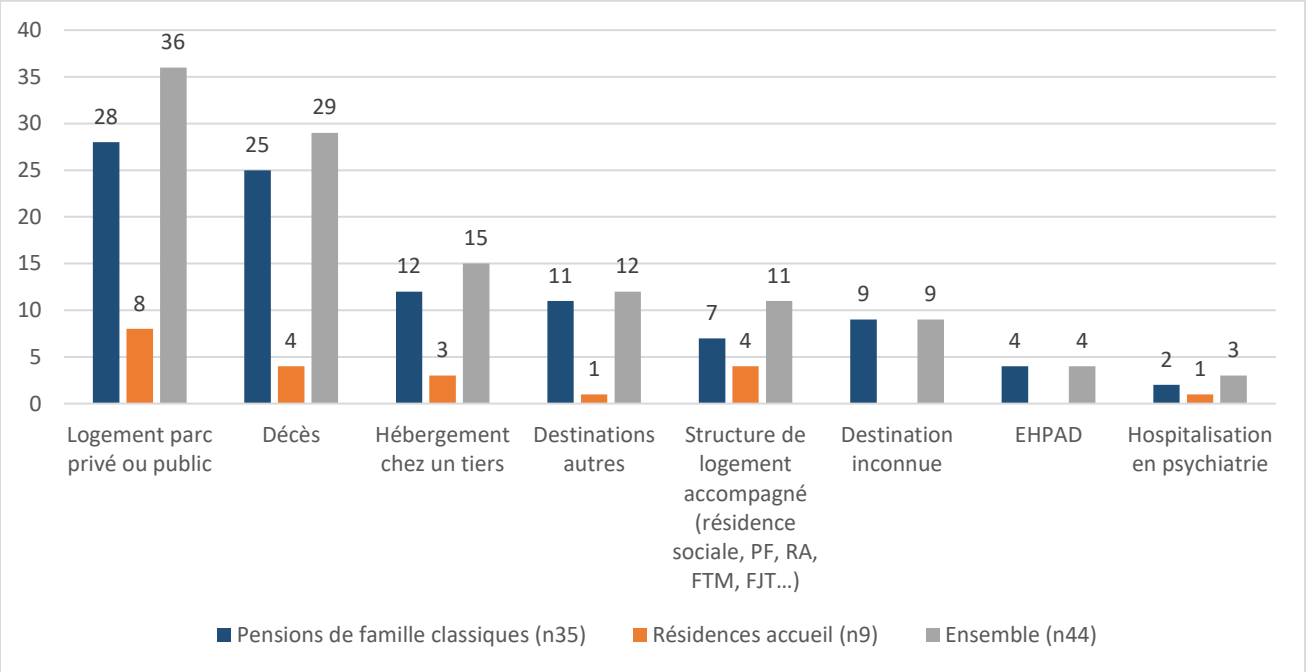

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 44 résidences concernées sur 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

On notera que l'analyse des données issues du SIAO (en annexe) montre que parmi les 533 personnes ayant quitté une pension de famille ou une résidence accueil entre janvier 2018 et septembre 2022, environ la moitié (n268) y ont vécu moins de 3 ans.

II 1 départ sur 5 concerne une exclusion

Sur 119 départs déclarés par les 44 résidences entre janvier et octobre 2022, 23 sont liées à des exclusions, soit 20 % des sorties. Ces exclusions concernent 16 résidences, dont 13 pensions de famille classiques (20 exclusions) et 3 résidences accueil (3 exclusions). Le nombre d'exclusions varie de 1 à 3 selon les résidences.

La violence (physique et/ou verbale) constitue le principal motif d'exclusion, cité par 12 répondants sur 16 résidences concernées par des exclusions. Ont également été mentionnés les motifs suivants : présence d'addiction (cité 4 fois), la non-adhésion de la personne au cadre collectif (3 fois), des impayés (2 fois) et une baisse importante de l'autonomie (1 fois).

On notera que 48 % des résidences déclarent que quelques résidents présentent des comportements violents. A l'inverse, 52 % déclarent qu'aucun résident n'est concerné. Les proportions sont assez similaires en résidence accueil et en pension de famille classique.

Figure 26 : Parmi les résidents actuels, combien présentent des comportements violents (au sein de la résidence et/ou à l'extérieur) ?

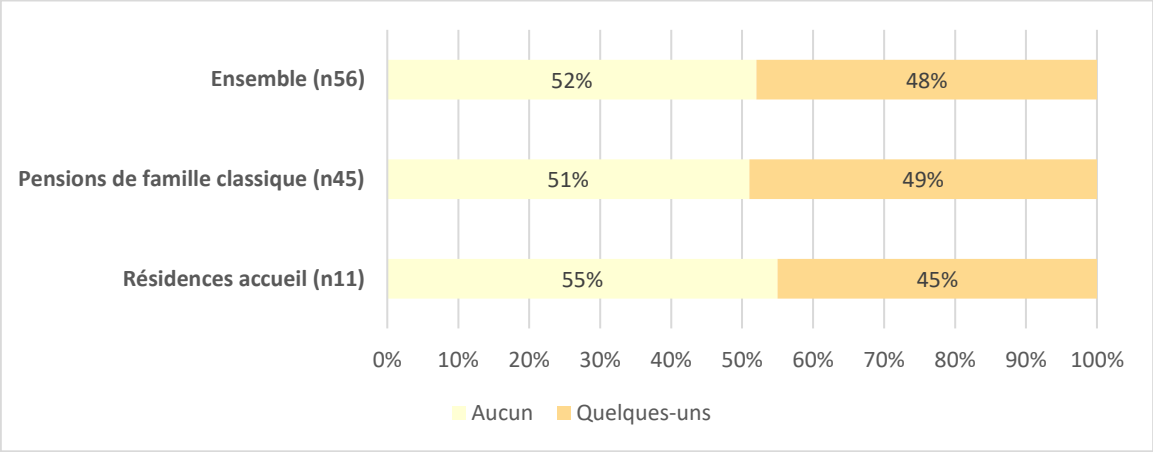

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

G. Focus sur certaines caractéristiques du public

I L'évolution des publics : des observations relatives à la santé mentale, aux addictions et au vieillissement du public

29 % des répondants estiment que le public logé a « un peu » évolué depuis 2017 (dont 7 en Vendée, 5 en Maine et Loire, 2 en Sarthe, 1 en Loire Atlantique et 1 en Mayenne) et 16 % « beaucoup » (dont 4 en Maine et Loire, 2 en Loire Atlantique, 1 en Mayenne, 1 en Sarthe et 1 en Vendée). Un tiers environ déclarent qu'il n'y a pas eu vraiment d'évolution (dont 9 en Loire Atlantique, 4 en Maine et Loire, 3 en Vendée, 1 en Mayenne et 1 en Sarthe).

Figure 27 : Depuis 2017, avez-vous constaté des évolutions dans les profils de public accueilli ?

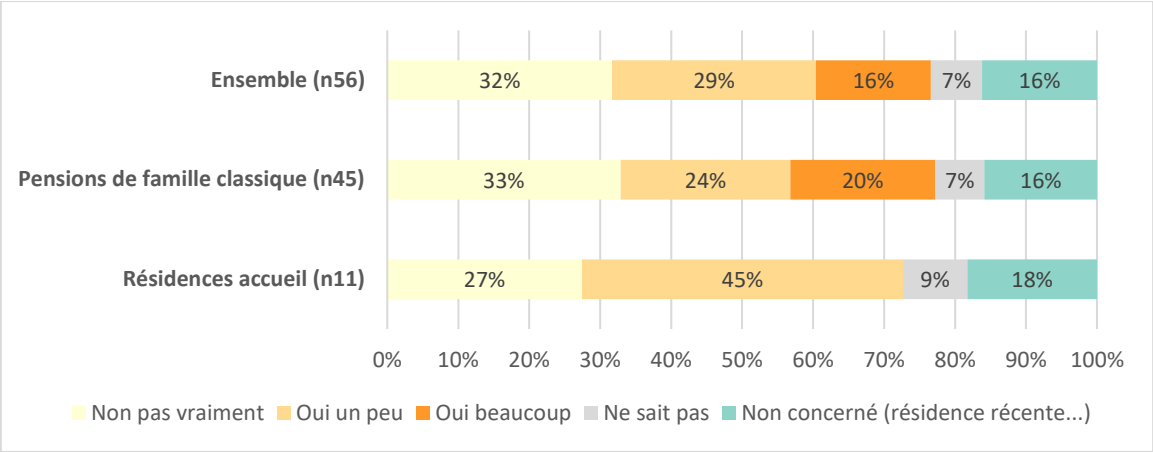

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Les 25 résidences ayant répondu « un peu » ou « beaucoup » étaient invitées à préciser les évolutions observées, parmi lesquelles :

- 17 résidences (dont 15 pensions de famille classiques et 2 résidences accueil) observent une évolution relative aux **problématiques en santé mentale** : des difficultés psychiques et psychiatriques plus importantes, une augmentation de résidents ayant un parcours en psychiatrie, des profils de personnes moins stabilisées sur le plan psychique.
- 5 résidences (dont 3 pensions de famille classiques et 2 résidences accueil) relèvent une augmentation du nombre de **résidents présentant des addictions et/ou une aggravation de cette problématique** pour certains, une consommation plus excessive avec parfois des poly-addictions.
- 4 résidences (dont 4 pensions de famille classiques) soulignent un **vieillissement** de leur public
- 3 résidences (dont 3 pensions de famille classiques en Sarthe et en Mayenne) constatent que les demandes émanent d'un public de plus en plus **jeune.**

II La santé mentale

II.1 Les difficultés psychiques, une problématique présente chez de nombreux résidents

48 % des résidences déclarent que la plupart de leurs résidents présentent des difficultés psychiques importantes et 18 % déclarent que c'est le cas de tous, soit 66 % au total.

Notons que le handicap psychique ou les troubles psychiques reconnus figuraient parmi les difficultés les plus courantes chez les résidents logés au 31/12/2016. L'étude menée par le CREAI en 2017 avait montré que 58 % des résidents en pension de famille classique étaient concernés et 90 % des résidents vivant en résidence accueil.

Figure 28 : Parmi les résidents actuels, combien présentent des difficultés psychiques importantes ?

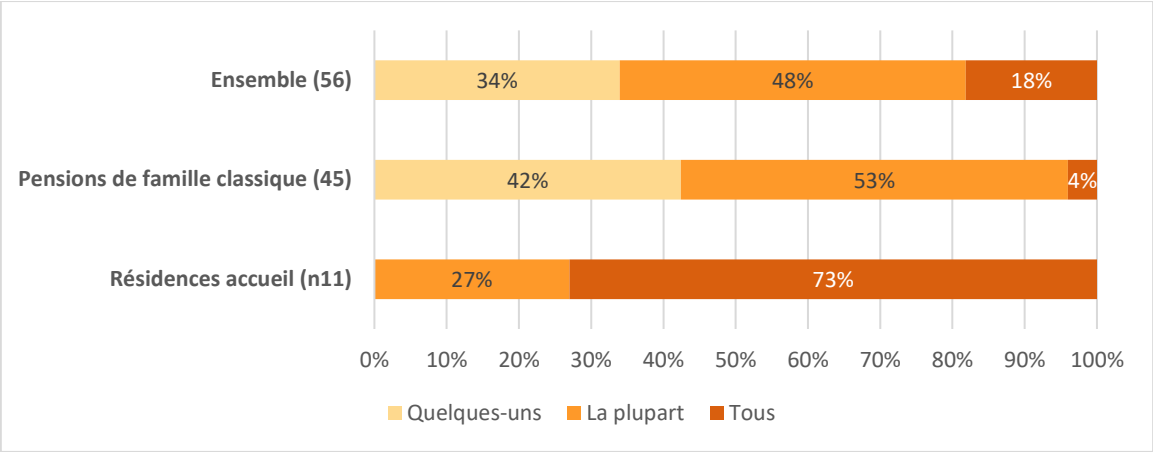

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

II.2 Des professionnels globalement insuffisamment outillés pour accompagner les résidents par rapport aux troubles psychiques

48 % des résidences estiment que leurs professionnels ne sont pas suffisamment outillés pour accompagner les résidents par rapport aux troubles psychiques qu'ils présentent : 39 % « plutôt non » et 9 % « pas du tout ». A noter que parmi les 5 résidences ayant répondu « pas du tout », 4 sont implantées en Maine et Loire.

A l'inverse, 51 % considèrent que leurs professionnels sont suffisamment outillés. Cette proportion est bien plus importante parmi les résidences accueil (82 %).

Figure 29 : Les professionnels de la résidence sont-ils suffisamment outillés pour accompagner les résidents par rapport aux troubles psychiques qu'ils présentent ?

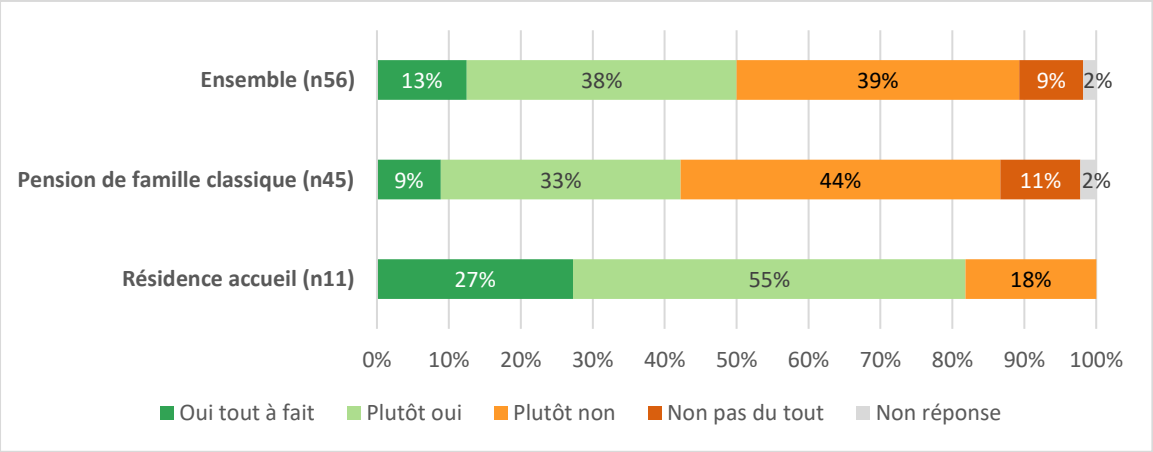

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Les répondants étaient invités à préciser leurs besoins pour être mieux ou davantage outillés :

Un besoin de formation et d'analyse de pratiques : exprimé par 39 résidences (31 PF et 8 RA). Certains répondants ont précisé avoir besoin de formation « *permettant d'être mieux armé pour faire face à une*

situation de crise d'un résident » (pension de famille classique, 49), ainsi que des formations en premiers secours en santé mentale (PPSM).

Un besoin d'échanger davantage avec les professionnels de la psychiatrie et du soin : exprimé par 17 résidences (12 PF et 5 RA). Les principaux partenaires cités sont les secteurs psychiatriques, les médecins, les EMPP et les CMP.

Un besoin de présence de professionnels de santé sur la structure : exprimé par 9 résidences (9 PF classiques), par exemple une IDE, un infirmier psychiatrique, un coordinateur de santé, un référent CMP…

II.3 Les partenariats en matière de santé mentale : un tiers des résidences rencontrent des difficultés

36 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés dans le partenariat avec le secteur psychiatrique. Cette proportion est un peu plus élevée au sein des résidences accueil. A l'inverse, 63 % ne rencontrent pas de difficultés dans le cadre de ce partenariat.

Figure 30 : Rencontrez-vous des difficultés dans le partenariat avec le secteur psychiatrique ?

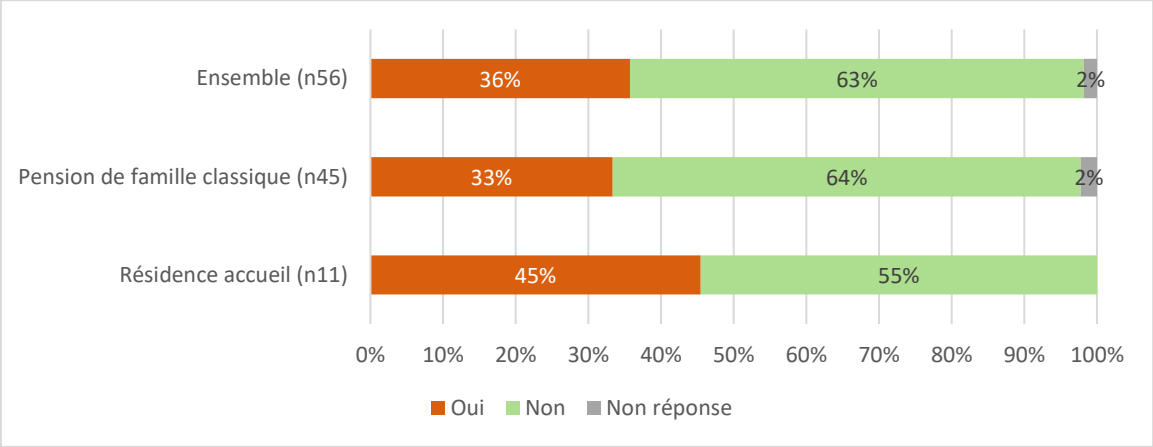

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

La première difficulté exprimée par les résidences concerne le **manque de liens, de partage d'information et de communication** avec le secteur psychiatrique.

> *« Difficultés sur le partage d'informations pouvant nous être utiles pour accompagner au mieux les résidents » (pension de famille classique, 49).*

> *« Difficultés à entrer en contact avec les psychiatres, saturation des services de soins qui entraînent une indisponibilité » (résidence accueil, 44).*

Les répondants mentionnent également **le manque de professionnels et de moyens dans le secteur de la psychiatrie, ainsi que des délais de réponse trop longs** par rapport au caractère parfois urgent de la situation. Cette difficulté a particulièrement été citée par des répondants sarthois.

> *« Les professionnels du secteur psychiatrique manquent de temps pour rencontrer nos résidents. En cas d'urgence, problème de temporalité entre la réponse attendue et la réponse proposée » (résidence accueil, 72).*

« Pas de psychiatre et pas de rendez-vous disponible avant deux mois même en cas d'urgence » (pension de famille classique, 72).

Plusieurs répondants regrettent le **manque de connaissance du secteur psychiatrique vis-à-vis du public accueilli** en pension de famille et en résidence accueil. Une acculturation entre la psychiatrie et le social s'avère nécessaire selon eux, de même que le développement d'une approche davantage fondée sur la philosophie de l'aller-vers, afin de mieux répondre aux besoins des résidents :

« Pas d'aide si la personne n'est pas en demande de soins, peu ou pas de démarches "d'aller-vers". Nécessité d'acculturation de la santé psychiatrique et du social » (pension de famille classique, 49).

« Malgré la réelle considération de notre travail, le secteur psychiatrique ne peut pas répondre aux besoins de prise en charge rapide dont nous avons besoin parfois et ne travaille pas selon le principe de l'aller-vers, excepté l'EMPP. Nous devons donc faire face seuls parfois à des résidents qui refusent l'orientation vers une prise en charge psy et que nous devons gérer seuls » (pension de famille classique, 44).

Seules 12 résidences (21 %) parmi les 56 répondants déclarent qu'une **EMPP** (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) intervient au sein de la structure. Il s'agit uniquement de pensions de famille classiques, principalement implantées en Loire Atlantique (n9). Les autres sont situées en Mayenne (n1), en Sarthe (n1) et en Vendée (n1).

Parmi ces 12 résidences, 10 estiment que cette intervention a plutôt permis de faciliter les liens entre la pension de famille et le secteur psychiatrique. Pour les deux autres, cela n'a plutôt pas été le cas.

Figure 31 : Une EMPP (équipe mobile psychiatrie précarité) intervient-elle au sein de la structure ?

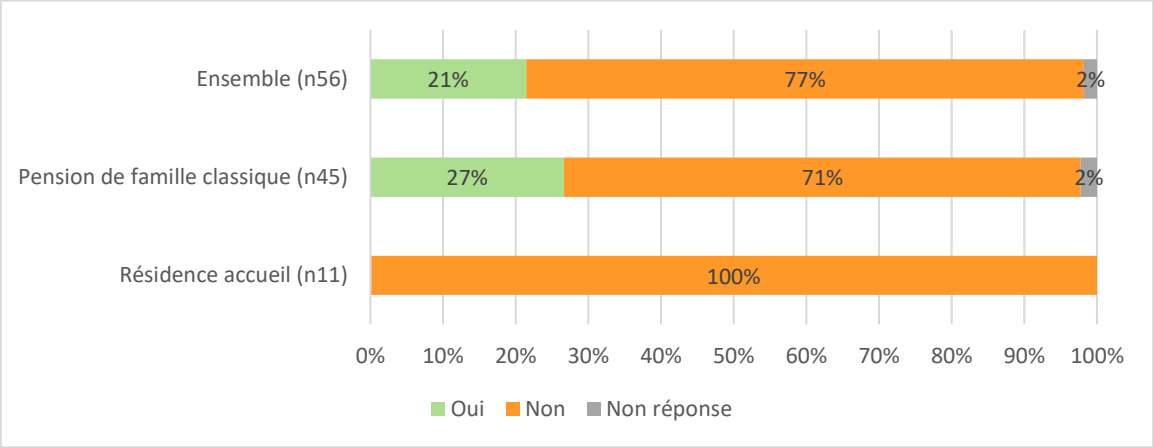

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Seules trois résidences bénéficient de l'intervention d'une **coordinatrice sanitaire**. Il s'agit de trois pensions de famille classiques gérées par deux opérateurs différents, toutes situées en Loire Atlantique. Ces trois résidences estiment que l'intervention de cette coordinatrice sanitaire a plutôt facilité les passerelles entre le secteur psychiatrique et leur structure.

II.4 Une résidence sur deux considère les structures mixtes comme un modèle pertinent

A l'issue de la journée régionale de 2018, il a été préconisé de créer des structures mixtes, c'est-à-dire mixant au sein d'une même structure des places de pension de famille classique et de résidence accueil, afin de mélanger ces deux publics. Peu de résidences de ce type ont été ouvertes jusqu'à présent sur la région.

Une résidence sur deux estime que les structures mixtes sont un modèle pertinent (tout à fait pertinent pour 32 %, plutôt pertinent pour 23 %). A l'inverse, 20 % ne considèrent pas ce modèle comme pertinent (16 % plutôt non et 4 % pas du tout). Notons qu'un quart des répondants ont précisé ne pas être en mesure de répondre à la question.

Figure 32 : Les structures mixtes (proposant à la fois des places de pension de famille et de résidence accueil) sont-elles un modèle pertinent selon vous ?

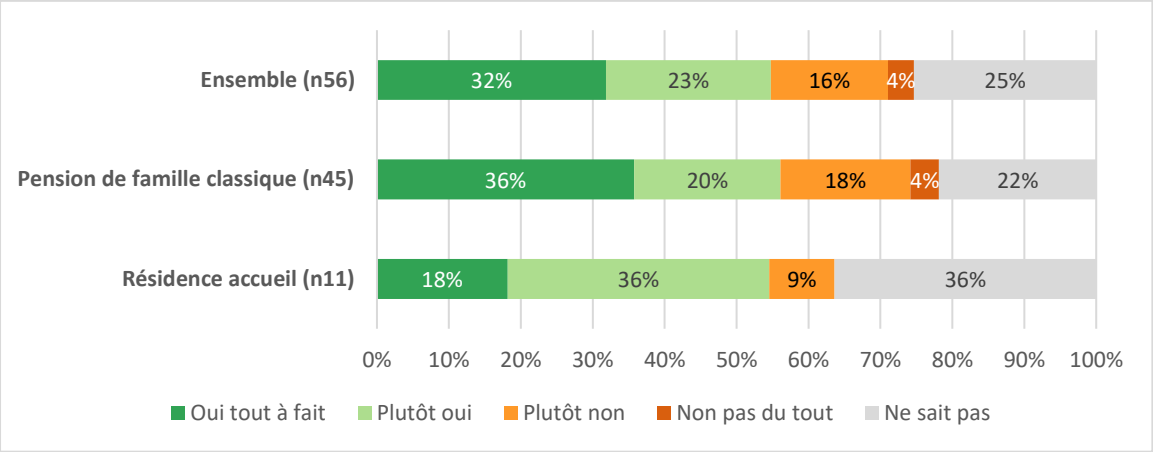

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Les répondants étaient invités à commenter leur réponse. Plusieurs idées-clefs, parfois contradictoires, émergent de l'analyse des réponses et sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

- PRINCIPAUX ARGUMENTS ENONCES PAR LES REPONDANTS A LA QUESTION « EN QUOI LES RESIDENCES MIXTES VOUS SEMBLENT-ELLES CONSTITUER UN MODELE PERTINENT OU NON ? »

✓

- **Un modèle qui permettrait de faciliter les liens avec la psychiatrie :** 12 résidences (11 PF et 1 RA) soulignent que disposer de places « résidences accueil » au sein d'une pension de famille classique pourrait permettre de développer davantage de partenariat vers le soin et en particulier la psychiatrie.

  « Très pertinent en lien avec le travail de proximité des CMP » (pension de famille, 85).

  « [Nous allons] ouvrir une nouvelle résidence mixte. Pour chaque entrée en RA, le sanitaire s'engage à accompagner le résident. Le partenariat est donc existant en RA, il y aura donc une répercussion pour la PF » (pension de famille, 85).

✗	• **Une cohabitation des publics jugée difficile :** 12 résidences (10 PF et 2 RA) estiment que les besoins des publics sont trop différents et nécessitent des accompagnements sanitaire et social spécifiques. Pointant la difficulté à harmoniser le collectif s'il est trop hétérogène, ces répondants – PF comme RA - craignent également que la présence de certaines problématiques au sein du groupe puisse avoir des effets négatifs sur certains résidents. *« Les difficultés sont différentes (addiction +++ dans les maisons relais) et notre résidence accueil loge des personnes en situation de grande vulnérabilité pouvant se faire abuser et ayant besoin d'un sentiment de sécurité +++ » (résidence accueil, 72).* *« Héberger dans un même établissement des pathologies de psychiatrie avec des problématiques psychologiques, cela peut perturber les résidents qui n'ont pas de troubles avérés de comportements » (pension de famille, 85).* *« Les problématiques psychiatriques "lourdes" sont complexes à gérer dans un collectif déjà fragilisé par les addictions et problématiques de santé. L'accompagnement est spécifique et peut également mettre en difficulté les responsables de maison »* (pension de famille, 49).
✓	• **Un intérêt à diversifier le public :** 8 résidences (6 PF et 2 RA) insistent sur la pertinence de diversifier le public logé, d'équilibrer le groupe pour éviter la concentration des problématiques de même nature. Plusieurs soulignent l'enrichissement que cela peut permettre en termes de vie collective. *« Permet un équilibre dans les profils et évite la stigmatisation » (pension de famille, 85).* *« Certains usagers pourraient se sentir plus en sécurité en pension de famille » (résidence accueil, 53)* *« Mixités des situations des profils offrant une ouverture du collectif » (pension de famille, 49)* *« La mixité du public amène moins de tensions et permet une vie collective plus importante : repas animation » (pension de famille, 44).*
✓	• **Une convergence des besoins entre le public logé en pension de famille classique et en résidence accueil :** 6 résidences (5 PF et 1 RA) mettent en avant la similarité des besoins entre les deux publics. Plusieurs PF indiquent accueillir déjà de fait des résidents ayant des problématiques importantes en santé mentale. *« Les publics sont assez similaires, seul un accompagnement plus poussé sur le domaine de la santé mentale diffère » (pension de famille, 72).* *« Dans les faits, nous accueillons déjà dans notre pension de famille des publics relevant de la psychiatrie » (pension de famille, 53)*

Notons que deux résidences accueil du Maine et Loire, gérées par le même organisme, expliquent que le modèle de structure mixte « *répond à une solution de logement adapté dans le paysage du logement accompagné, tout comme les résidences accueil à destination uniquement de personnes ayant des troubles psy pour qui ces structures peuvent répondre à leurs besoins* ». Ces répondants ajoutent que « *la multiplicité des propositions et la singularité des structures permettent aux personnes de pouvoir aller vers la solution de logement qui lui paraît la plus pertinente au regard de ses besoins* ».

Deux pensions de famille de la Loire Atlantique, gérées par le même organisme, peu favorables au modèle mixte, soulignent qu'il est néanmoins difficile en milieu rural de créer deux dispositifs distincts, une pension de famille classique et une résidence accueil, du fait qu'il n'y aurait pas assez de demandes pour que ces deux projets puissent être viables.

30 des 45 pensions de famille classiques répondantes estiment que certains de leurs résidents relèveraient davantage d'une résidence accueil. Leur nombre est estimé à 84 personnes, sur les 457 locataires de ces 30 résidences, soit 18 %.

III Les addictions

III.1 Les addictions, une problématique présente chez de nombreux résidents

46 % des résidences déclarent que la plupart de leurs résidents présentent des addictions et 5 % déclarent que c'est le cas de tous, soit 51 % au total. Les pensions de famille classiques sont davantage susceptibles d'accueillir un public majoritairement composé de personnes présentant des addictions que les résidences accueil.

Dans les commentaires, l'alcool apparaît comme l'addiction la plus répandue. Mais certains répondants pointent également des addictions au tabac.

Notons que les addictions figuraient parmi les difficultés les plus courantes chez les résidents logés au 31/12/2016. L'étude menée par le CREAI en 2017 avait montré que 58 % des résidents en pension de famille classique étaient concernés et 22 % des résidents vivant en résidence accueil.

Figure 33 : Parmi les résidents actuels, combien présentent des problèmes d'addiction ?

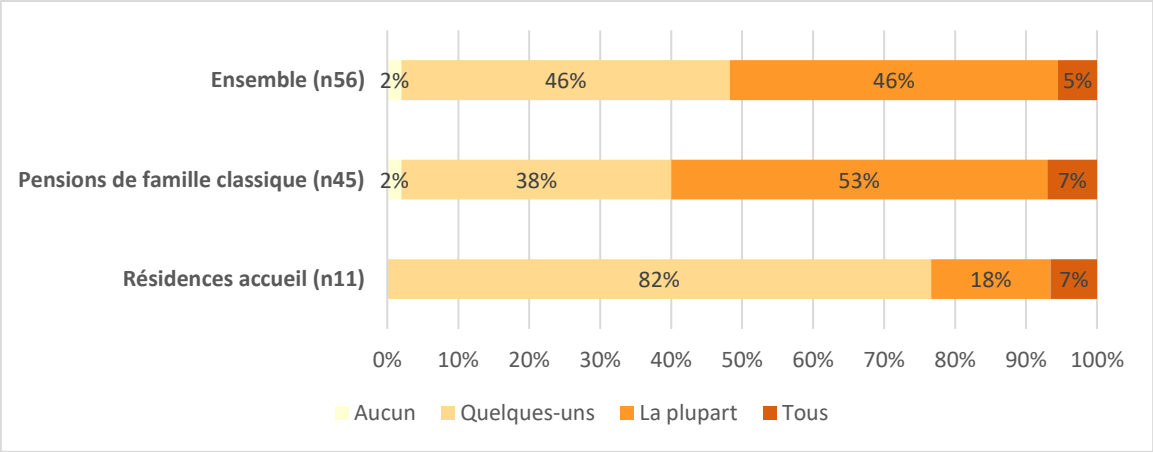

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

III.2 Les principales difficultés concernant l'accompagnement des résidents présentant des addictions

Les répondants se sont prononcés librement sur les principales difficultés rencontrées concernant l'accompagnement des résidents présentant une addiction. Parmi les thèmes les plus fréquemment cités, on retrouve :

Les impacts sur le collectif : exprimé par 20 résidences (dont 17 PF et 3 RA). Les répondants évoquent la difficulté à gérer le comportement des résidents sous substance, les risques de violences physique ou verbale, de mise en danger, les nuisances pour les autres résidents, les consommations en groupe…

« Comportement déviant sur les parties communes » (pension de famille classique, 44)

« La gestion du collectif, des nuisances dans les logements, la gestion des consommations, des personnes hors pensions de familles qui troublent l'organisation, sentiment d'insécurité, les limites (pas de veilleur) » (pension de famille classique, 72).

« Le lien entre situations individuelles et le vivre ensemble dans un collectif » (résidence accueil, 44).

« Au sein du collectif les résidents sont confrontés à des problématiques qui reflètent leurs difficultés ce qui est difficile à accepter pour eux » (pension de famille classique, 49).

Le manque d'adhésion, les difficultés des résidents concernés à reconnaître les addictions et les besoins de soins : exprimé par 15 résidences (dont 8 PF et 7 RA).

« Réussir à orienter vers les partenaires lorsque la personne est dans le déni » (résidence accueil, 72).

« Les résidents ne sont pas toujours prêts à entamer et poursuivre une démarche active dans ce domaine même s'ils l'évoquent aux travailleurs sociaux ou à la psychologue. Or l'interlocuteur des structures dédiées est le patient et non les travailleurs sociaux » (résidence accueil, 44).

« L'adhésion au projet de soin et la reconnaissance de l'addiction » (pension de famille classique, 44).

Le manque de relais et de disponibilité des partenaires : exprimé par 14 résidences (dont 12 PF et 2 RA).

« L'association spécialisée en addictions X est joignable mais après la réponse aux difficultés rencontrées, reste en attente, indépendamment de leur volonté mais du fait d'être en charge de travail importante et de proposer un RDV au résidant dans un temps non immédiat » (pension de famille classique, 85).

« Délai d'attente pour place de sevrage et cure » (pension de famille classique, 44).

« Nous déplorons l'absence d'un médecin addictologie sur le territoire de Saumur, ce qui ne facilite pas la prise en charge de certains résidents. De plus, un hôpital de jour spécialisé dans les soins de suite et de réadaptation en addictologie (SSRA) a fermé et les personnes souffrant de troubles en addictologie sont de plus en plus isolées sur le territoire » (résidence accueil, 49).

III.3 Une résidence sur deux mène des actions autour de la prévention des addictions

Un peu plus d'une résidence sur deux (54 %) mène des actions autour de la prévention des addictions. C'est davantage le cas dans les pensions de famille classiques (60 %) que dans les résidences accueil (27 %).

Figure 34 : Menez-vous des actions autour de la prévention des addictions ?

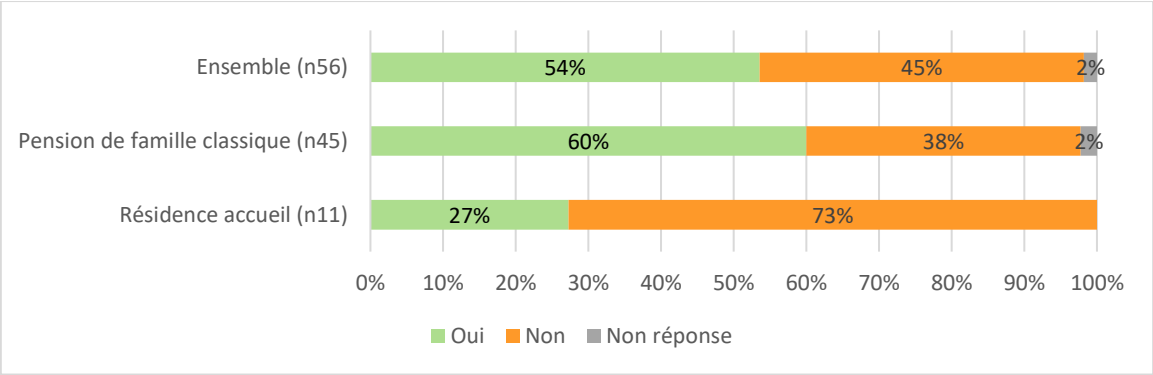

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

III.4 Plus d'un tiers des résidences estiment leurs professionnels plutôt insuffisamment outillés pour accompagner les résidents par rapport aux addictions qu'ils présentent

A la question « Les professionnels de la résidence sont-ils suffisamment outillés pour accompagner les résidents par rapport aux addictions qu'ils présentent ? », 34 % répondent « plutôt non » et 5 % « pas du tout », soit 39 %. La proportion de professionnels considérés comme insuffisamment outillés est plus importante en résidence accueil (55 %) qu'en pension de famille classique (36 %) où la problématique est plus répandue.

Figure 35 : Les professionnels de la résidence sont-ils suffisamment outillés pour accompagner les résidents par rapport aux addictions qu'ils présentent ?

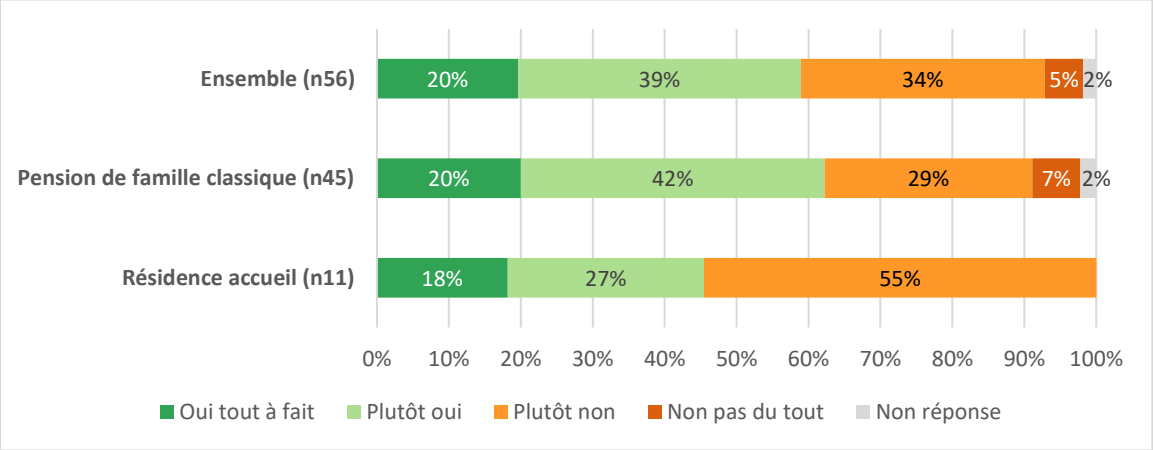

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Les répondants étaient invités à s'exprimer sur les besoins des professionnels pour être mieux et/ou davantage outillés. Parmi les réponses, figurent :

Un besoin en formation et d'analyse de pratiques : exprimé par 33 résidences (26 PF et 7 RA). Plusieurs thématiques ont été citées : dépendance à certains produits, réduction des risques, postures professionnelles, Plusieurs répondants appellent également à la mise en place de temps d'analyse de la pratique avec des partenaires spécialisés dans les questions d'addictions.

Un besoin de développement/renforcement des partenariats : exprimé par 21 résidences (17 PF et 4 RA). Il s'agit de pouvoir mieux identifier les partenaires du secteur (associations, services d'addictologie, CSAPA, CAARUD, équipe mobile addictions…) mais aussi de créer et maintenir des liens réguliers avec eux, ce qui n'est pas toujours possible expliquent les répondants.

> *« Acter des temps de rencontre pour échanger sur ces problématiques et selon les évènements comment adapter nos réponses auprès des résidents et nos modalités d'accompagnements. L'association X est un partenaire très présent auprès de la Maison Relais mais malheureusement l'association manque de temps de personnel pour accompagner au plus près dans la structure cette problématique » (pension de famille classique, 85).*

> *« Des ateliers avec un CSAPA va être mis en place pour les résidents et de l'analyse de la pratique pour les professionnels » (pension de famille classique, 85).*

III.5 Les partenariats : un quart des résidences en difficulté pour solliciter des partenaires

Un peu moins des trois quarts des résidences (73 %) déclarent pouvoir solliciter plutôt ou très aisément des partenaires lorsque confrontées à une situation d'addiction (27 % tout à fait aisément, 46 % plutôt aisément). A l'inverse, 24 % sont en difficultés : 21 % répondent « plutôt non » et 2 % pas du tout.

Figure 36 : Pouvez-vous aisément solliciter des partenaires lorsque vous faites face à une situation d'addiction au sein de la pension de famille ?

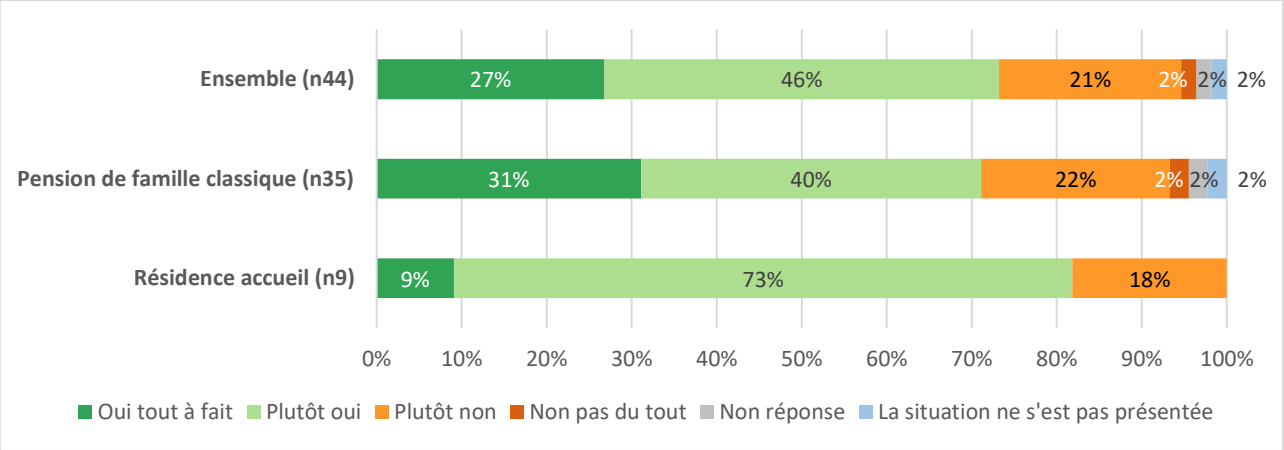

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

IV Le vieillissement des résidents

Sur les 56 répondants, 66 % déclarent que parmi les résidents actuels (décembre 2022), « quelques-uns » présentent des difficultés liées au vieillissement et 20 % « la plupart ». On notera que pour les pensions de famille classiques, cette proportion s'élève à 24 %.

Figure 37 : Parmi les résidents actuels, combien présentent des difficultés liées au vieillissement ?

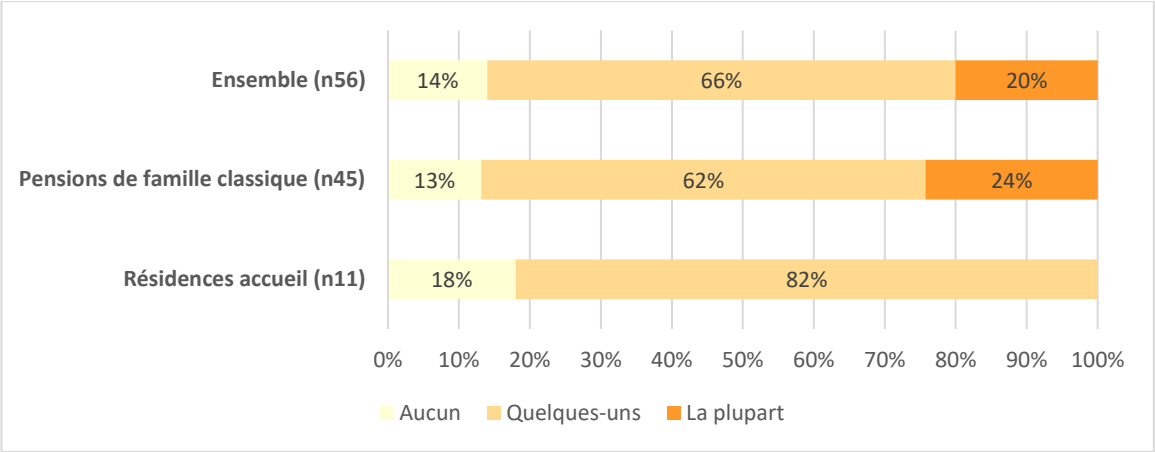

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

L'analyse des données issues du SIAO (cf. annexe) montre que l'âge moyen à l'entrée des personnes admises entre janvier 2018 et septembre 2022 est de 47 ans. Il est plus élevé concernant les pensions de famille « classiques » (49 ans) que pour les résidences accueil (40 ans). Les 50-64 ans représentent la catégorie d'âge la plus importante (43 % des admissions) sur cette période.

44 résidences parmi les 56 répondants déclarent que certains de leurs résidents sont vieillissants. Ces répondants ont été invités à répondre à une série de questions portant sur l'accompagnement des résidents vieillissants.

IV.1 Un accès aux soins pour les résidents vieillissants qualifié de difficile par plus d'une résidence sur deux

Parmi les 44 résidences accompagnant des résidents vieillissants au moment de l'enquête, 55 % estiment que l'accès aux soins pour ces personnes est « plutôt difficile » et 2 % « très difficile ». A l'inverse, 36 % jugent cet accès aux soins « plutôt facile » et 7 % « très facile ». Ces proportions sont assez similaires en pension de famille classique et en résidence accueil.

<u>Parmi les 25 résidences jugeant cet accès aux soins plutôt ou très difficile :</u>

- Une majorité (n19) accueillent « quelques » résidents présentant des difficultés liées au vieillissement, pour les 6 autres, il s'agit de « la plupart » de leurs résidents
- 2 résidences sont situées en milieu rural, contre 23 en milieu urbain

<u>Parmi les 19 résidences jugeant cet accès aux soins plutôt ou très facile :</u>

- Une majorité (n15) accueillent « quelques », voire « aucun » résidents présentant des difficultés liées au vieillissement, pour les 4 autres, il s'agit de « la plupart » de leurs résidents
- 7 résidences sont situées en milieu rural (part importante donc), contre 22 en milieu urbain

Figure 38 : L'accès aux soins pour les résidents vieillissants est selon vous…

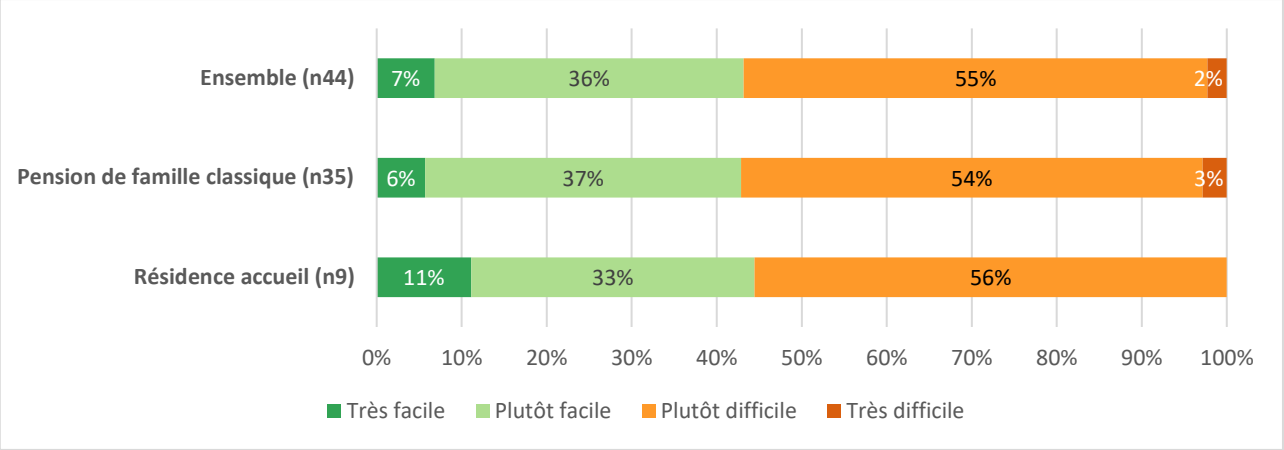

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 44 résidences comptant des personnes vieillissantes parmi les résidents au moment de l'enquête sur 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Les répondants se sont exprimés sur les principales difficultés rencontrées concernant l'accès aux soins des résidents vieillissants, parmi lesquelles figurent :

Les délais d'attente pour obtenir des rendez-vous et/ou le manque de professionnels de santé : 17 résidences sur 44 accueillant des résidents vieillissants. Ont été cités les médecins généralistes, les spécialistes, les infirmiers à domicile, les urgences et les dentistes.

Les difficultés liées à la mobilité : 10 résidences sur 44 accueillant des résidents vieillissants. Les répondants précisent que les déplacements sont plus compliqués, notamment parce qu'ils nécessitent la présence d'un accompagnant. Les besoins d'accompagnement sont donc plus importants, notamment parce qu'il est nécessaire d'organiser les rendez-vous médicaux.

Des résidents dans le déni de leurs difficultés, des difficultés à adhérer, voire des refus de soins : 9 résidences sur 44 accueillant des résidents vieillissants. Les difficultés peuvent aussi concerner le refus des éventuels traitements.

Un manque d'identification, d'interconnaissance et de liens avec les partenaires : 7 résidences sur 44 accueillant des résidents vieillissants. Les répondants évoquent les difficultés à identifier et faire du lien avec les partenaires, voire à coordonner leurs interventions. Certains acteurs sanitaires méconnaissent en outre les spécificités de ce public.

Un vieillissement prématuré : 5 résidences sur 44 accueillant des résidents vieillissants. Les répondants mentionnent des difficultés telles que des démences précoces du fait de parcours de vie difficiles. Plusieurs soulignent que ces résidents ne peuvent bénéficier de certaines prises en charge ou d'une entrée en EHPAD du fait qu'ils sont considérés comme trop jeunes.

IV.2 Accompagner la perte d'autonomie des résidents vieillissants jugé difficile par 86 % des résidences

Parmi les 44 résidents accueillant des personnes vieillissantes au moment de l'enquête, 84 % estiment qu'accompagner la perte d'autonomie de ces personnes au sein de la résidence est « plutôt difficile » et 2 % « très difficile ». Seuls 14 % qualifient cet accompagnement de « plutôt facile ».

Figure 39 : Accompagner la perte d'autonomie des résidents vieillissants au sein de la résidence est…

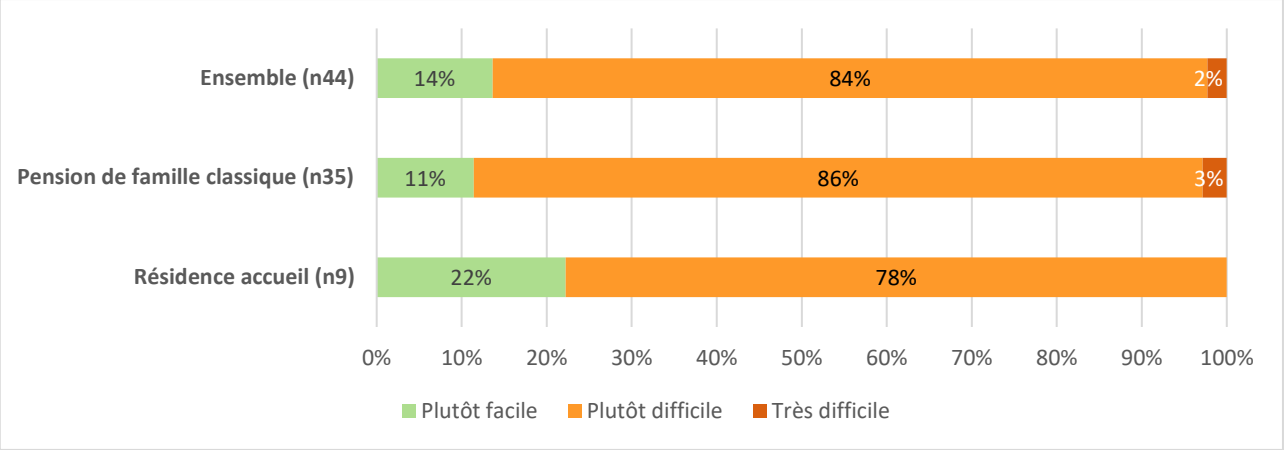

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 44 résidences comptant des personnes vieillissantes parmi les résidents au moment de l'enquête sur 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Les répondants se sont exprimés sur les principales difficultés observées concernant l'accompagnement de la perte d'autonomie des résidents vieillissants. Les principales difficultés citées sont les suivantes :

Un accompagnement plus important et spécifique (en termes de présence, de soins, de sécurité, de coordination des intervenants extérieurs…) que les résidences ne peuvent pas toujours mettre en place du fait d'un manque de moyens et de formation des hôtes : difficulté citée par 20 résidences (15 PF et 5 RA).

« Cela est plus chronophage et demande un accompagnement plus individualisé de la personne et la coordination des professionnels intervenant chez le résident » (pension de famille classique, 85).

« Difficultés en termes de temps d'accompagnement et de qualification des professionnels. Obligation de mettre en place des partenariats qui demandent un temps conséquent de coordination » (résidence accueil, 44).

« Pas assez d'ETP pour accompagner la perte d'autonomie (risque de chute...), manque de formation pour diagnostiquer les signes du vieillissement » (résidence accueil, 49).

Des difficultés à mettre en place et coordonner des interventions à domicile : difficulté citée par 15 résidences (14 PF et 1 RA).

« Manque de professionnelles entre l'IDE et l'hôte telles que des aides-soignantes et aides-à-domicile » (pension de famille classique, 53).

« Les moyens limités et le manque de réactivité dans le cadre de la mise en place des aides à la personne » (pension de famille classique, 44).

« Demande de PCH longue pour apporter une aide humaine à l'entretien du logement notamment » (pension de famille classique, 44).

Des résidents dans le déni de leurs difficultés et de la nécessité de mettre en place un étayage : difficulté citée par 9 résidences (8 PF et 1 RA).

« Voir la personne perdre en autonomie et se négliger sans pour autant en être consciente. Aborder le sujet avec la personne sans la blesser mais être dans la bienveillance » (pension de famille classique, 85).

« L'adhésion des résidents à la mise en place d'intervention d'aide à la personne au domicile » (pension de famille classique, 44).

« La reconnaissance par la personne de sa perte d'autonomie et du besoin d'un étayage » (pension de famille classique, 44).

Des logements et/ou des espaces collectifs inadaptés : difficulté citée par 8 résidences (7 PF et 1 RA).

« Habitat non adapté (marches, baignoire, accès immeuble, accès salle collective) » (pension de famille classique, 72).

« Appartement avec des escaliers, couloir étroit : petits espaces difficiles à réaménager si perte d'autonomie » (résidence accueil, 53).

« Adaptation des structures pour les personnes en perte de mobilité (exemple : logement à l'étage sans ascenseur, douche et toilette non PMR...) » (pension de famille classique, 49).

Travailler et rendre possible l'orientation vers une structure adaptée : difficulté citée par 8 résidences (6 PF et 2 RA).

« Difficulté d'orientation vers des structures spécialisées » (résidence accueil, 49).

« Travailler sur le relogement est difficile car les résidents ne veulent pas partir et la perte d'autonomie peut apparaitre avant 64 ans, ce qui rend difficile l'accès aux résidences médicalisées » (pension de famille classique, 49).

« L'accès en structures personnes âgées type EPHAD » (pension de famille classique, 44).

« La recherche de structure adaptée au public que nous accueillons » (pension de famille classique, 44).

Des besoins spécifiques parfois en inadéquation avec les projets et activités proposées : difficulté citée par 3 résidences (3 PF).

« Les pertes cognitives sont les troubles les plus observés. Les pertes de mobilité également. On observe également une fatigabilité importante qui rend plus difficile la mise en place de certains projets au sein de la maison relais » (pension de famille classique, 49).

Concernant cette difficulté citée par un faible nombre de répondants, il faut préciser qu'à la question « Rencontrez-vous des difficultés spécifiques dans l'animation du collectif en lien avec l'accueil de personnes vieillissantes ? », 32 résidences sur les 44 accompagnant des personnes vieillissantes au moment de l'enquête répondent « non », soit 73 %. 12 répondent oui, soit 27 %.

IV.3 Accompagner les projets de sortie des résidents vieillissants s'avère difficile, voire très difficile pour la grande majorité des résidences

86 % des 44 résidences accueillant des personnes vieillissantes au moment de l'enquête (décembre 2022) qualifient l'accompagnement des projets de sortie de ces résidents de difficile (27 % très difficile et 59 % plutôt difficile).

Figure 40 : La mise en place de projets de sortie (hors décès) pour les résidents vieillissants est selon vous…

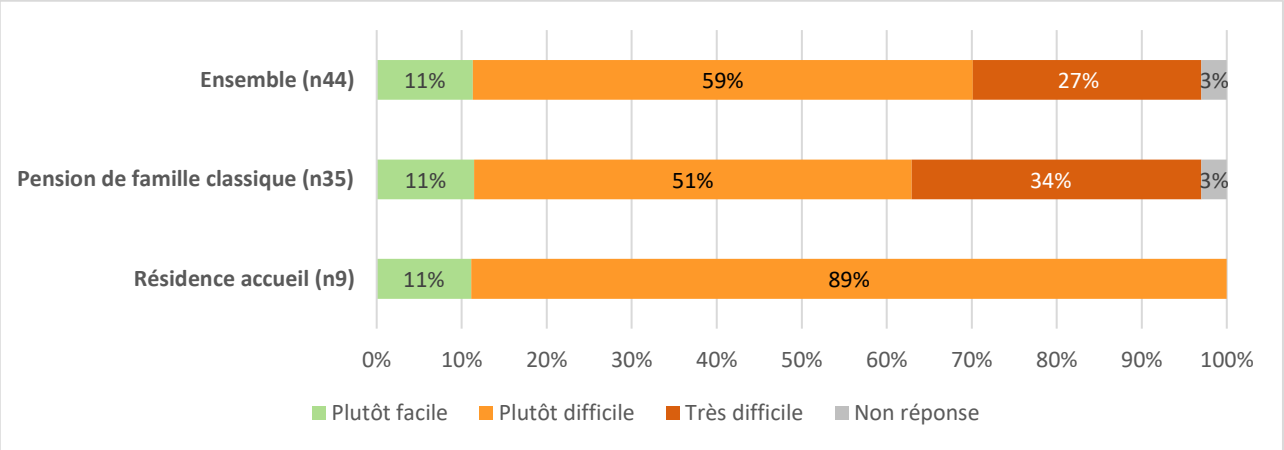

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 44 résidences comptant des personnes vieillissantes parmi les résidents au moment de l'enquête sur 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Le principal obstacle décrit par les répondants concerne **la difficulté à trouver une place dans une structure adaptée** (citée par 32 résidences, dont 24 pensions de famille classiques et 8 résidences accueil). Le **manque de places et/ou les délais d'attente** ont été plusieurs fois cités.

> *« Le temps d'attente qui est très long et la RA qui ne répond plus aux besoins de la personne » (résidence accueil, 85).*
>
> *« Difficulté à obtenir des places dans des structures plus adaptées (FAM, Foyer de vie, EHPAD) » (résidence accueil, 72).*

Les répondants évoquent également **les fortes réticences des structures** à accueillir leur public, par méconnaissance mais aussi par crainte d'avoir à accompagner des personnes présentant des addictions et/ou des troubles psychiques.

> *« Refus des EHPAD par manque de connaissance du public » (pension de famille classique, 72).*
>
> *« Incompatibilité d'accueil des personnes vieillissantes avec addictions » (pension de famille classique, 72).*
>
> *« L'orientation vers les EPHAD peut relever du "parcours du combattant". Poids de la représentation du public pension de famille par les structures personnes âgées qui renvoient souvent le fait de ne pas être adaptés à l'accueil de ce public... » (pension de famille classique, 44).*

Ce sont également des personnes plus jeunes, pour qui le vieillissement est précoce, « *ce qui rend difficile l'accès aux structures adapté* » (pension de famille classique, 49). Plusieurs répondants regrettent ainsi **le manque de structures adaptées** aux besoins de leur public.

« Trop peu de structures adaptées à un public vieillissant ayant des troubles psychiques » (résidence accueil, 49).

« Pas de structures adaptées aux personnes ayant des addictions et vieillissant prématurément » (pension de famille classique, 49).

« Manque d'établissements et de places adaptés aux besoins » (pension de famille classique, 44).

8 répondants ont également évoqué les **difficultés d'acceptation** des résidents vieillissants à l'idée de devoir quitter leur lieu de vie.

« L'acceptation par le résident de devoir un jour quitter la maison relais du fait de sa perte d'autonomie qui ne permet plus son maintien en Maison Relais » (pension de famille classique, 85).

« Refus de quitter le groupe et sa sécurité » (pension de famille classique, 44).

IV.4 Un tiers des résidences en difficulté pour solliciter des partenaires dans le cadre d'une situation de vieillissement

A la question « Pouvez-vous aisément solliciter des partenaires lorsque vous faites face à une situation de vieillissement au sein de la pension de famille ? », 32 % des 44 résidences accueillant des personnes vieillissantes au moment de l'enquête (décembre 2022) répondent « plutôt non ».

Figure 41 : Pouvez-vous aisément solliciter des partenaires lorsque vous faites face à une situation de vieillissement au sein de la pension de famille ?

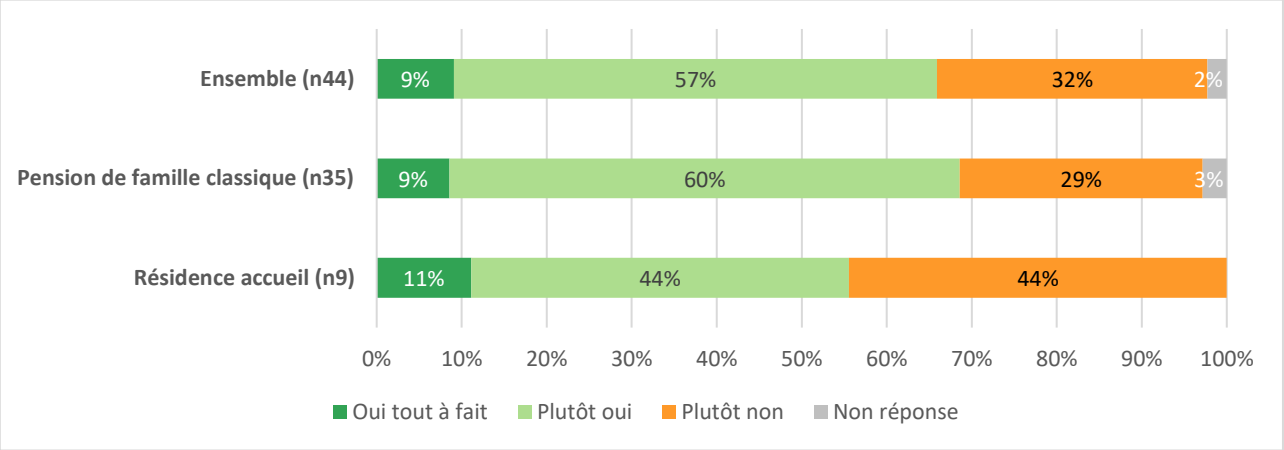

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 44 résidences comptant des personnes vieillissantes parmi les résidents au moment de l'enquête sur 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Les principales difficultés rencontrées lorsque les résidences ont besoin de contacter un partenaire sont :

- La difficulté à trouver un partenaire compétent et disponible
- Les délais d'attente, la réactivité des partenaires
- Le manque de temps à consacrer à la prise de contact et à la coordination des partenaires

- Le manque de connaissance des professionnels de la résidence pour identifier le bon partenaire à solliciter
- La méconnaissance, voire la stigmatisation dont font l'objet les résidents vieillissants parmi les partenaires

V Les décès, une réalité au sein de nombreuses résidences

V.1 Plus d'une structure sur deux concernée par au moins un décès depuis 2019

L'analyse des données transmises par le SIAO montre qu'entre janvier 2019 et septembre 2022, 36 résidences sur 63 identifiées ont connu au moins un décès parmi les résidents, soit plus d'une sur deux (71 personnes décédées). Sur cette période, le nombre de décès varie de 1 à 7 selon les résidences. Huit structures ont connu entre 3 et 7 décès parmi les résidents (au 15 septembre 2022). Toutes sont des pensions de famille « classiques ». Sur la même période, 28 structures ont connu 1 ou 2 décès, dont 24 pensions de famille « classiques » et 4 résidences accueil.

Tableau 3 : Nombre de structures ayant connu au moins un décès parmi les résidents entre janvier 2019 et septembre 2022, par département

Nombre de décès	44	49	53	72	85	Région
Entre 1 et 2 décès	11	6		5	6	28
Entre 3 et 4 décès	1	1	2			4
Entre 5 et 7 décès	2	2				4
Total	**14**	**9**	**2**	**5**	**6**	**36**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

L'âge moyen des 71 résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022 est de 57 ans. Plus d'un sur deux (55 %) avait entre 50 et 64 ans, et 28 % plus de 65 ans. On note cependant que 15 % avaient entre 30 et 49 ans. Seul un décès parmi les 18 à 24 ans a été comptabilisé.

Tableau 4 : Classe d'âge des résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022

Classe d'âge	En nombre de décès	En %
18 à 24 ans	1	1 %
30 à 49 ans	11	15 %
50 à 64 ans	39	55 %
65 ans et plus	20	28 %
Total	**71**	**100%**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Un peu plus d'un tiers (34 %) des résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022 avaient passé au moins 6 ans dans la résidence et presqu'un quart (23 %) entre 3 et 5 ans. La part des résidents concernés ayant vécu moins de deux ans dans la résidence est assez importante : 43 % (dont 35 % entre 1 et 2 ans, 8 % moins d'un an).

Tableau 5 : Nombre d'années passées dans la résidence des résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022

Nombre d'années passées dans la résidence	En nombre de décès	En %
Moins d'1 an	6	8 %
Entre 1 et 2 ans	25	35 %
Entre 3 et 5 ans	16	23 %
Entre 6 et 10 ans	17	24 %
Plus de 10 ans	7	10 %
Total	**71**	**100%**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

V.2 La fin de vie : un accompagnement jugé difficile par presqu'une résidence sur deux

21 % des résidences déclarent que quelques-uns de leurs résidents présentent une situation de fin de vie. Cette proportion est plus élevée au sein des pensions de famille classiques (24 %) que des résidences accueil (9 % seulement).

Figure 42 : Parmi les résidents actuels, combien présentent une situation de fin de vie ?

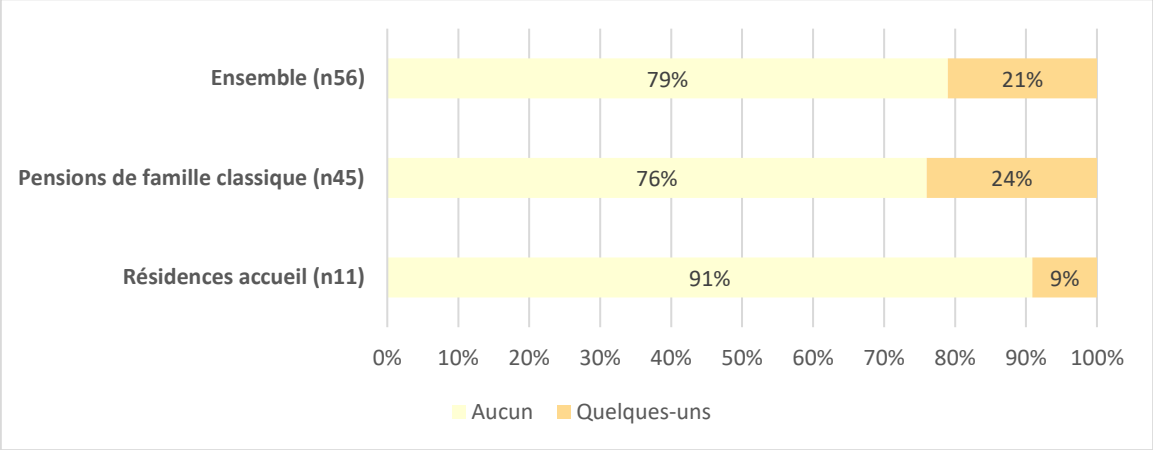

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Seules 6 résidences sur 56 répondants ont mis en place depuis 2018 des actions autour de la fin de vie auprès des résidents. Parmi ces actions figurent :

- Un questionnement auprès des résidents concernant leurs volontés vis-à-vis de la fin de vie (enterrement, incinération…), l'anticipation de leurs souhaits
- La préparation des obsèques
- La prise de contact avec les services funéraires
- L'intégration de la question de la fin de vie dans le PPA des résidents
- L'intervention d'une équipe soignante spécialisée
- Une rencontre avec une association spécialisée dans l'accompagnement de la fin de vie

45 % des résidences qualifient l'accompagnement de la fin de vie comme étant difficile (16 % très difficile et 29 % plutôt difficile). 46 % déclarent ne pas avoir été encore concerné par ce type de situation. Seuls 9 % considèrent cet accompagnement comme étant « plutôt facile ».

Figure 43 : Accompagner la fin de vie des résidents au sein de la structure est selon vous…

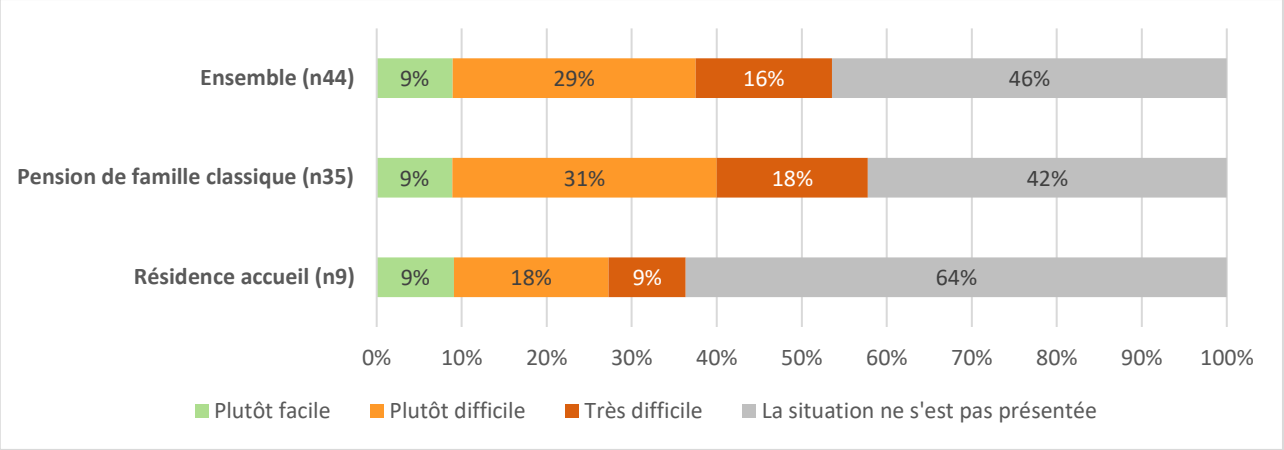

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Les principales difficultés concernant l'accompagnement de la fin de vie citées par les répondants sont :

- Les impacts sur les autres résidents, notamment en termes de charge émotionnelle et d'angoisse, imposant la nécessité de mettre en place un accompagnement individuel et collectif
- Les impacts sur les professionnels de la résidence, notamment sur le plan émotionnel et en termes de charge de travail, pour des salariés souvent peu formés à l'accompagnement de la fin de vie
- Une équipe souvent seule pour gérer et réaliser les démarches, du fait qu'il s'agit d'un public isolé
- Les difficultés à mettre en place des interventions à domicile, une HAD, à faire le lien entre les partenaires
- Accompagner la famille du résident concerné
- Des résidents dont l'état de santé se dégrade brutalement, qui parfois refusent les soins et/ou l'hospitalisation

25 résidences ayant connu une situation de fin de vie parmi les résidents ont répondu à la question « Pouvez-vous aisément solliciter des partenaires lorsque vous faites face à une situation de fin de vie au sein de la pension de famille ? ». La majorité d'entre elles (64 %) répond que cela a été plutôt facile (60 %), voire très facile (4 %). 32 % déclarent en revanche que ces sollicitations ont été plutôt difficiles et 4 % très difficiles.

Figure 44 : Pouvez-vous aisément solliciter des partenaires lorsque vous faites face à une situation de fin de vie au sein de la pension de famille ?

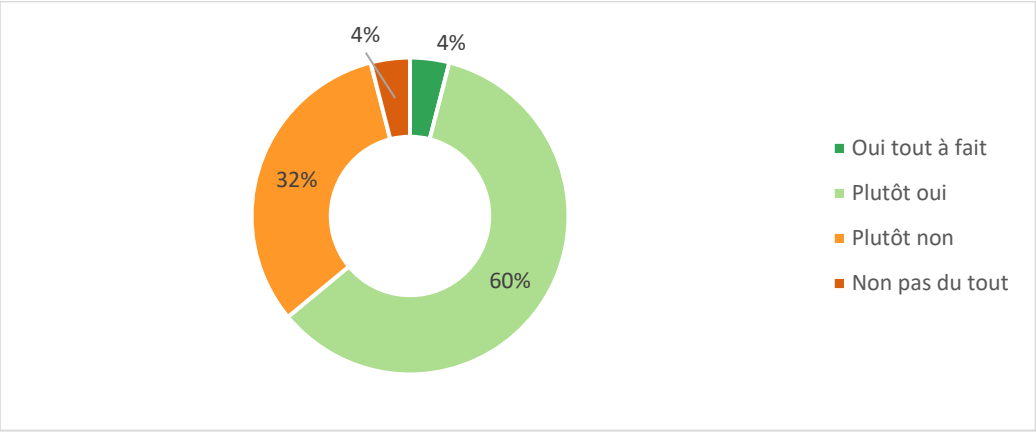

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 25 résidences ayant connu une situation de fin de vie parmi 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

VI L'accompagnement à la parentalité

22 % des résidences déclarent que certains de leurs résidents présentent des besoins d'accompagnement en matière de parentalité. Cette proportion est bien plus importante en résidence accueil (55 %) qu'en pension de famille classique (13 % seulement). Les données relatives à la présence et la place des enfants au sein des résidences sont assez lacunaires. Le sujet mériterait d'être davantage approfondi. Notons que lors de la présentation des résultats de l'étude auprès du groupe régional des pensions de famille, plusieurs participants ont également indiqué réfléchir à la question de l'accompagnement des résidents dans leur rôle de grand-parent et à la manière d'accueillir les petits-enfants en pension de famille.

Figure 45 : Parmi les résidents actuels, combien présentent des besoins d'accompagnement en matière de parentalité ?

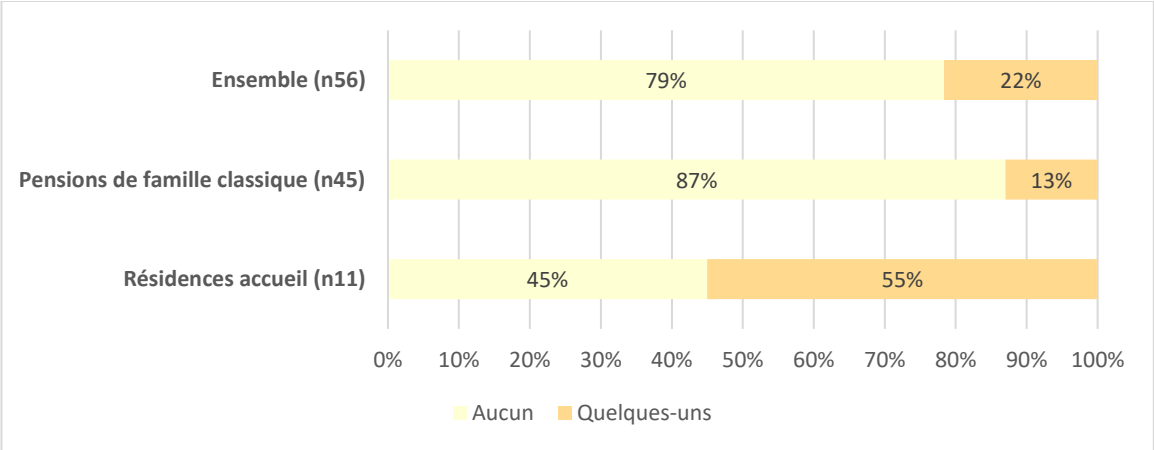

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

H. La vie collective au sein de la résidence

I Une fréquentation des espaces collectifs et une implication des résidents jugées moyenne, voire forte par une majorité de résidences

Globalement, la fréquentation des espaces collectifs est jugée moyenne (50 %), voire forte (34 %), en pension de famille classique, comme en résidence accueil. Huit répondants ont déclaré cette fréquentation comme étant faible (n5), voire inexistante (n3). Parmi ces 8 structures, certaines précisent qu'il n'y a pas d'espaces collectifs au sein des locaux et que les résidents doivent se déplacer dans d'autres structures pour bénéficier des activités et rencontrer le collectif.

Figure 46 : Jugez-vous la fréquentation des espaces collectifs…

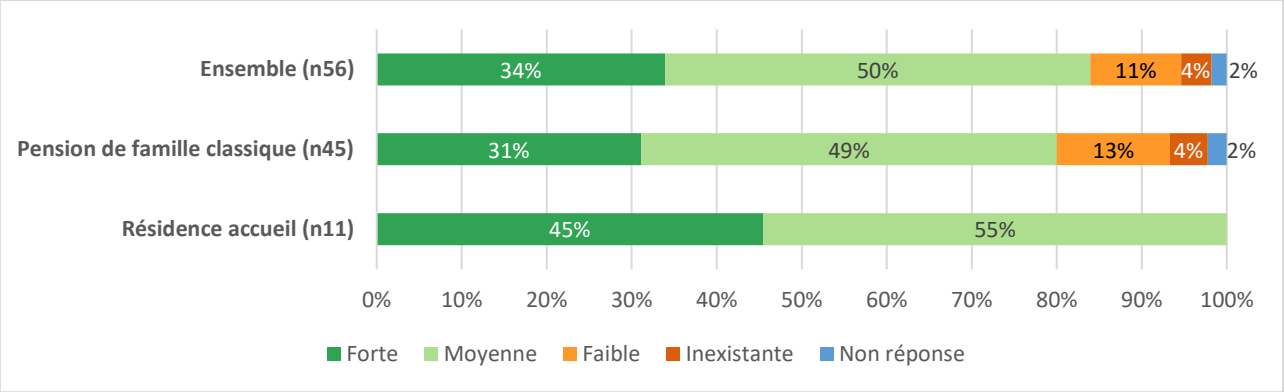

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

En 2016, la part des pensions de famille classiques qualifiant la fréquentation des espaces communs de « forte » était plus élevée : 50 % en 2016 contre 31 % seulement en 2022. A l'inverse, la part des répondants déclarant cette fréquentation « moyenne » a augmenté, 38 % en 2016 contre 49 % en 2022. La part des réponses pour la mention « faible ou inexistante » est en revanche restée stable (17 %).

Peu d'évolutions sont à relever concernant les résidences accueil : la part des répondants qualifiant la fréquentation des espaces communs de « forte » était de 50 % en 2016 contre 45 % en 2022. Celle des répondants la déclarant « moyenne » est passée de 50 % en 2016 à 55 % en 2022.

Figure 47 : Répartition des structures selon le niveau de fréquentation des espaces collectifs (selon les professionnels) en 2016

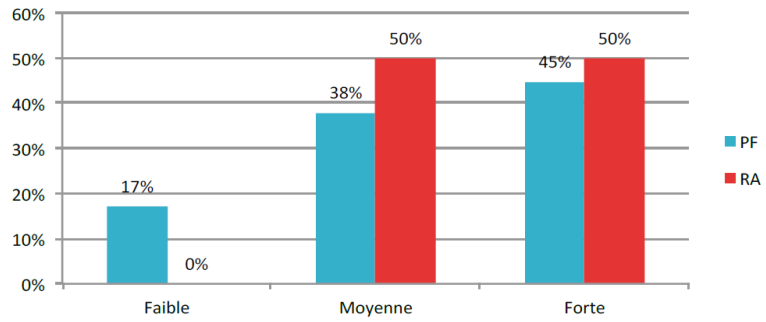

Source : Enquête DRDJSCS/CREAI 2017

Enquête DRJCS/CREAI PDL 2017, 40 répondants, exploitation CREAI PDL, 2017.

38 % des répondants estiment que les locaux sont « tout à fait » adaptés au projet de la résidence et 43 % répondent « oui plutôt », soit 81 % au total.

Figure 48 : Les espaces collectifs vous semblent-ils adaptés au projet de la pension de famille ?

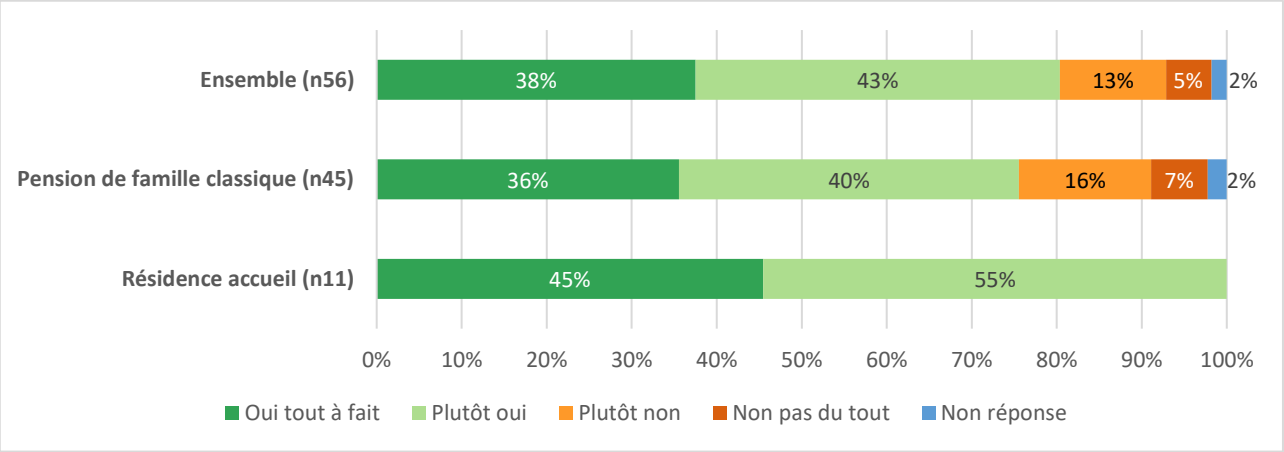

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Une majorité de résidences qualifient l'implication des résidents dans la structure de « moyenne » (54 %) et 27 % de « forte », soit 81 % au total. Seuls 13 % déclarent une implication faible et 5 % inexistante.

Figure 49 : Comment qualifiez-vous l'implication des résidents dans la vie collective de la structure ?

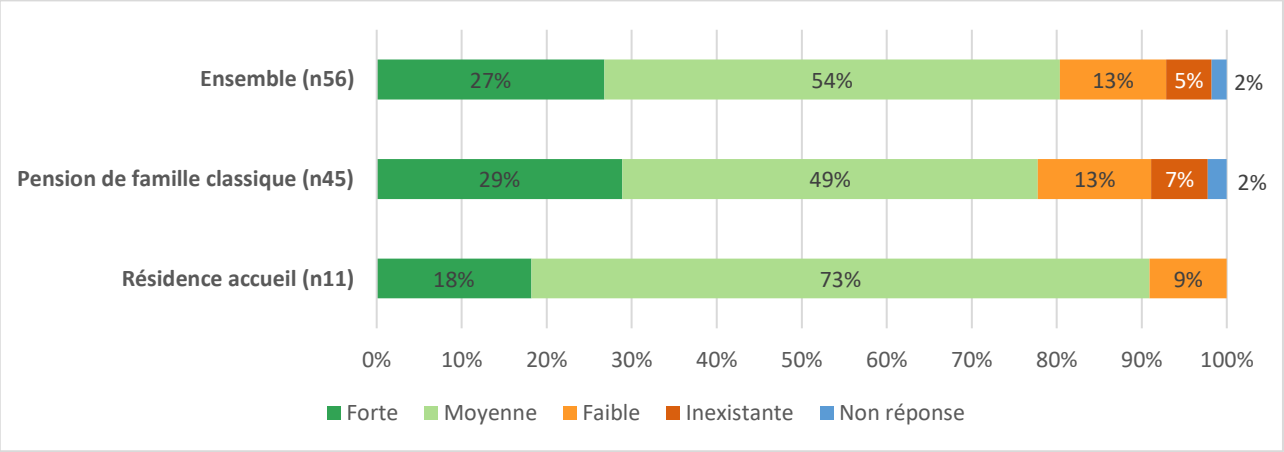

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

II Les principales difficultés rencontrées pour faire vivre la vie collective

Les répondants se sont exprimés librement sur les principales difficultés rencontrées pour faire vivre la vie collective au sein de la résidence :

La difficulté à mobiliser les résidents, à susciter la participation : exprimée par 36 résidences (24 PF et 10 RA). Il s'agit d'un travail de mobilisation des personnes à renouveler en permanence, expliquent les répondants, du fait du profil des résidents (isolement social, troubles psychiques, conduites addictives, précarité

économique…). La dynamique de groupe est souvent portée par le professionnel et/ou une poignée de résidents. Il peut aussi parfois être difficile de faire groupe lorsque les résidents sont confrontés à des problématiques similaires aux leurs (effet miroir).

« Personnes ayant des difficultés à se mobiliser, attendent beaucoup de l'équipe » (résidence accueil, 72).

« Les résidents sont souvent "envahis" par leurs difficultés personnelles ; cela peut empêcher l'envie de rencontre et de partage avec les autres habitants. Les conduites addictives sont un frein à la participation. L'expression des demandes ou des idées est souvent compliqué à l'échelle du collectif. La relation à l'autre peut être longue à se mettre en place » (pension de famille classique, 44).

« La difficulté d'être mis face à d'autres personnes ayant les mêmes pathologies ou problématiques, certains résidents ne supportent pas l'effet miroir que les autres peuvent leur renvoyer » (pension de famille classique, 49).

Plusieurs résidences soulignent que la reprise de la vie collective est difficile depuis la crise sanitaire :

« Avant et pendant le COVID, la mobilisation était très forte. Depuis fin 2021, grosse difficulté de mobilisation du fait de l'augmentation des consommations, de la sédentarisation des résidents et l'isolement pendant de longs mois. Les résidents sont très "égocentrés" et sont actuellement peu concernés par le collectif et la vie de la maison » (pension de famille classique, 49).

Plus minoritairement, certains répondants ont évoqué **le manque de moyens et de personnel dédié pour faire vivre la vie collective**, **l'inadéquation des locaux, la présence de conflits entre résidents et la difficulté de proposer des activités lorsque les attentes des résidents sont hétérogènes.**

III Une participation des résidents au règlement intérieur au sein d'une résidence sur deux

Au sein d'une résidence sur deux environ (54 %), les résidents participent à l'élaboration et/ou à la révision du règlement intérieur. Cette proportion est similaire, qu'il s'agisse d'une pension de famille classique ou d'une résidence accueil.

On note que cette proportion a baissé par rapport à 2016, où 68 % des répondants déclaraient que les résidents étaient associés à la définition ou la révision du règlement intérieur (contre 54 % en 2022). Cette part a particulièrement baissé pour les pensions de famille classiques (95 % en 2016 contre 53 % en 2022). C'est moins le cas pour les résidences accueil (60 % associaient les résidents en 2016 contre 55 % en 2022).

Figure 50 : Les résidents participent-ils à l'élaboration et/ou à la révision du règlement intérieur ?

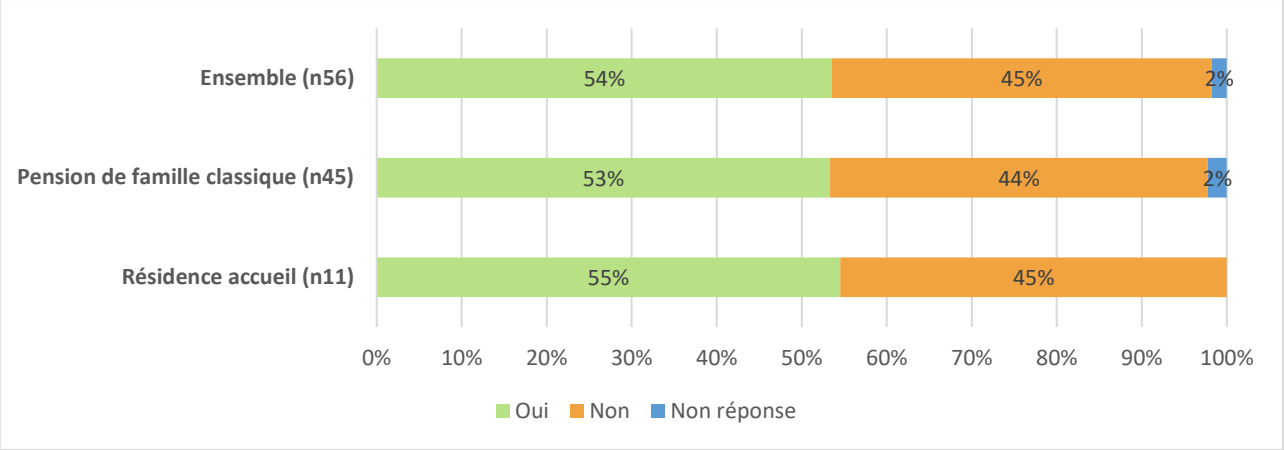

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

IV Un conseil de concertation mis en place au sein de presque l'ensemble des résidences, avec une dynamique jugée majoritairement bonne

Presque l'ensemble des résidences interrogées déclarent avoir mis en place un conseil de concertation. Sept pensions de famille n'en ont pas mis en place, dont 3 en Maine et Loire, 2 en Loire Atlantique, 1 en Mayenne et 1 en Sarthe. En 2016, cela était aussi déjà le cas de la quasi-totalité des résidences interrogées.

Figure 51 : Avez-vous mis en place un conseil de concertation au sein de votre résidence ?

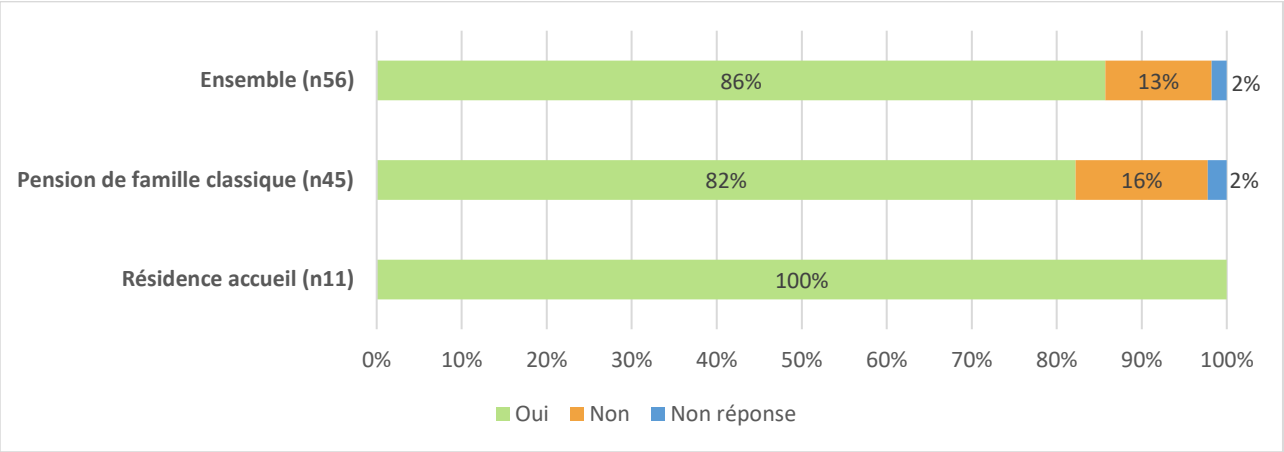

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Parmi les 48 résidences ayant mis en place un conseil de concertation, 67 % qualifient sa dynamique comme étant « bonne » et 17 % « très bonne », soit 84 %. Seuls 17 % évoquent une dynamique « faible ».

Figure 52 : Si un conseil de concertation au sein de votre résidence a été mis en place, comment qualifieriez-vous sa dynamique ?

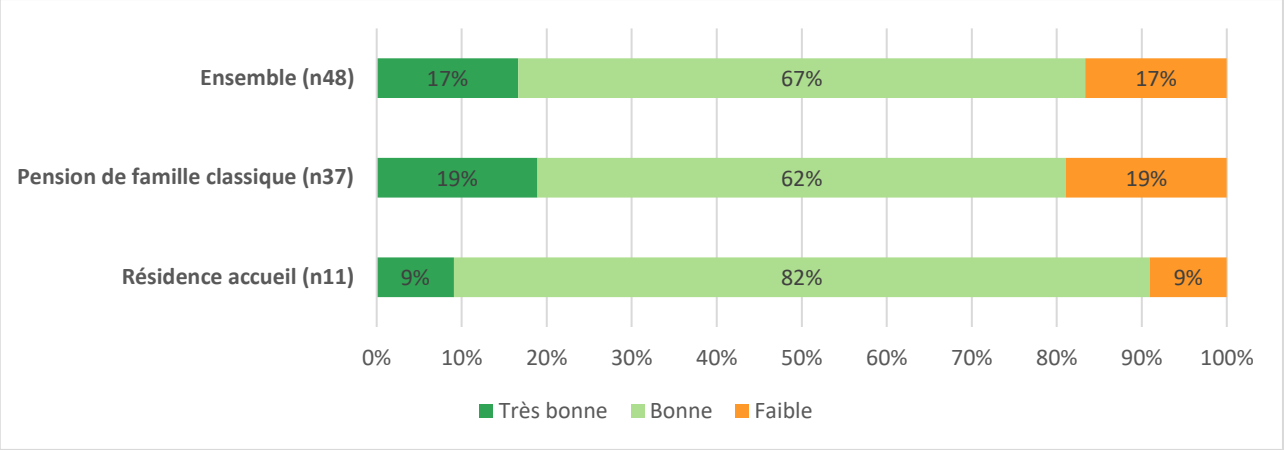

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 48 résidences ayant mis en place un conseil de concertation parmi les 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

V Moins de 2 résidences sur 10 ont mis en place des actions autour de la pair-aidance

Seules 9 résidences (7 pensions de famille classiques et 2 résidences accueil) déclarent avoir mis en place des actions autour de la pair-aidance, parmi 56 répondants. Ces structures sont situées sur l'ensemble des départements.

Figure 53 : Des actions autour de la pair-aidance ont-elles été mises en place au sein de la structure ?

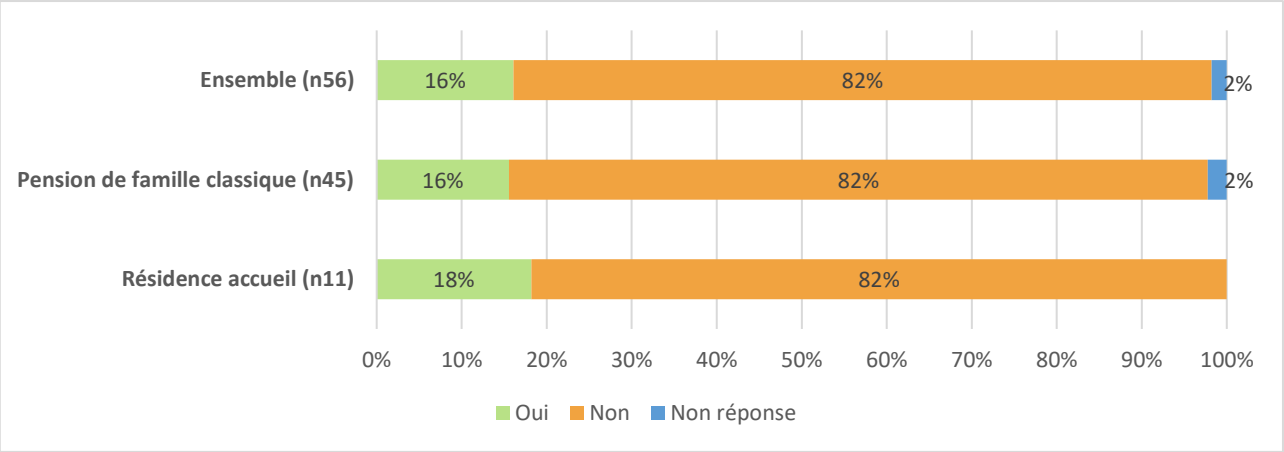

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Les 9 résidences **ont décrit l'intérêt que pouvait revêtir ce type d'actions, notamment en matière de dynamique et de cohésion de groupe, d'entraide, de création et maintien de lien social, mais aussi de valorisation et prise de confiance en soi pour les résidents.**

> *« Développer la dynamique de groupe et la cohésion. Pouvoir faciliter les liens sociaux. Qu'ils puissent trouver des solutions grâce à leurs ressources et celles de leurs pairs. Développer le vivre ensemble et la solidarité » (pension de famille classique, 44).*

« Les résidents se soutiennent entre eux (appel des secours en vue d'une hospitalisation, accompagnement à l'hôpital, courses et préparation de repas en commun...) » (résidence accueil, 49).

« Reconnaitre la compétence d'un résidant en permettant à un résidant en difficultés d'être accompagné par un autre résidant "en capacité, apaisé" » (pension de famille classique, 53).

Les résidences n'ayant pas mis en place d'actions particulières autour de la pair-aidance étaient invitées à décrire l'intérêt que pourrait avoir selon elles ce type d'action. Beaucoup ont répondu. Plusieurs idées clefs sont ressorties de leurs réponses, parmi lesquelles figurent les possibilités en termes **d'entraide, de solidarité,** mais aussi de **valorisation des résidents**, de gains en termes d'**estime de soi** :

« Être valorisé et valoriser les autres, se sentir utile en aidant un autre résident face à des difficultés que la personne aidante rencontre elle-même » (pension de famille classique, 49).

Plusieurs répondants ont insisté sur l'intérêt que pourrait avoir la pair-aidance et le **partage d'expérience pour l'accueil de nouveaux résidents**.

« Permettre une meilleure inclusion de chaque résident dans la société avec l'aide d'une personne qui a déjà vécu ses difficultés (liées à la pathologie mentale) et de ce fait plus à même de comprendre le nouveau résident à son arrivée » (résidence accueil, 53).

Selon certaines résidences, la pair-aidance pourrait également permettre aux résidents **d'aborder certaines problématiques autrement**, par l'intermédiaire d'un pair :

« Comprendre et aborder des thématiques d'une autre manière auprès des résidents » (résidence accueil, 49).

« Avoir un interlocuteur non identifié "social" ou "soignant" afin d'éviter les ruptures de soin notamment » (résidence accueil, 72).

« Message pouvant être mieux perçu par un pair qu'un professionnel » (pension de famille classique, 49).

VI Les liens entre les résidents et les hôtes

La plupart des résidences déclarent que les missions de l'hôte sont clairement repérées par les résidents : 45 % répondent « oui tout à fait » et 50 % « oui plutôt ». Nous n'observons pas de lien particulier entre l'année d'ouverture de la résidence et les réponses des répondants.

On relève que ces missions semblent un peu moins bien repérées au sein des résidences accueil, puisque 27 % seulement de ce type de résidences répondent « oui tout à fait » (contre 49 % pour les pensions de famille classiques).

Figure 54 : Les missions de l'hôte vous semblent-elles clairement repérées par les résidents ?

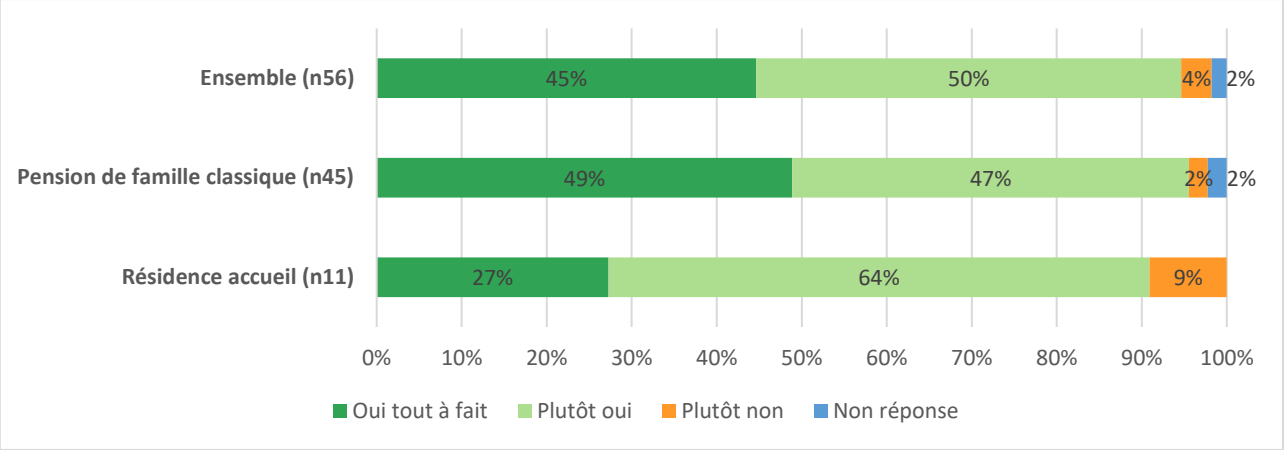

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

L'écrasante majorité des résidences (95 %) ont mis en place des instances d'échanges entre les résidents et les hôtes, en pension de famille classique comme en résidence accueil.

Figure 55 : Des instances d'échanges entre les résidents et les hôtes ont-elles été mises en place au sein de votre structure ?

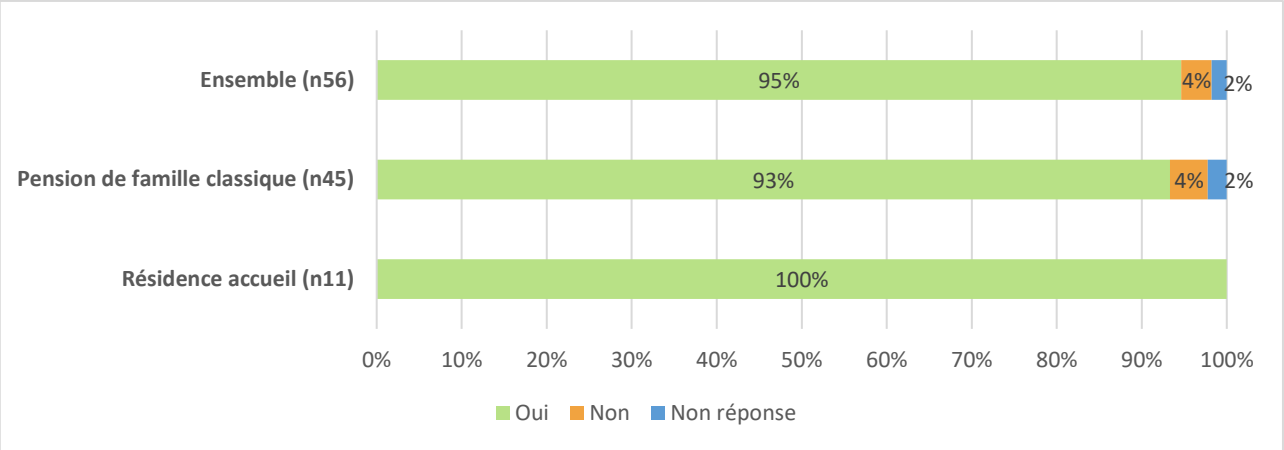

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Parmi les 54 résidences ayant mis en place une instance d'échange entre les résidents et les hôtes, 77 % en tirent un bilan « plutôt positif » et 23 % un bilan « très positif ».

Figure 56 : Quel bilan tirez-vous de l'instance d'échange entre les résidents et les hôtes mise en place au sein de votre résidence ?

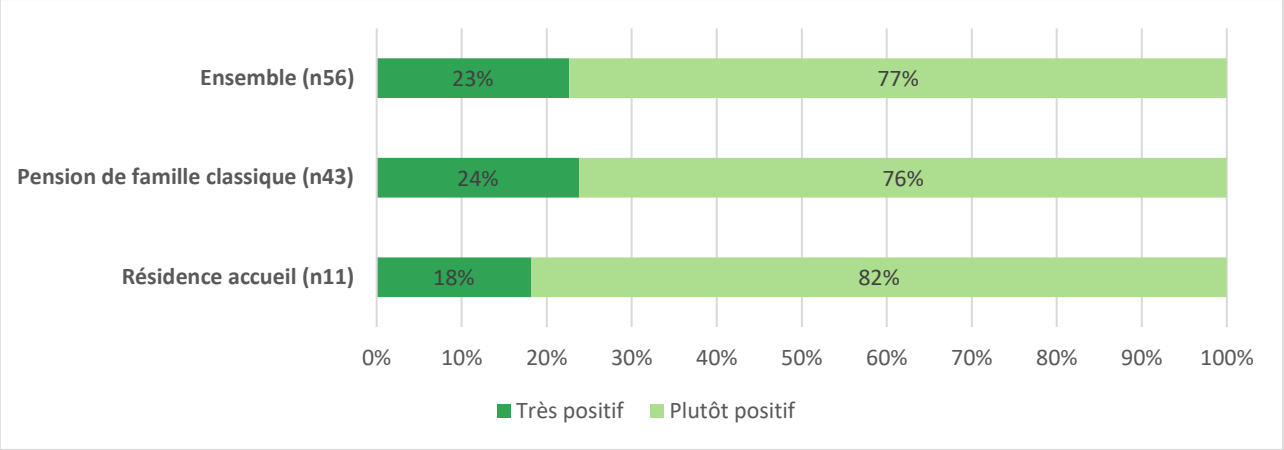

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 54 résidences ayant mis en place une instance d'échanges entre les résidents et les hôtes sur 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Certains répondants ont commenté cet espace d'échange :

> *« Les résidents montrent un vif intérêt à participer à ces temps d'échanges. Sur ces instances, la parole du résident est libre. Des votes sont également proposés en fonction des thématiques abordées afin de recueillir l'avis général des résidents » (résidence accueil, 49).*
>
> *« Le lien entre les résidents et les hôtes est au centre de nos actions, il est le préalable indispensable à l'exercice de la mission et à la réponse aux besoins des résidents souvent très isolés. Les hôtes de maison doivent être en proximité, à l'écoute afin d'accompagner et/ou orienter de la manière la plus adaptée. La communication est donc primordiale dans le cadre de temps formels ou informels » (pension de famille classique, 44).*

I. Les logements diffus

I Un peu moins d'une résidence sur deux estime que le logement diffus est un modèle pertinent au regard des missions des pensions de famille

45 % des répondants estiment que les logements diffus constituent un modèle pertinent au regard des missions des pensions de famille (tout à fait pertinent pour 20 %, plutôt pertinent pour 25 %). A l'inverse, 39 % ne considèrent pas ce modèle comme pertinent (23 % plutôt non et 16 % pas du tout). 16 % ne se sont pas prononcés.

On note que proportionnellement, ce modèle est davantage jugé pertinent par les résidences accueil (36 % tout à fait et 27 % plutôt oui) que par les pensions de famille classiques (16 % tout à fait, 24 % plutôt oui). Les résidences accueil ont davantage tendance à proposer des places en logement diffus que les pensions de famille classiques.

18 résidences (32 %) proposent des logements diffus parmi les 56 répondants. Sur ces 18 répondants, 67 % jugent que le logement diffus est un modèle pertinent (39 % tout à fait, 28 % plutôt oui). A l'inverse, 28 % estiment que ce n'est pas le cas (11 % pas du tout, 17 % plutôt non). 6 % ont répondu « je ne sais pas ».

Figure 57 : Les logements diffus sont-ils un modèle pertinent selon vous au regard des missions des pensions de famille ?

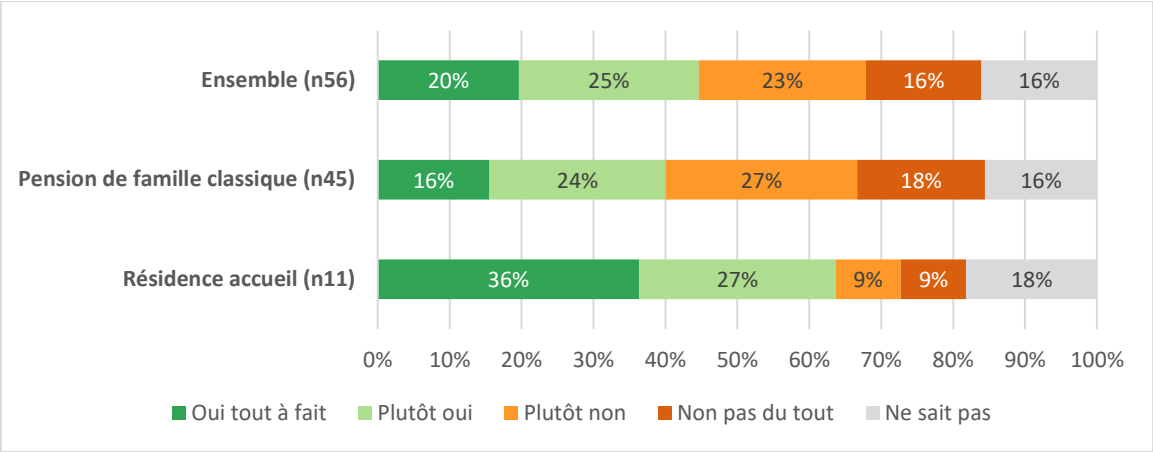

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

- PRINCIPAUX ARGUMENTS ENONCES PAR LES REPONDANTS A LA QUESTION « EN QUOI LES LOGEMENTS DIFFUS VOUS SEMBLENT-ILS CONSTITUER UN MODELE PERTINENT OU NON AU REGARD DES MISSIONS DES PENSIONS DE FAMILLE ? »

✗

- **Le collectif doit demeurer au cœur du projet et de l'accompagnement :** 23 résidences (21 PF et 2 RA) estiment que les logements diffus ne correspondent pas aux missions et au fonctionnement de leur résidence, dans la mesure où le collectif et l'entraide entre résidents font partie intégrante du projet social.

  « L'intérêt réside aussi dans le lien social créé dans les maisons relais » (pension de famille classique, 44).

  « Le collectif est important dans l'accompagnement des personnes et l'entraide entre les résidents » (pension de famille classique, 85).

  « L'accompagnement suppose une vraie proximité dans un projet d'accompagnement autour du vivre ensemble » (résidence accueil, 44).

  « La notion de collectif doit à notre sens rester au cœur du projet Pension de Famille » (pension de famille classique, 44).

  « Cela peut être pertinent, quelques places à la marge mais si toutes les places sont en diffus, il sera impossible de créer un collectif et une dynamique de groupe et donc la pertinence de ce type de dispositif perdra tout son sens » (pension de famille classique, 49).

✓

- **Il s'agit d'une offre complémentaire, d'une alternative au collectif qui répond aux besoins de certains résidents :** 18 résidences (13 PF et 5 RA) insistent sur la pertinence que revêt cette proposition pour des résidents préférant un cadre intermédiaire, situé entre le collectif et la vie « indépendante ». Plusieurs insistent sur le fait que cela permet de diversifier les réponses.

  « Une réponse adaptée pour les personnes vivant en logement autonome mais en pouvant bénéficier d'un cadre collectif pas trop loin de leur habitat, peut-être à la fois cadrant et rassurant » (pension de famille classique, 85).

	« Les logements diffus sont complémentaires avec le collectif et élargissent à un public dont le collectif n'est pas la demande » (résidence accueil, 72). *« L'aspect collectif de façon quotidienne pourrait mettre à mal les personnes accompagnées. Cependant, [le collectif] de façon ponctuelle permet de créer du lien et de s'adapter aux disponibilités de la personne » (pension de famille classique, 49).*
✓	• **Une étape pour essayer, pour préparer une sortie vers le logement autonome :** pour 12 résidences (8 PF et 4 RA), le logement diffus peut constituer un tremplin, une étape intermédiaire pour les personnes souhaitant quitter la résidence pour un logement autonome. Plusieurs répondants ont mis en avant l'intérêt de cette modalité pour la dynamique de parcours de certains résidents car elle permet une mise en situation progressive. *« Ce dispositif offre une réelle alternative à la vie en semi-collectivité et permet à certains de s'en saisir comme un tremplin permettant le passage d'un logement accompagné vers un autre jusqu'à l'accès à son propre logement ordinaire » (résidence accueil, 49).* *« Permet d'avoir un niveau d'autonomie plus important pour permettre d'aller vers le logement autonome » (pension de famille classique, 72).* *« Dynamique de parcours résidentiel et de sortie de dispositif. Schéma autre d'habitat donc d'évaluation et d'accompagnement » (pension de famille classique, 72).* *« Marche intéressante avant le logement autonome » (pension de famille classique, 72).*
✗	• **Le logement diffus ne permet pas autant de proximité dans l'accompagnement** : 3 résidences (2 PF et 1 RA) indiquent que le logement diffus ne permet pas aux hôtes de proposer l'accompagnement et la veille jugée nécessaire pour les résidents.

II Les caractéristiques des résidents en logement diffus

18 résidences sur les 56 répondants proposent du logement diffus, dont 10 pensions de famille et 8 résidences accueil. Ces résidences ont décrit librement les caractéristiques des personnes à qui ces logements diffus étaient destinés.

Trois principales caractéristiques ont été ainsi identifiées :

Des logements destinés à des personnes plus autonomes dans leur logement, stabilisées, nécessitant moins d'accompagnement : 11 résidences (5 PF et 6 RA).

« Logement pour personne seule, avec une très bonne autonomie et la capacité à se mobiliser seule pour venir vers le collectif car pas de contact avec les hôtes au quotidien du fait de l'éloignement géographique du logement » (résidence accueil, 72).

« [Les résidents] doivent être en capacité de ne pas se laisser envahir dans leur logement et être suffisamment autonomes au quotidien » (résidence accueil, 49).

« Même public que sur la structure principale mais qui nécessite moins de présence et d'étayage » (pension de famille classique, 72).

« Personnes plus autonomes en capacité de se mobiliser et de se déplacer au lieu centre » (pension de famille classique, 44).

Des logements destinés à des personnes ne souhaitant pas (ou peu) s'inscrire dans la vie collective de la résidence, ou pour qui le cadre collectif est difficile : 6 résidences (3 PF et 3 RA).

« Ces logements s'adressent à des personnes ne souhaitant pas une proximité immédiate avec le collectif » (résidence accueil, 49).

« Besoin d'une vie partagée moins dense » (pension de famille classique, 44).

« Personnes ayant des difficultés à vivre au sein d'un collectif » (pension de famille, 49).

« Une personne qui à son admission se questionnait sur son adhésion et son implication dans le collectif. L'idée était donc à son admission de lui proposer de l'y associer ponctuellement et de mesurer les effets » (pension de famille classique, 44).

Concernant cette caractéristique, notons que sur l'ensemble des 18 résidences concernées déclarent que les résidents en logement diffus ont la possibilité de participer aux activités collectives. Sur ces 18 résidences, 14 (7 PF et 7 RA) indiquent que les locataires en logement diffus participent effectivement à ces activités et 4 déclarent que ce n'est pas le cas (3 PF et 1 RA).

Des logements pouvant accueillir des personnes présentant une situation familiale spécifique (femmes seules, présence d'enfants…) : 3 résidences (1 PF et 2 RA).

« Logements destinés à des personnes en couple ou accueillant leurs enfants de manière temporaire (enfants confiés à l'ASE, couples séparés...) » (résidence accueil, 49).

Dans les commentaires, quelques résidences ont indiqué que les logements diffus permettaient de **proposer un accompagnement plus individualisé, en lien plus direct avec la réalisation du projet de vie de la personne**, par exemple une vie en couple, en colocation ou encore permettre à une personne de s'extraire de la vie collective à la faveur d'un quotidien plus indépendant :

« Le développement des logements diffus en 2021 a permis à 4 résidents passés par la résidence accueil de bénéficier de ce dispositif et nous avons pu répondre aux projets de vie de 4 autres personnes en prenant en compte leurs besoins spécifiques. Nous avons pu permettre une vie en couple pour certains et une vie en colocation pour d'autres » (résidence accueil, 49).

« Une personne qui après plusieurs années sur le collectif a souhaité s'en extraire pour vivre de manière plus indépendante » (pension de famille classique, 44).

Sur les 18 résidences proposant des logements diffus, 6 estiment que ces logements facilitent les **entrées** des résidents, 8 que ce n'est pas le cas et 4 ne se prononcent pas. Concernant les **sorties**, 9 jugent que les logements diffus les facilitent, 7 que ce n'est pas le cas et 2 ne se prononcent pas.

Les avis sont donc assez partagés sur ces deux questions, bien que l'on puisse noter que pour une majorité de résidences accueil concernées, les logements diffus faciliteraient les sorties. Les pensions de famille classiques ont plutôt tendance à déclarer que les logements diffus ne facilitent pas les entrées et les sorties des résidents.

Notons qu'en 2018, à l'issue de la journée régionale des pensions de famille, la création de logements diffus avait été préconisée afin de faciliter les entrée et les sorties.

Tableau 6 : Nombre de répondants disposant de logements diffus estimant ceux-ci facilitent les entrées et les sorties des résidents, par type de résidence

	Les logements diffus facilitent-ils…						Répondants disposant de logements diffus
	Les entrées des résidents ?			Les sorties des résidents ?			
	OUI	NON	Ne sait pas	OUI	NON	Ne sait pas	
Pensions de famille classiques	2	6	2	3	6	1	**10**
Résidences accueil	4	2	2	6	1	1	**8**
Ensemble des répondants disposant de logements diffus	**6**	**8**	**4**	**9**	**7**	**2**	**18**

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 18 résidences proposant du logement diffus sur 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

J. La résidence dans son environnement

I L'ouverture sur l'extérieur

I.1 Une résidence sur deux a mis en place des portes ouvertes depuis 2020

Un peu plus d'une résidence sur deux (52 %) ont mis en place des portes ouvertes depuis 2020. Cette proportion est un peu plus importante pour les résidences accueil (64 %) que pour les pensions de famille classiques (49 %).

On ne relève pas de liens particuliers entre la date d'ouverture de la résidence et le fait d'avoir mis en place des portes ouvertes depuis 2020.

Figure 58 : Des portes ouvertes ont-elles été mises en place depuis 2020 ?

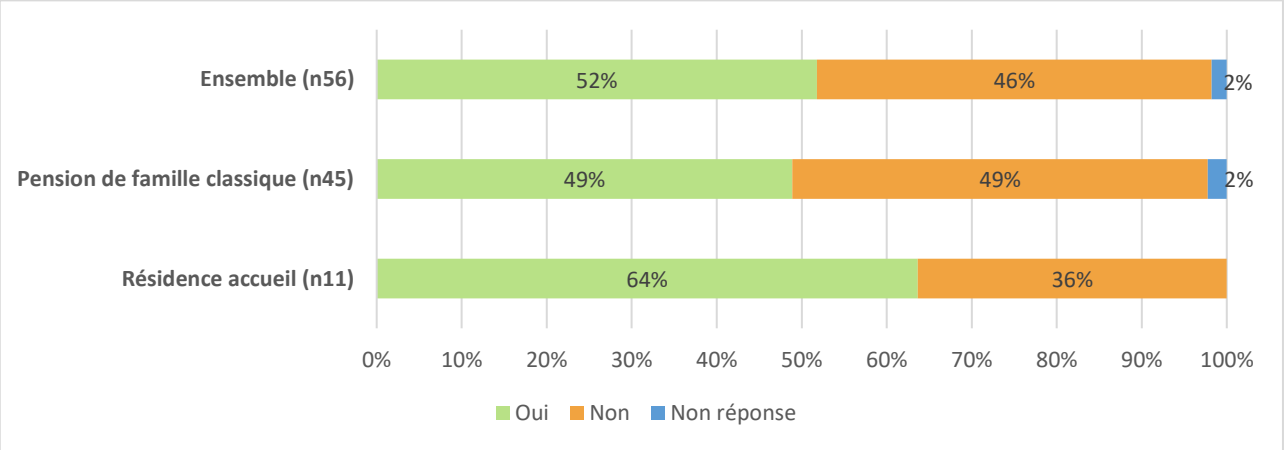

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

I.2 Une poignée de résidences seulement disposent d'espaces partagés avec les riverains

Une minorité (14 %) de résidences disposent d'espaces communs partagés entre les résidents et les riverains. Cette proportion est encore plus faible pour les résidences accueil (9 %) que pour les pensions de famille classiques (16 %).

L'ensemble des 8 résidences (7 PF et 1 RA) disposant d'espaces communs partagés entre les résidents et les riverains en tirent un bilan plutôt positif (n7), voire très positif (n1). Parmi ces structures, 4 sont situées en Loire Atlantique, 3 en Sarthe et 1 en Maine et Loire.

Figure 59 : Avez-vous des espaces communs partagés entre résidents et riverains ?

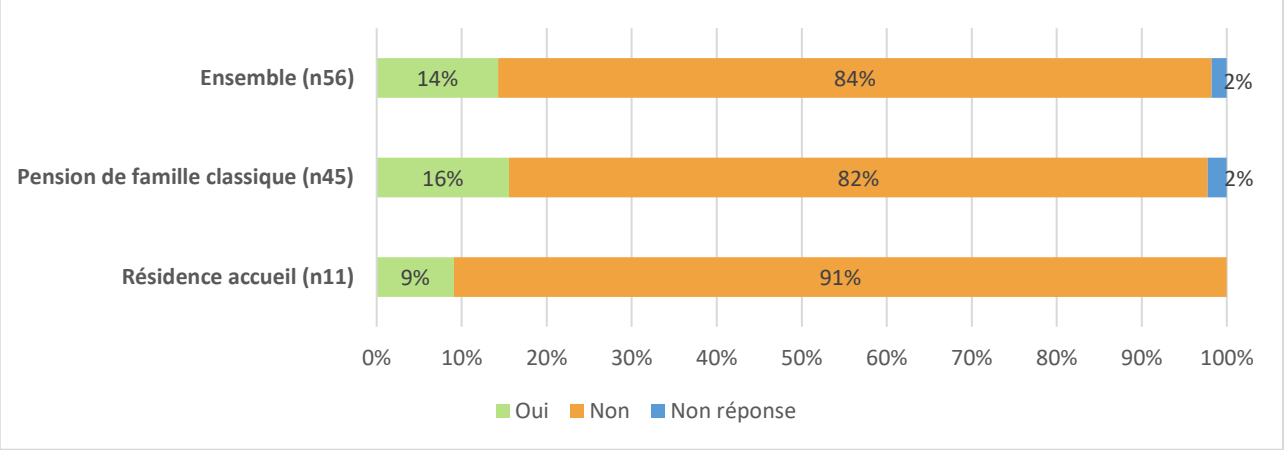

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

I.3 Les trois quarts des résidences proposent souvent des sorties à l'extérieur

73 % des résidences proposent souvent des sorties à l'extérieur et 25 % parfois. Notons que pour les résidences accueil, la proportion de résidences proposent souvent ce type de sortie s'élève à 91 % (69 % pour les pensions de famille classiques).

Figure 60 : Des activités à l'extérieur sont-elles proposées aux résidents ?

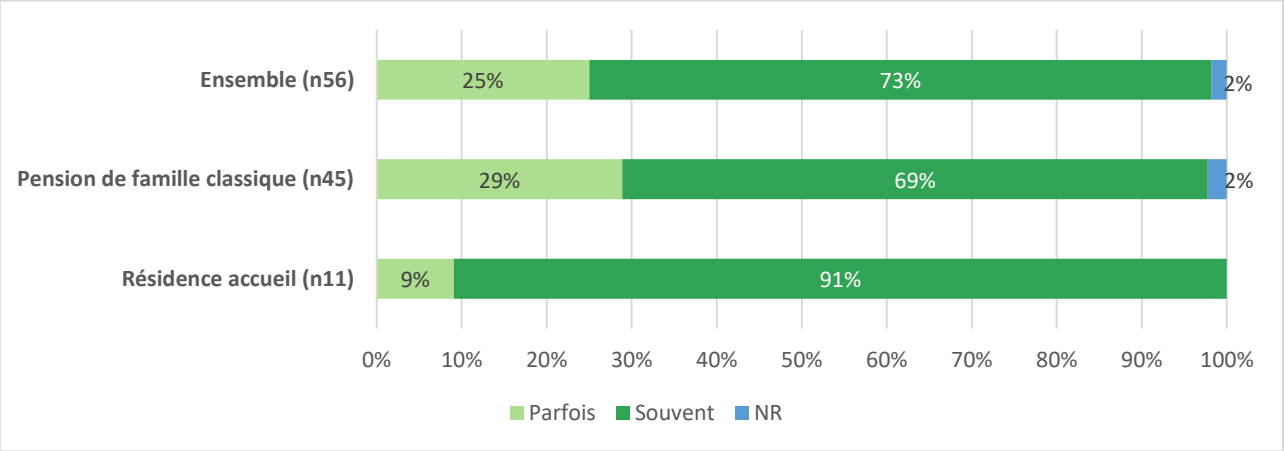

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

I.4 Une résidence sur deux estime que l'accompagnement à l'extérieur est plutôt difficile

52 % des résidences estiment qu'il est plutôt difficile d'accompagner les résidents pour qu'ils puissent davantage participer à la vie du quartier et faire des activités à l'extérieur. Cette proportion est plus faible en résidence accueil (36 %) qu'en pension de famille classique (56 %).

Figure 61 : Accompagner les résidents pour qu'ils puissent davantage participer à la vie du quartier et faire des activités à l'extérieur est :

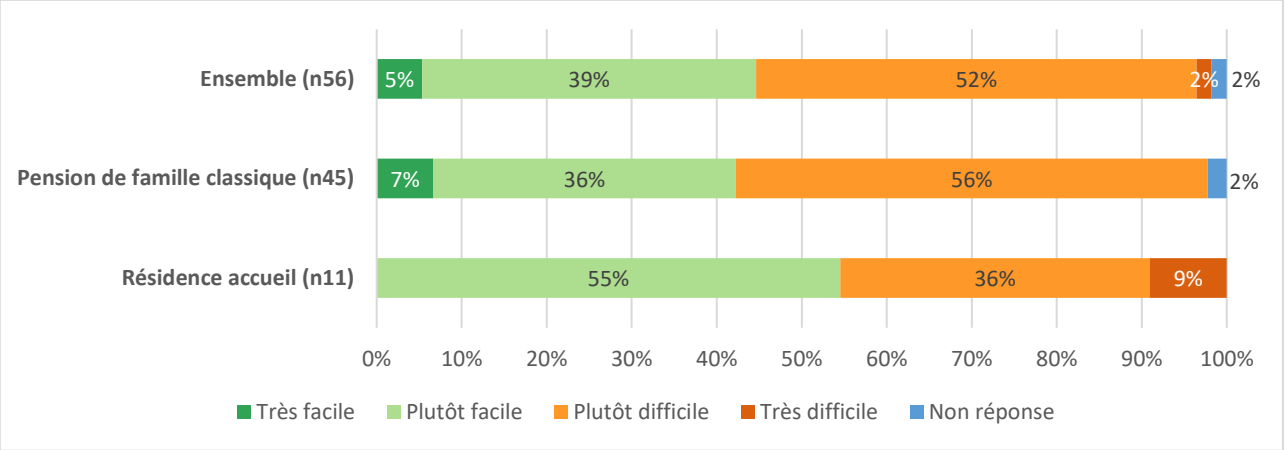

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Les résidences ayant répondu que l'accompagnement était plutôt ou très difficile étaient invitées à préciser les difficultés rencontrées. Leurs réponses concernent principalement le **manque d'adhésion** de certains résidents, leurs **craintes, leur manque de motivation et de mobilisation**.

> *« Pour certains résidents, toute mise en mouvement est très difficile et encore plus lorsqu'il s'agit de se repérer dans le quartier et de développer des liens sociaux. La citoyenneté de manière générale est difficile à concevoir pour certains résidents » (résidence accueil, 44).*
>
> *« Certains résidents préfèrent être en présence des autres locataires. Aller vers l'extérieur avec des gens différents et en dehors de leur zone de confort est compliqué » (pension de famille classique, 49).*
>
> *« La mobilisation et l'intérêt portés par les résidents pour la vie de quartier restent très éloignés de leurs réalités de vie » (pension de famille classique, 44).*
>
> *« La mobilisation est difficile au moment d'aller vers l'extérieur alors qu'il y a un intérêt au moment de la conception du projet qui part de leurs propositions et envies » (pension de famille classique, 44).*

Plusieurs répondants évoquent aussi la difficulté pour les résidents à **maintenir leur implication sur la durée** pour une activité à l'extérieur. Ces difficultés peuvent aussi être liées à une offre culturelle et sportive insuffisamment inclusive et adaptée.

> *« Difficile mobilisation sur le long terme de nos résidents dans ces espaces (centre sociaux, association...) » (résidence accueil, 49).*
>
> *« Motivation fluctuante en fonction de leur état psychique » (résidence accueil, 49).*

Certains résidents précisent qu'il n'y a que très **peu d'animation** au sein de leur quartier.

> *« Pas de voisinage et peu d'animation de quartier » (pension de famille classique, 85).*

Plus rarement, quelques résidences mentionnent la « *mauvaise image du public accueilli* » (pension de famille classique, 44).

I.5 Des difficultés de mobilité pour la plupart des résidents au sein de plus d'un tiers des résidences

34 % des résidences déclarent que la plupart des résidents sont confrontés à des difficultés de mobilité à l'extérieur de la résidence, par exemple pour se déplacer, pour sortir. Pour 48 %, il s'agit de quelques résidents. Ces proportions sont assez similaires pour les pensions de famille classiques comme les résidences accueil.

Figure 62 : Les résidents sont-ils confrontés à des difficultés de mobilité à l'extérieur de la pension de famille (par exemple pour se déplacer, sortir) ?

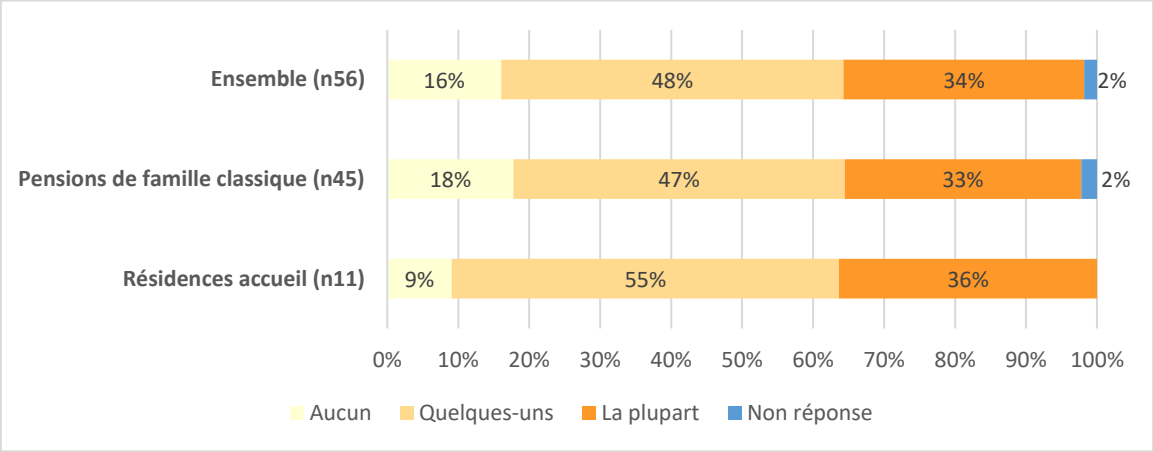

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Malgré ces difficultés de déplacement, une majorité de résidences déclarent que les professionnels sont suffisamment disponibles pour accompagner à l'extérieur les résidents qui en ont besoin : 9 % tout à fait et 59 % oui plutôt. En revanche, 30 % répondent que ce n'est plutôt pas le cas.

Figure 63 : Les professionnels de la pension de famille sont-ils suffisamment disponibles pour accompagner à l'extérieur les résidents qui en ont besoin ?

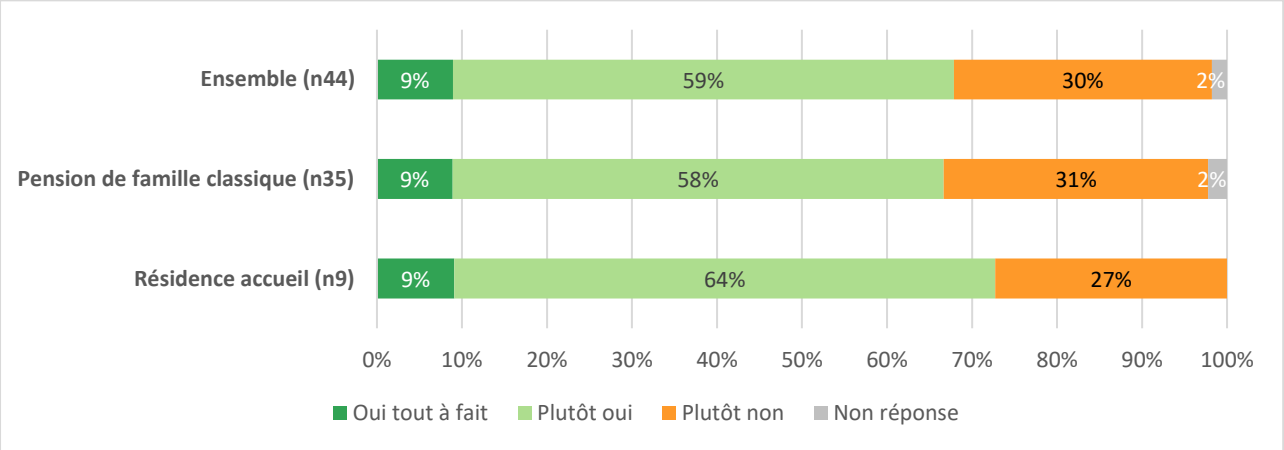

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Un peu plus d'une résidence sur deux (54 %) a mis en place des actions pour faciliter la mobilité des résidents en dehors de la structure. Parmi ces actions, figurent :

- Un accompagnement lors des transports par les professionnels, pour apprendre à prendre le bus, le tramway… : n13
- Un accompagnement pour se renseigner sur les tarifs, les offres solidaires, pour acheter des tickets, une carte de transport : n8
- Un conventionnement avec des partenaires (le réseau de transport public, des équipes mobiles, taxis, la mairie…) : n7
- Des navettes proposées par les hôtes ou les bénévoles : n7
- Un accompagnement pour identifier le réseau de transport, se repérer sur le plan, regarder les horaires… : n4
- Un accompagnement au permis de conduire : n1
- Prêt de véhicule pour les résidents : n1

Figure 64 : Des actions ont-elles été mises en place pour faciliter la mobilité des résidents en dehors de la structure ?

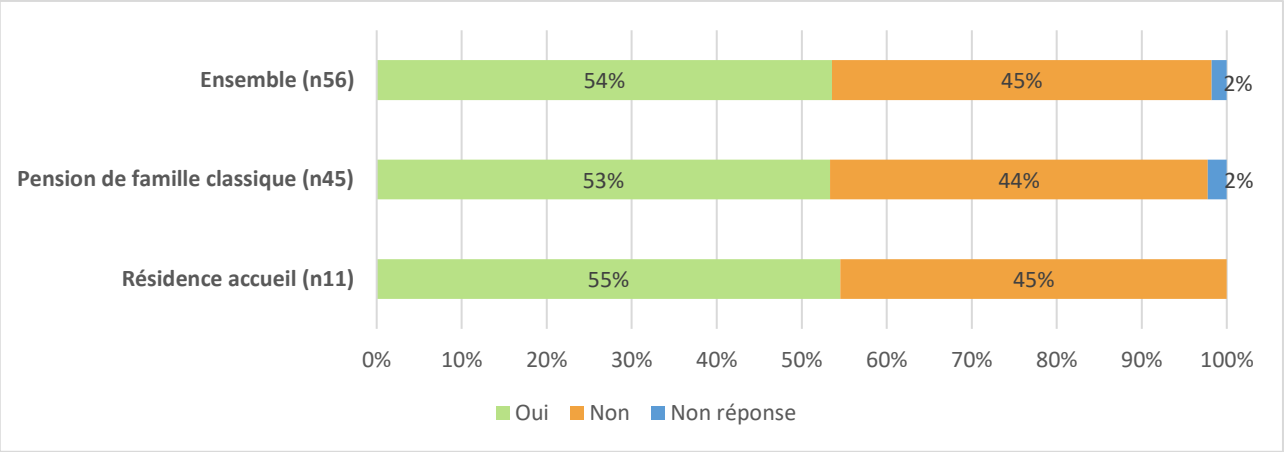

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

I.6 Des difficultés liées à la dématérialisation pour les résidents présentes dans une majorité de résidences

A la question « Les résidents de votre structure rencontrent-ils des difficultés d'accès aux droits en lien avec la dématérialisation d'un certain nombre de démarches ? », 68 % des résidences répondent plutôt oui et 18 % oui tout à fait. Ces proportions sont similaires, qu'il s'agisse de résidences accueil ou de pensions de famille classique.

Figure 65 : Les résidents de votre structure rencontrent-ils des difficultés d'accès aux droits en lien avec la dématérialisation d'un certain nombre de démarches ?

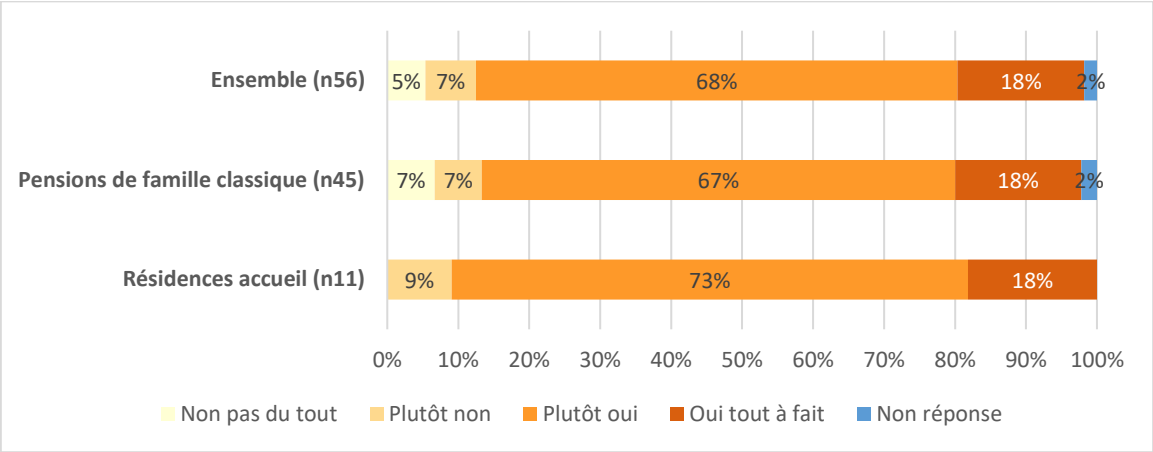

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Pour autant, moins d'une résidence sur deux (45 %) a mis en place des actions pour faciliter l'accès au numérique des résidents. Parmi les principales actions citées figurent :

- La mise à disposition d'un ordinateur avec une connexion internet (n18)
- Un accompagnement individuel aux démarches réalisées par l'hôte ou un bénévole (n14)
- Des ateliers numériques au sein de la résidence (n6)
- De l'information relatives aux actions mises en place à l'extérieur de la résidence, par exemple des ateliers numériques dans le quartier… (n3)

Figure 66 : Des actions ont-elles été mises en place pour faciliter l'accès au numérique au sein de votre structure ?

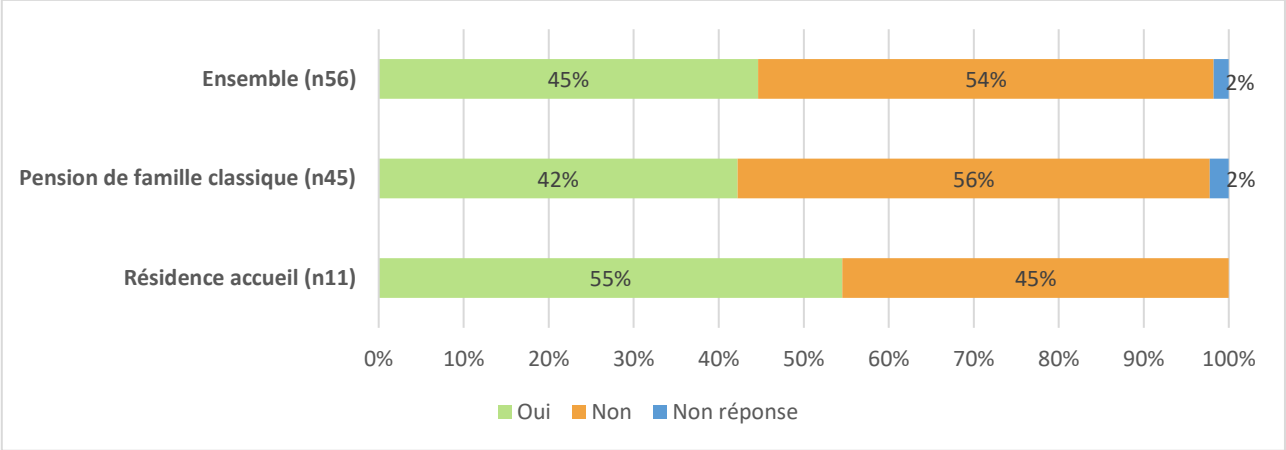

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

II Les partenaires au sein de l'environnement de la résidence

Au total, 68 % des résidences travaillent en collaboration avec la **municipalité** pour faciliter l'accès des résidents aux ressources locales. 14 % estiment travailler suffisamment ensemble et 54 % jugent que ce n'est pas suffisant. 30 % ne travaillent pas avec les municipalités, soit presqu'un tiers. Cette proportion est un peu plus élevée pour les résidences accueil (36 %).

Figure 67 : Travaillez-vous avec en collaboration avec la municipalité pour faciliter l'accès des résidents aux ressources locales ?

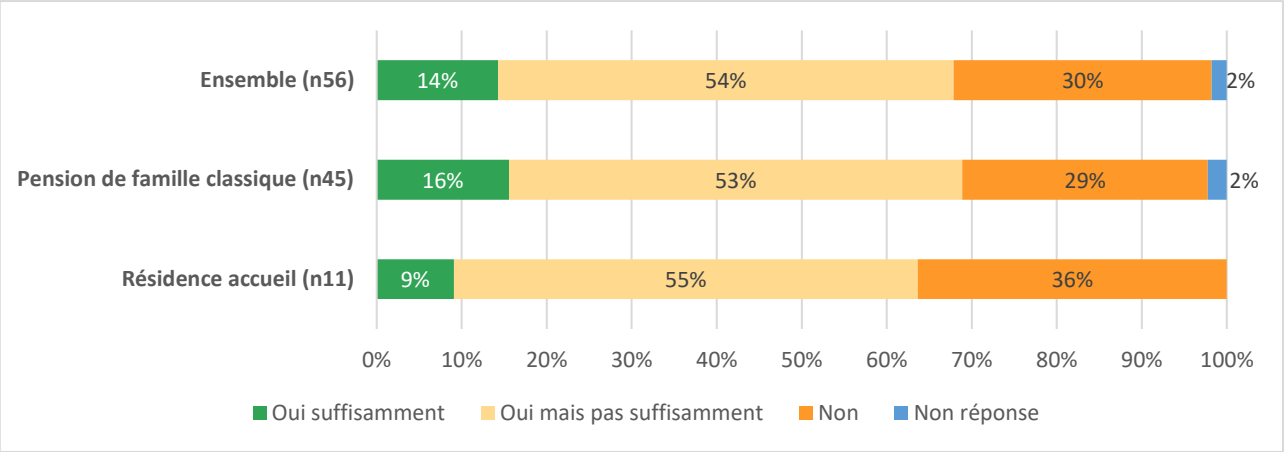

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Au total, 92 % des résidences travaillent en collaboration avec **d'autres acteurs du droit commun** pour faciliter l'accès des résidents aux ressources locales. 29 % estiment travailler suffisamment ensemble et 63 % jugent que ce n'est pas suffisant. 7 % ne travaillent pas avec d'autres acteurs. Les proportions sont similaires, qu'il s'agisse de résidences accueil ou de pensions de famille classiques.

Figure 68 : Travaillez-vous avec en collaboration avec d'autres acteurs du droit commun pour faciliter l'accès des résidents aux ressources locales ?

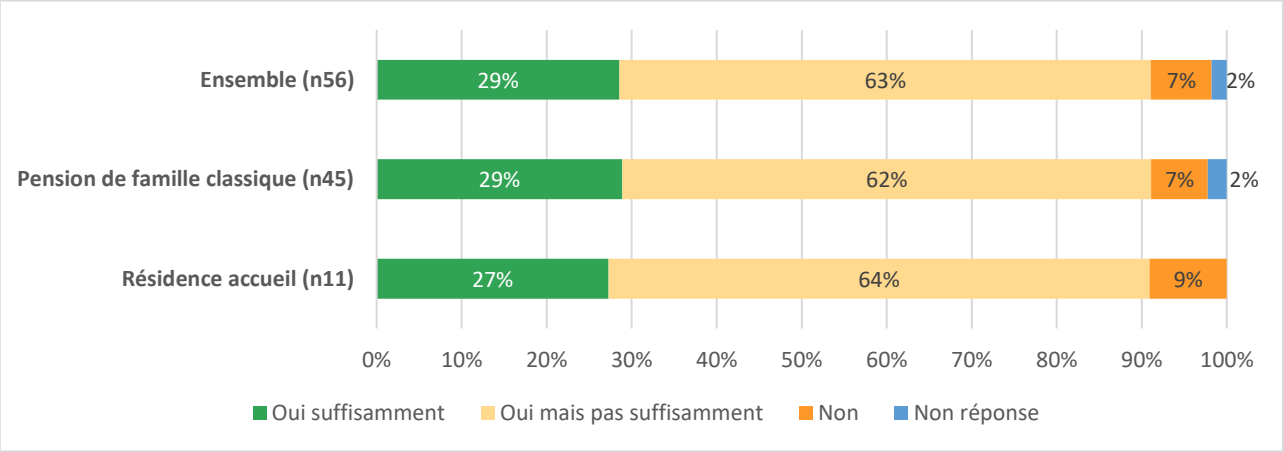

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Une majorité de résidences estiment que leur existence et leur fonctionnement sont suffisamment connus du **réseau de santé local** (66 %) et des **services municipaux** (54 %) et une sur deux des **partenaires culturels, associatif et sportifs locaux**. Cette proportion est plus faible pour ce qui concerne les **commerçants**, 36 % seulement, et les **riverains** (34 %). On note que les proportions sont assez similaires qu'il s'agisse de résidences accueil ou de pensions de famille classiques.

Figure 69 : Proportion de répondants estimant que leur résidence et son fonctionnement sont suffisamment connus des acteurs suivants, par type de résidence

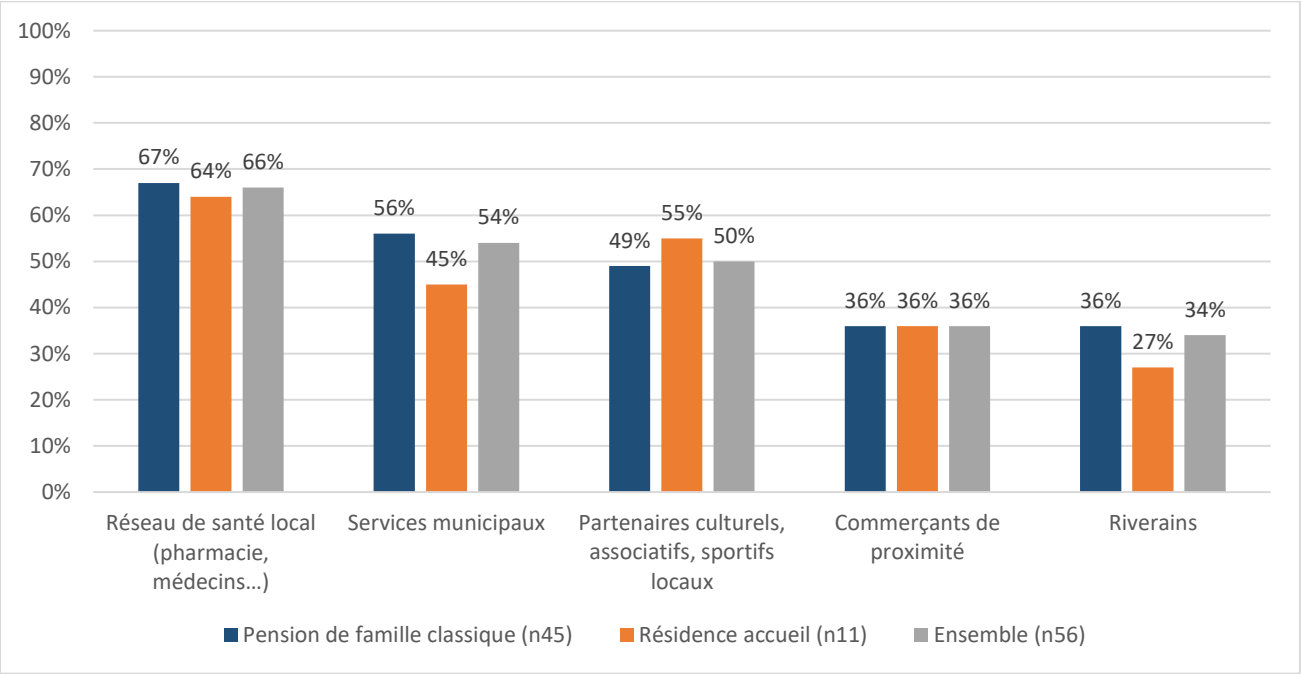

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

III Une identification difficile des ressources et partenaires dans certains secteurs

66 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés pour identifier les ressources et les partenaires dans le champ du **vieillissement**. Cette proportion s'élève à 82 % pour les résidences accueil.

Les autres secteurs sont moins concernés par cette difficulté, hormis pour les résidences accueil le **secteur culturel, associatif et sportif** (55 %) et le **secteur social** (27 %).

On notera tout de même que 27 % des pensions de famille classiques ont des difficultés à identifier les ressources et partenaires du secteur de la **psychiatrie**. C'est moins le cas pour les résidences accueil (9 % seulement), dans la mesure où les partenariats avec la psychiatrie font partie intégrante de leur projet.

Toujours concernant les pensions de famille classiques, la proportion de résidences en difficulté s'élève à 22 % pour le secteur **sanitaire** (18 % pour les résidences accueil, 21 % toutes résidences confondues).

Figure 70 : Quels sont les secteurs pour lesquels il est difficile pour vous d'identifier les ressources et les partenaires existants ?

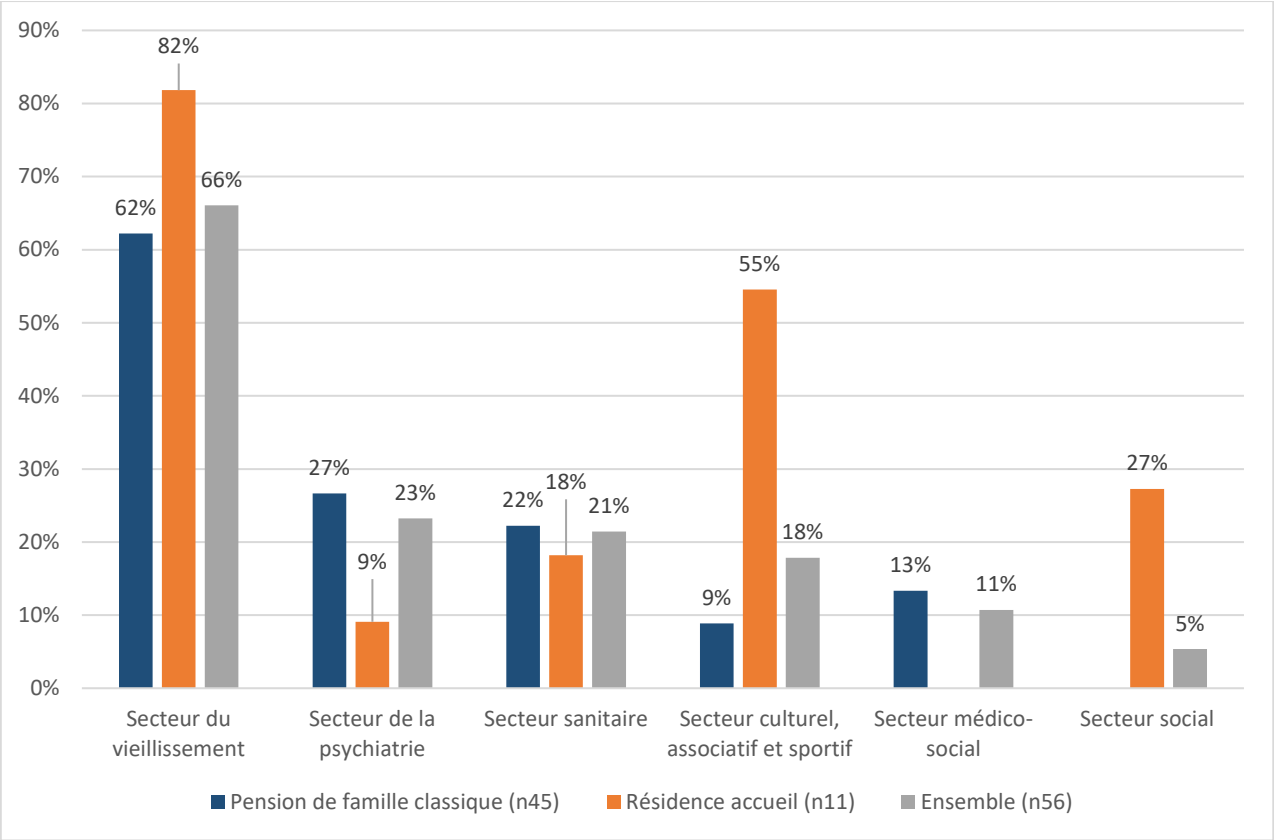

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

K. L'interconnaissance entre pensions de famille

I Une résidence sur deux juge insuffisante l'interconnaissance entre pensions de famille

A la question « L'interconnaissance entre pensions de famille est-elle suffisante selon vous ? », 48 % des résidences répondent « plutôt non » et 2 % « pas du tout ». Pour les résidences accueil, la proportion de répondants répondant « plutôt non » s'élève à 73 %.

Figure 71 : L'interconnaissance entre pensions de famille est-elle suffisante selon vous ?

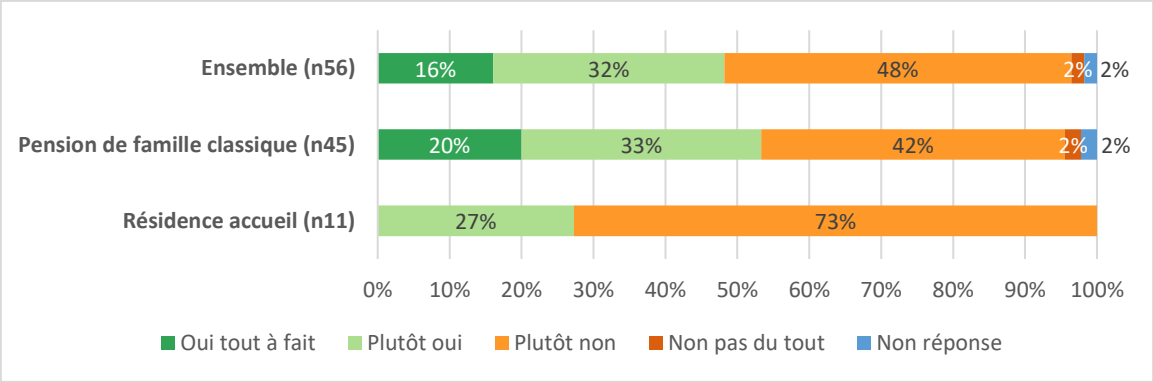

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

La proportion de résidences estimant que l'interconnaissance est plutôt insuffisante est plus importante en Loire Atlantique (71 %), en Vendée (58 %) et en Maine et Loire (53 %).

Figure 72 : L'interconnaissance entre pensions de famille est-elle suffisante selon vous ? Par département.

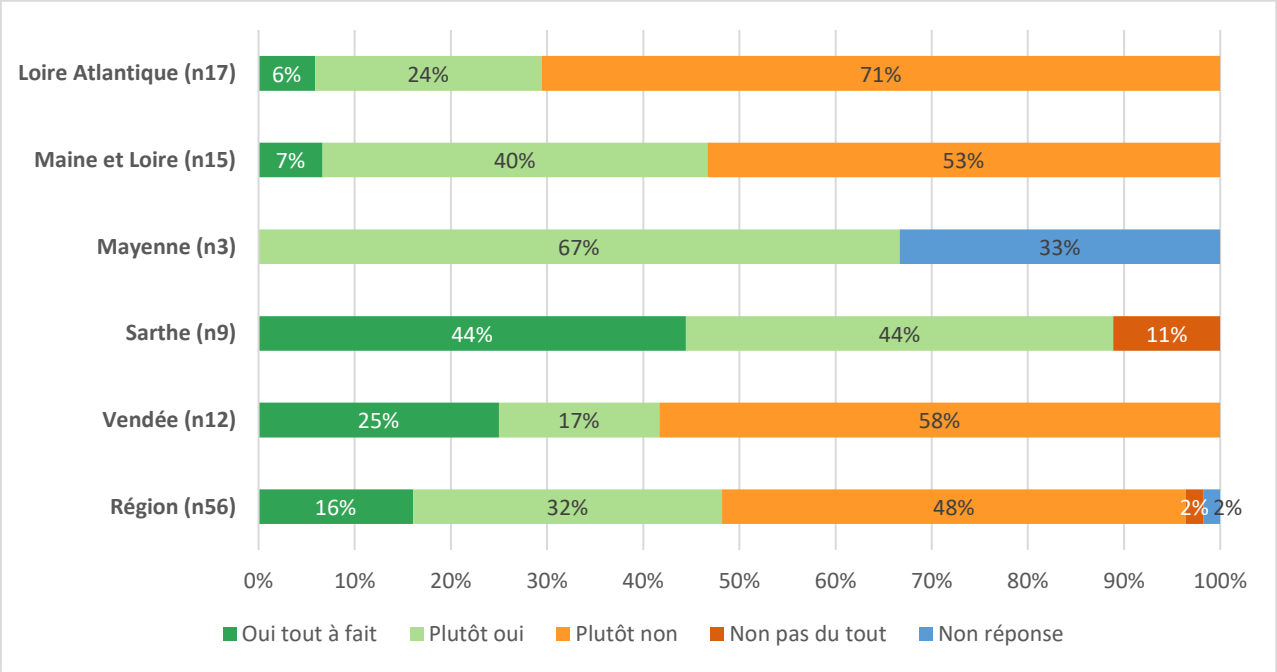

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

II Une résidence sur deux souhaite davantage de temps d'échange entre pensions de famille

Une majorité de résidences (91 %) déclare participer à des temps d'échange ou de formation avec des professionnels d'autres pensions de famille. Cette proportion est légèrement plus faible pour les résidences accueil (82 %) que pour les pensions de famille classiques (93 %).

A noter que les 4 résidences (2 PF et 2 RA) ne participant pas à des temps d'échange et/ou de formation avec d'autres résidences souhaiteraient pouvoir le faire.

Figure 73 : Participez-vous à des temps d'échange ou de formation avec des professionnels d'autres pensions de famille ?

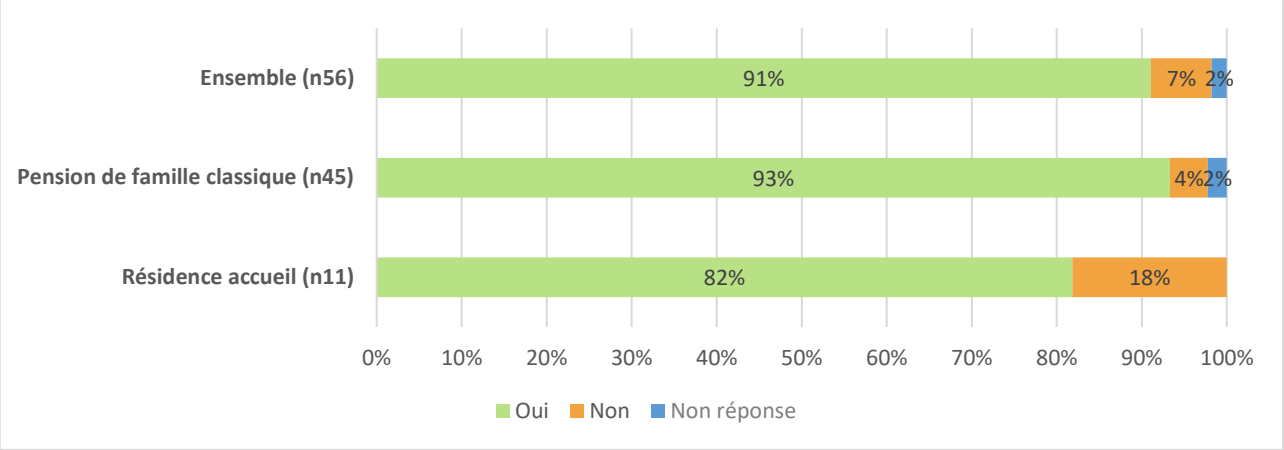

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

A l'échelle de la région, 46 % des résidences participent à des temps d'échange et de formation communs et estiment que ce sont des temps suffisants, 45 % y participent mais souhaiteraient que ces temps soient plus fréquents. On note que cette proportion de résidences souhaitant des temps d'échange plus fréquents est plus importante en Maine et Loire et en Vendée (67 %).

Figure 74 : Part des répondants selon le type de participation souhaité à des temps d'échanges et de formation avec d'autres résidences

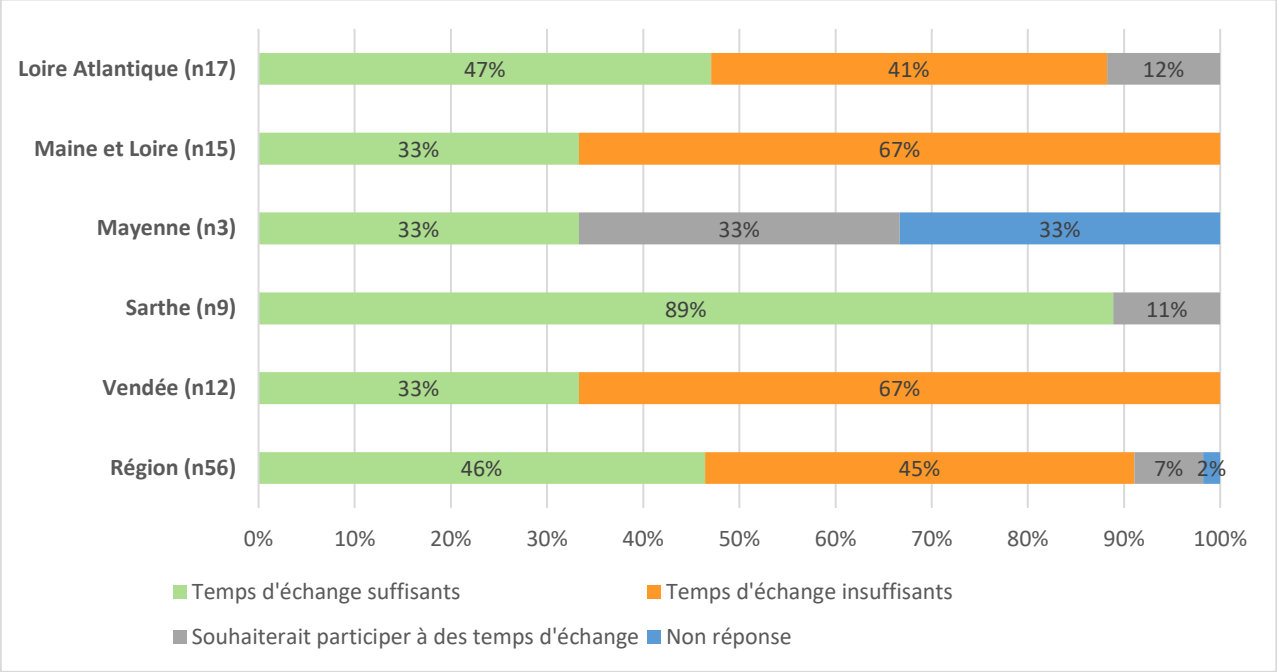

Sources : Enquête Pensions de famille CREAI PDL 2022, 56 répondants, exploitation CREAI PDL, 2022

Synthèse – Quel état des lieux à la suite des préconisations formulées en 2018 ?

Dans cette synthèse, nous mettons en regard les différentes préconisations formulées lors de la journée régionale d'échanges entre pensions de famille qui a eu lieu en 2018 et les principaux résultats de l'enquête. Nous avons repris la structuration en ateliers de cette journée pour construire la présente synthèse, ainsi que les propositions ayant été retenues par les participants ce jour-là. L'étude montre que de nombreuses problématiques dont faisaient état les résidences en 2017 sont encore d'actualité. Il importe de souligner également les besoins d'échanges et de partages de pratiques et d'expériences entre professionnels exerçant au sein des résidences.

ATELIER 1 : Comment améliorer l'orientation des résidents tout en maintenant le public-cible ?

Proposition 1 : Organiser l'interconnaissance entre les structures et les autres acteurs, dont ceux qui orientent (connaître les spécificités de chacun)

- Une majorité de résidences (93 %) estiment les orientations du SIAO sont la plupart du temps adaptées
- Une majorité de résidences (60 %) n'ont pas connaissance des temps de travail mis en place par la FAS entre les SIAO et les pensions de famille. La plupart de celles y ayant participé estime que cela a amélioré l'interconnaissance.
- Les principaux motifs de refus d'admission concernent le manque d'autonomie, la maladie psychique non stabilisée, le manque d'adhésion de la personne au projet de vie, la volonté de maintenir l'équilibre du groupe de résidents
- Environ un tiers des résidents au 30/09/2022 vivaient auparavant dans un logement (parc public/privé ou logement accompagné), proportion similaire à ceux provenant d'une structure d'hébergement. Les situations résidentielles sont donc plus diverses que ce qu'indique la circulaire de 2022.

Proposition 2 : Ouvrir les commissions SIAO aux acteurs du sanitaire

- L'enquête n'a pas abordé ce sujet.

Proposition 3 : Création de structures mixtes (pensions de famille – résidences accueil) et création de logements diffus pour faciliter les entrées et les sorties

<u>Concernant les structures mixtes :</u>

Aucune structure mixte n'a répondu à l'enquête parmi les deux résidences identifiées sur la région.

- Un modèle qui ne fait pas l'unanimité : 55 % estiment que c'est un modèle pertinent, 20 % que ce n'est pas le cas et 25 % ne savent pas.

- Un argument « contre » : une cohabitation des publics jugée difficile du fait de l'hétérogénéité des besoins et des problématiques des résidents
- Trois arguments « pour » : un modèle qui permettrait de faciliter les liens avec la psychiatrie ; qui permet d'équilibrer le groupe en évitant la concentration des problématiques ; une convergence des besoins entre le public logé en pension de famille et en résidence accueil.

Concernant les logements diffus :

- Un tiers des répondants proposent du logement diffus (dont 8 RA sur 11 répondants et 10 PF sur 45 répondantes).
- Un modèle qui ne fait pas l'unanimité : 45 % des résidences estiment que c'est un modèle pertinent, 39 % que ce n'est pas le cas et 16 % ne savent pas.
- 67 % des résidences proposant du logement diffus estiment que c'est un modèle pertinent, 28 % que ce n'est pas le cas et 6 % ne savent pas.
- Deux arguments « contre » : le collectif doit rester au cœur de l'accompagnement ; le logement diffus ne permet pas autant de proximité dans l'accompagnement
- Deux arguments « pour » : c'est une offre complémentaire répondant aux besoins des résidents préférant un cadre intermédiaire entre le collectif et la vie indépendante ; c'est une étape permettant de préparer une sortie vers le logement autonome
- Les logements diffus s'adressent plutôt à des personnes plus autonomes, stabilisées, nécessitant moins d'accompagnement, à des personnes ne souhaitant pas ou peu s'inscrire dans la vie collective, des personnes avec des situations familiales spécifiques (femmes seules, présence d'enfants…).
- Les avis des résidences proposant du logement diffus divergent sur le fait que ceux-ci permettraient de faciliter les entrées et les sorties.

Diverses propositions ont été formulées dans le cadre de cet atelier, en plus des préconisations ayant été retenues à l'issue de cet atelier. Plusieurs apparaissent encore d'actualité au regard des résultats de l'enquête. Les autres propositions n'ont pas été étudiées dans le cadre de l'étude.

- Le manque de temps à consacrer pour les hôtes à la coordination et aux liens avec les partenaires
- La fluidification des parcours à la sortie, notamment pour les résidents vieillissants

ATELIER 2 : Comment bien vieillir en pension de famille ?

Quelques chiffres-clefs :

- Un résident sur deux logé au 30/09/2022 est âgé de 50 à 64 ans, 11 % de 65 ans ou plus.
- L'âge moyen à l'entrée des personnes admises entre janvier 2018 et septembre 2022 est de 47 ans. La part des 50-64 ans est la plus élevée (43 % des admissions sur cette période).

Proposition 1 : Travailler en amont la fin de vie (avec les résidents et les partenaires)

- Plus d'une structure sur deux a été concernée par au moins un décès depuis 2019

- Les décès représentent 24 % des résidents ayant quitté la structure entre janvier et octobre 2022, il s'agit de la deuxième destination de sortie, après le logement dans le parc privé ou public.
- Seuls 11 % des résidences ont mis en place des actions autour de la fin de vie
- Environ une résidence sur deux qualifie l'accompagnement de la fin de vie de difficile (46 % déclarent ne pas avoir encore rencontré la situation)
- Les principales difficultés dans l'accompagnement concernent : les impacts sur les autres résidents et sur les hôtes, souvent peu formés, une équipe souvent seule pour gérer les démarches, des difficultés à faire le lien avec les partenaires, des résidents dont l'état de santé se dégradent brutalement, les refus de soins
- Parmi les 25 résidences ayant connu un décès, 35 % ont rencontré des difficultés pour solliciter des partenaires
- 27 % des résidences ont des hôtes qui ont été formés à l'accompagnement de la fin de vie depuis leur prise de poste
- 48 % des résidences déclarent que leurs professionnels ont besoin d'être formés à l'accompagnement de la fin de vie

Proposition 2 : Mobiliser des personnes ressources en santé (coordination sanitaire avec le SIAO, financement d'IDE ou partenariats spécifiques avec les services extérieurs)

- 86 % des résidences déclarent loger des résidents présentant des difficultés liées au vieillissement.
- L'accès aux soins pour les résidents vieillissants est qualifié de difficile par plus d'une résidence sur deux. Les principales difficultés concernent : les délais d'attente pour obtenir des rendez-vous, le manque de professionnels de santé, les problèmes de mobilité et de déplacement, l'organisation des rendez-vous, le déni des résidents vis-à-vis de leurs difficultés, le manque d'adhésion voire le refus de soins, l'identification et l'interconnaissance avec les partenaires spécialisés, le vieillissement prématuré des résidents.
- 86 % des résidences déclarent qu'accompagner la perte d'autonomie des résidents vieillissants est difficile. Les principales difficultés concernent : l'accompagnement plus important et spécifique requis, le manque de temps et de formation des hôtes, les difficultés à mettre en place et coordonner des interventions à domicile, le déni des résidents vis-à-vis de leurs difficultés et de la nécessité de mettre en place un étayage, des logements et/ou des espaces collectifs inadaptés, travailler et rendre possible l'orientation vers une structure adaptée.
- 18 % des résidences ont des hôtes qui ont été formés à l'accompagnement de la fin de vie depuis leur prise de poste.
- 70 % des résidences déclarent que leurs professionnels ont besoin d'être formés à l'accompagnement de la fin de vie.
- Accompagner le projet de sortie des résidents vieillissants est difficile, voire très difficile pour 86 % des résidences. Les principaux obstacles sont : la difficulté à trouver une place dans une structure adaptée, le manque de places, les délais d'attente, les fortes réticences des structures à accueillir le public vieillissant présentant des troubles psychiques et/ou des addictions, le manque de structures adaptées, les difficultés d'acceptation des résidents à l'idée de quitter leur lieu de vie.
- Un tiers des résidences sont en difficulté pour solliciter des partenaires dans le cadre d'une situation de vieillissement, du fait d'un manque de temps, des délais d'attente mais aussi d'un manque de connaissance des professionnels de la résidence concernant les partenaires et les ressources spécialisées.

- 66 % des résidences déclarent rencontrer des difficultés pour identifier les ressources et partenaires dans le champ du vieillissement. Pour les résidences accueil, cette proportion s'élève à 82 %.

Proposition 3 : Maintenir une dynamique de groupe au sein de la pension de famille (adaptation des activités, mixité des publics, maintien de l'autonomie)

- Cet aspect a peu été évoqué par les résidences.
- On relève en revanche qu'un quart des résidences ne dispose pas d'espaces collectifs pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite.
- Un quart des résidences ne dispose d'aucun logement accessible aux personnes à mobilité réduite et 55 % en proposent quelques-uns.

ATELIER 3 : Comment soutenir l'hôte dans ses missions ?

Proposition 1 : Faire vivre un réseau d'acteurs de terrain

- Une résidence sur deux estime que l'interconnaissance entre résidences est insuffisante.
- Une grande majorité (91 %) participe à des temps d'échange et de formation avec des professionnels d'autres résidences.
- 46 % des résidences estiment que ces temps sont suffisants, 45 % y participent mais souhaiteraient qu'ils soient plus fréquents, 12 % n'y participent pas mais souhaiteraient pouvoir le faire.

Proposition 2 : Travailler à la reconnaissance de la fonction d'hôte

- Plus d'une résidence sur deux (58 %) fait face à des problèmes de recrutement, principalement pour les hôtes suivis des bénévoles.
- Plus d'une résidence sur deux (67 %) déclare que les missions de l'hôte sont tout à fait clairement définies au sein de la résidence et 36 % plutôt clairement définies.
- La plupart des résidences estiment que leur structure favorise les perspectives d'évolution de poste des professionnels (c'est plutôt le cas pour 59 % et tout à fait le cas pour 13 %). 27 % déclarent en revanche que ce n'est pas le cas.

Proposition 3 : Prévenir l'usure professionnelle

- Une majorité de résidences emploie plusieurs hôtes.
- 27 % des résidences travaillent avec des bénévoles, qui apportent un réel soutien aux résidents et aux professionnels.
- Une grande majorité de résidences déclarent que leurs professionnels ont bénéficié de formation depuis leur prise de poste, notamment sur les thèmes des addictions et des troubles psychiques.
- 79 % des résidences déclarent que les temps d'échange entre hôtes sont suffisants.

ATELIER 4 : S'ouvrir sur son environnement, un objectif pour les résidents et la structure

Proposition 1 : Travailler sur la restauration de l'estime de soi du résident, comme préalable à l'accessibilité

- 82 % des résidences accueillent des résidents ayant des difficultés de mobilité à l'extérieur, par exemple pour se déplacer ou pour sortir
- 54 % des résidences ont mis en place des actions pour faciliter la mobilité des résidents.
- 30 % des résidences déclarent que leurs professionnels ne sont pas suffisamment disponibles pour accompagner à l'extérieur les résidents qui en ont besoin.
- Les trois quarts des résidences proposent souvent des activités à l'extérieur mais 25 % n'en organisent que parfois.
- Une résidence sur deux estime qu'accompagner les résidents à l'extérieur, pour qu'ils puissent participer à la vie du quartier, est plutôt difficile. Les difficultés concernent principalement le manque d'adhésion et de motivation de certains résidents, leurs craintes, leur mobilisation limitée et difficile à maintenir sur la durée.

Proposition 2 : Développer la lisibilité de la structure

- Une résidence sur deux a mis en place des portes ouvertes depuis 2020
- Seuls 14 % des résidences ont des espaces communs partagés avec les riverains. L'ensemble des 8 résidences concernées en tirent un bilan positif.
- Un peu plus d'une résidence sur deux estiment que leur existence et leur fonctionnement sont suffisamment connus du réseau local de santé (66 %), des services municipaux (54 %) et des partenaires culturels, associatifs et sportifs locaux (50 %). En revanche, seuls 36 % déclarent être suffisamment connus des commerçants de proximité et 34 % des riverains.

Proposition 3 : Cartographier les ressources sur un territoire et développer l'accessibilité à ces ressources

- La majorité des résidences est située à proximité d'une ligne de bus (82 %) ou de car (70 %).
- L'écrasante majorité des résidences accueillent des résidents qui rencontrent des difficultés liées à la dématérialisation des démarches, mais moins d'une sur deux a mis en place des actions pour faciliter l'accès des résidents au numérique.
- Si une majorité de résidences travaillent avec la municipalité, 54 % estiment que ce n'est pas suffisant et 30 % ne le font pas du tout.
- 63 % des résidences déclarent ne pas suffisamment travailler avec les acteurs de droit commun et 7 % ne pas travailler du tout avec eux.
- 55 % des résidences accueil ont des difficultés pour identifier les ressources et les partenaires existants dans le secteur culturel, associatif et sportif.

ATELIER 5 : Comment parvenir à un équilibre entre collectif et individuel ?

Proposition 1 : Favoriser la participation des résidents

- L'implication des résidents dans la vie collective est jugée moyenne (54 %) voire forte (27 %) par une majorité de résidences.
- Les résidences rencontrent néanmoins des difficultés pour faire vivre le collectif : le travail de mobilisation des résidents à renouveler en permanence, une dynamique de groupe largement portée par les professionnels et/ou une poignée de résidents, le manque de moyens et de personnel dédiés, parfois l'inadéquation des locaux, la présence de conflits entre résidents et l'hétérogénéité de leurs attentes en matière d'activités. Certaines résidences soulignent que la reprise de la vie collective est difficile depuis la crise sanitaire.
- Seule une résidence sur deux (54 %) permet aux résidents de participer à l'élaboration et/ou la révision du règlement intérieur.
- Presque l'ensemble (86 %) des résidences ont mis en place un conseil de concertation. Parmi elles, 67 % qualifient sa dynamique de « bonne » et 17 % de « très bonne ».
- Dans la plupart des résidences, les missions de l'hôte sont plutôt clairement (50 %) voire très clairement (45 %) identifiées par les résidents.
- L'écrasante majorité des résidences (95 %) ont mis en place des instances d'échanges entre les résidents et les hôtes. Parmi elles, 77 % en tirent un bilan plutôt positif et 23 % très positif.

Proposition 2 : Penser cet équilibre dans la conception architecturale

- La fréquentation des espaces collectifs est jugée moyenne (50 % des résidences) voire forte (34 %).
- Une majorité de résidences estiment que les espaces collectifs sont plutôt (43 %) voire tout à fait (38 %) adaptés au projet de la résidence.

Proposition 3 : Personnaliser les lieux de vie, en les faisant vivre

- Cet aspect n'a pas été que très peu abordé dans l'étude.
- On notera néanmoins qu'un quart des résidences ne disposent d'aucun logement pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite et que 55 % n'en proposent que quelques-uns. Bien que 75 % des résidences soit équipés d'espaces collectifs accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce n'est pas le cas des 25 % restants.

ATELIER 6 : Comment mieux prendre en compte les problématiques de santé mentale et d'addiction des personnes ?

Quelques chiffres-clefs concernant la santé mentale

- 66 % des résidences déclarent que la plupart, voire tous leurs résidents présentent des difficultés psychiques importantes.
- Une résidence sur deux estime que leurs professionnels ne sont pas suffisamment outillés pour accompagner les résidents par rapport aux troubles psychiques qu'ils présentent.
- 75 % des résidences citent les troubles psychiques parmi les besoins prioritaires de formation de leurs professionnels.
- Les besoins exprimés par les résidences pour leurs professionnels : formation, analyse de pratiques, davantage d'échanges avec les professionnels de la psychiatrie et du soin, présence de professionnels de santé sur la structure.
- 36 % des résidences rencontrent des difficultés dans le partenariat avec le secteur psychiatrique : manque de liens, de partage d'information, de communication, manque de professionnels et de moyens dans le secteur de la psychiatrie, des délais de réponse trop longs, un manque de connaissance du public accueilli, une approche de l'aller-vers insuffisamment développée.

Quelques chiffres-clefs concernant les addictions

- 51 % des résidences déclarent que la plupart, voire tous leurs résidents présentent des addictions.
- Un peu plus d'une résidence sur deux mène des actions autour de la prévention des addictions.
- Plus d'un tiers des résidences (39 %) estime que leurs professionnels ne sont pas suffisamment outillés pour accompagner les résidents par rapport aux addictions qu'ils présentent.
- 86 % des résidences citent les troubles psychiques parmi les besoins prioritaires de formation de leurs professionnels.
- Les besoins exprimés par les résidences pour leurs professionnels : formation, analyse de pratiques, développement et renforcement des partenariats.
- Les difficultés concernant l'accompagnement des résidents présentant des addictions concernent la gestion des impacts sur le collectif, le manque d'adhésion et le déni des résidents concernés, le manque de relais et de disponibilité des partenaires spécialisés.
- Un quart des résidences sont en difficulté pour solliciter aisément des partenaires en cas de situation d'addiction.

Proposition 1 : Développer l'aller vers (EMPP, 2e niveau de droit commun)

- Seuls 12 % des résidences déclarent qu'une EMPP intervient au sein de la structure. La plupart d'entre elles estiment que cela a plutôt permis de faciliter les liens avec le secteur psychiatrique.
- Seules trois résidences bénéficient de l'intervention d'une coordinatrice sanitaire. Celles-ci estiment que son intervention a plutôt permis de faciliter les passerelles entre la pension de famille et le secteur psychiatrique.

Proposition 2 : Développer et cadrer la pair-aidance

- Moins de deux résidences sur 10 (16 %) ont mis en place des actions autour de la pair-aidance, bien que la plupart y verraient un réel intérêt pour les résidents.

Proposition 3 : Améliorer la coordination des politiques et des acteurs

- L'enquête n'a pas abordé ce point.

Annexes

Annexe 1 : L'offre en Pays de la Loire au 30/09/2022

Les données exploitées ont été transmises par la DREETS.

I Volume de l'offre financée au 30/09/2022

La région compte **63 pensions de famille**, dont 48 pensions de famille « classiques », 13 résidences accueil et 2 structures mixtes (pension de famille + résidence accueil) situées en Vendée et en Mayenne.

20 structures ont vu le jour depuis 2017, dont 15 pensions de famille « classiques », 3 résidences accueil et 2 structures mixtes (représentant 314 places financées au total).

Tableau 7 : Nombre de pensions de famille en Pays de la Loire en 2022 et en 2017

	Nombre de pensions de famille « classique »		Nombre de résidences accueil		Nombre total	
Dpt	**2022**	2017	**2022**	2017	**2022**	2017
44 - Loire Atlantique	18	13	5	3	**23**	16
49 - Maine et Loire	13	8	4	3	**17**	11
53 - Mayenne	2	2	2*	1	**4**	3
72 - Sarthe	9	4	2	2	**11**	6
85 - Vendée	6	6	2*	1	**8**	7
Pays de la Loire	**48**	33	**15**	10	**63**	43

Sources : DREETS PDL, exploitation CREAI PDL, 2022
** Dont 1 structure mixte*

Au 30/09/2022, la région comptait 1073 places financées contre 686 au 31/12/2016, soit **une augmentation de 53 %** (+ 387 places). Les pensions de famille « classiques » représentent 819 places (contre 552 en 2017) et les résidence accueil 254 places (contre 134 en 2017).

Le pourcentage d'augmentation des places financées entre 2017 et 2022 est plus élevé en Sarthe (+ 87 %), département marqué par la création de 5 nouvelles structures (5 PF « classiques »). En Loire Atlantique et en Maine et Loire, l'augmentation s'élève à 56 % et en Mayenne à 47 %. Elle est en revanche plus limitée en Vendée (+ 30 %).

Comme en 2017, **la Loire Atlantique concentre plus d'un tiers des places et le Maine et Loire environ un quart**. Le poids de la Sarthe a légèrement augmenté, représentant 18 % des places financées en 2022 contre 15 % en 2017. Il est resté stable en Mayenne (8 %) mais a diminué en Vendée (12 % en 2022 contre 15 % en 2017).

Tableau 8 : Nombre de places financées de pensions de famille en Pays de la Loire en 2022 et 2017

	Nombre de places financées pensions de famille « classique »		Nombre de places financées résidences accueil		Nombre total de places financées		Poids régional en % par territoire (total)	
Territoires	**2022**	2017	**2022**	2017	**2022**	2017	**2022**	2017
44 - Loire Atlantique	289	201	91	42	**380** *(+ 56 %)*	**243**	35 %	35 %
49 - Maine et Loire	191	128	86	49	**277** *(+ 56 %)*	**177**	26 %	26 %
53 - Mayenne	65	43	20	15	**85** *(+ 47 %)*	**58**	8 %	8 %
72 - Sarthe	159	72	39	34	**198** *(+ 87 %)*	**106**	18 %	15 %
85 - Vendée	115	93	18	9	**133** *(+ 30 %)*	**102**	12 %	15 %
Pays de la Loire	**819**	**537**	**254**	**149**	**1073** *(+ 53 %)*	**686**	100 %	100 %

Sources : DREETS PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Au total, **387 nouvelles places ont été financées entre 2017 et 2022** (dont 282 en pensions de famille « classiques » et 105 en résidence accueil).

Les créations de places en pensions de famille « classiques » se concentrent principalement en Loire Atlantique (+ 88 places), en Sarthe (+ 87 places) et en Maine et Loire (+ 63 places).

Les créations de places en résidences accueil concernent surtout la Loire Atlantique (+ 49 places) et le Maine et Loire (+ 37 places). Elles sont très faibles sur les autres départements (5 à 9 places).

Figure 75 : Nombre de places supplémentaires financées entre 2017 et 2022

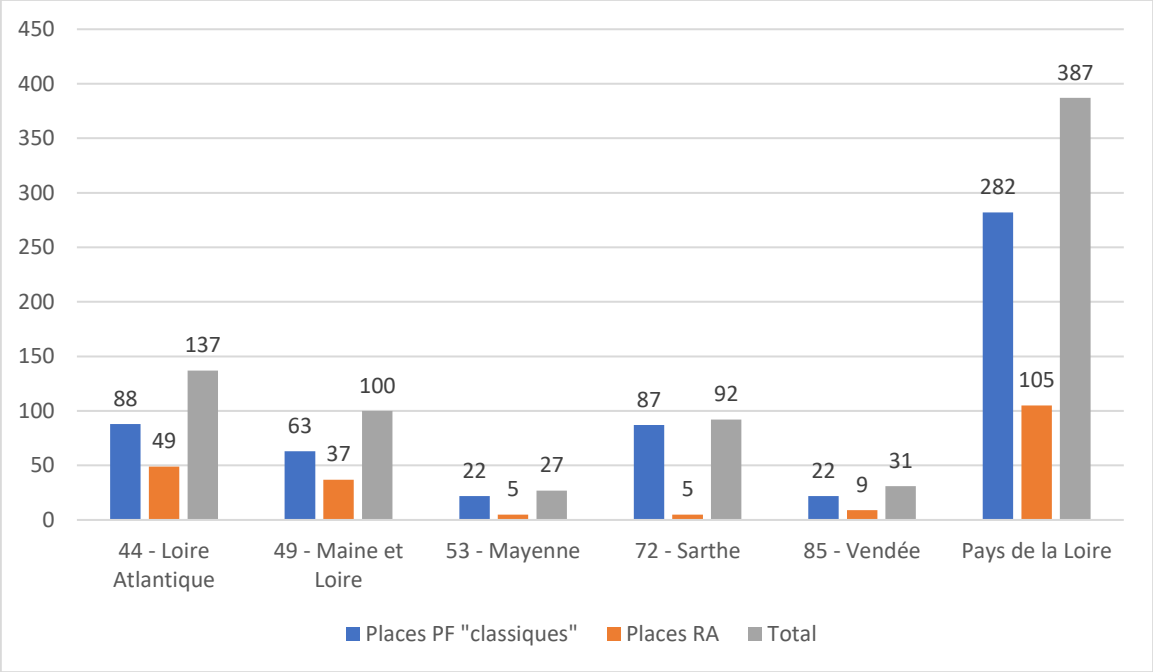

Sources : DREETS PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Parmi les 387 places créées entre 2017 et 2022, 81 % (n314) concernent de nouvelles structures et 19 % (n73) des extensions de la capacité d'accueil de structures antérieures à 2017.

Figure 76 : Répartition des places nouvellement financées entre 2017 et 2022 selon le type de structure

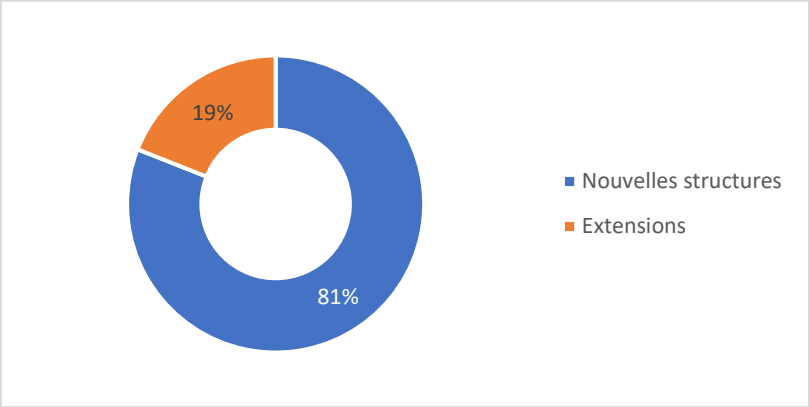

Sources : DREETS PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Parmi les 387 places nouvellement financées depuis 2017, les 314 concernant de nouvelles structures se répartissent de la manière suivante :

- 246 places dans 17 nouvelles pensions de famille « classiques »[7] (dont 2 mixtes accueillant aussi des places de résidence accueil)
- 68 places dans 5 nouvelles résidences accueil (dont 2 accueillent aussi des places de pension de famille « classiques »).

Les créations de structures concernent principalement la Loire Atlantique (+ 6 structures), le Maine et Loire (+ 6 structures) et la Sarthe (+ 5 structures).

Tableau 9 : Nombre de places financées supplémentaires entre 2017 et 2022 dans de nouvelles structures

Territoires	Structures créées depuis 2017 (PF + RA)		PF classiques créées depuis 2017		RA créées depuis 2017		Nb total de places financées supplémentaires entre 2017 et 2022
	En nb	Nb de places financées	En nb	Nb de places financées	En nb	Nb de places financées	
Loire Atlantique	6	108	4	70	2	38	137
Maine et Loire	6	74	5	58	1	16	100
Mayenne	1	20	1*(1m)**	15	1*(1m)*	5	27
Sarthe	5	81	5	81		0	92
Vendée	2	31	2*(1m)*	22	1*(1m)*	9	31
Pays de la Loire	**18**	**314**	**17**	**246**	**5**	**68**	**387**

Sources : DREETS PDL, exploitation CREAI PDL, 2022
**2(1m) : 2 structures dont 1 mixte.*
Les structures mixtes ne sont comptabilisées qu'une seule fois dans le nombre total de structures créées depuis 2017.

[7] Dont l'une en Maine et Loire est constituée de logements diffus uniquement.

Parmi les 387 places nouvellement financées depuis 2017, 73 concernent des extensions de structures préexistantes, dont 36 places en pensions de famille « classiques » et 37 en résidence accueil. Ces extensions ont eu lieu principalement en Loire Atlantique (+ 29 places) et en Maine et Loire (+ 26 places)

Tableau 10 : Nombre de places financées supplémentaires entre 2017 et 2022 en extension de structures préexistantes

Territoires	Nombre de places financées entre 2017 et 2022 en extension de structures préexistantes			*Nombre total de places financées supplémentaires entre 2017 et 2022*		
	En PF et RA	En PF	En RA	*PF + RA*	*PF*	*RA*
Loire Atlantique	29	18	11	*137*	*88*	*49*
Maine et Loire	26	5	21	*100*	*63*	*37*
Mayenne	7	7	0	*27*	*22*	*5*
Sarthe	11	6	5	*92*	*87*	*5*
Vendée	0	0	0	*31*	*22*	*9*
Pays de la Loire	**73**	**36**	**37**	***387***	***282***	***105***

Sources : DREETS PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

II Taux d'équipement

Précautions de lecture : ces taux d'équipement devront être actualisés lorsque les données du recensement de 2022 seront diffusées par l'INSEE. Les chiffres présentés ici reposent sur le recensement de 2018 et ne tiennent pas compte des évolutions démographiques en cours.

Le taux d'équipement en pensions de famille « classiques » est de 0,45 places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans en Pays de la Loire (contre 0,29 en 2017). Il est de 0,14 ‰ pour les résidences accueil (0,08 ‰ en 2017).

Le taux d'équipement en pensions de famille « classiques » est relativement homogène sur trois départements (entre 0,45 et 0,48 ‰) : en Loire Atlantique, en Maine et Loire et en Mayenne. En Sarthe, ce taux est en revanche plus élevé (0,60 ‰). La **Vendée** présente le taux d'équipement le plus bas, avec 0,37 ‰.

Notons que le taux d'équipement en places de pension de famille « classiques » a plus que doublé en Sarthe (0,60 ‰ en 2022 contre 0,26 ‰ en 2017). Ailleurs, les augmentations sont plus modérées, voire faible en Vendée (0,37 ‰ en 2022 contre 0,30 ‰ en 2017).

Le taux d'équipement en résidence accueil est hétérogène selon les départements. Le Maine et Loire affiche le taux le plus élevé, avec 0,22 ‰, suivi par la Sarthe (0,15 ‰), la Mayenne (0,14 ‰) et la Loire Atlantique (0,13 ‰). La Vendée ne dispose que de 0,06 places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans.

Tableau 11 : Taux d'équipement par département pour 1000 habitants de 20 à 59 ans en 2022

Territoires	Pop 20 à 59 ans (recensement INSEE 2018)	Nb de places financées en 2022 pour 1000 habitants de 20 à 59 ans		
		Pensions de famille "classiques"	Résidence accueil	Pensions de famille + résidences accueil
44 - Loire Atlantique	715 958	0,40 *(0,29 en 2017)*	0,13 *(0,06 en 2017)*	0,53
49 - Maine et Loire	394 832	0,48 *(0,32 en 2017)*	0,22 *(0,12 en 2017)*	0,70
53 - Mayenne	143 181	0,45 *(0,29 en 2017)*	0,14 *(0,10 en 2017)*	0,59
72 - Sarthe	266 969	0,60 *(0,26 en 2017)*	0,15 *(0,12 en 2017)*	0,74
85 - Vendée	310 565	0,37 *(0,30 en 2017)*	0,06 *(0,03 en 2017)*	0,43
Pays de la Loire	**1 831 502**	**0,45** *(0,29 en 2017)*	**0,14** *(0,08 en 2017)*	**0,59**

Sources : Insee recensement 2018, DREETS PDL, exploitation CREAI PDL, 2022
Les taux d'équipement de 2017 proviennent de l'étude de 2018 menée par le CREAI et ont été calculés à partir du recensement de 2014.

III Capacité d'accueil des structures (semi-collectif et logement diffus)

Au 30/09/2022, les 1073 places financées se répartissaient sur 63 pensions de famille, dont 48 pensions de famille « classiques », 13 résidences accueil et 2 structures mixtes.

Sur ces 1073 places, 952 sont destinées à du logement semi-collectif et 121 à du logement diffus.

Si l'on ne considère que les 952 places en logement semi-collectif, les structures se répartissent comme suit :

- **Moins de 10 places** : 9 structures dont 6 PF et 3 RA
- **10 à 15 places** : 23 structures dont 18 PF, 4 RA et 1 structure mixte (PF + RA)
- **16 à 20 places** : 18 structures dont 12 PF, 5 RA et 1 structure mixte (PF + RA)
- **21 à 30 places** : 11 structures dont 11 PF

Figure 77 : Répartition des pensions de famille (PF + RA) selon la capacité d'accueil en logement semi-collectif financée en 2022

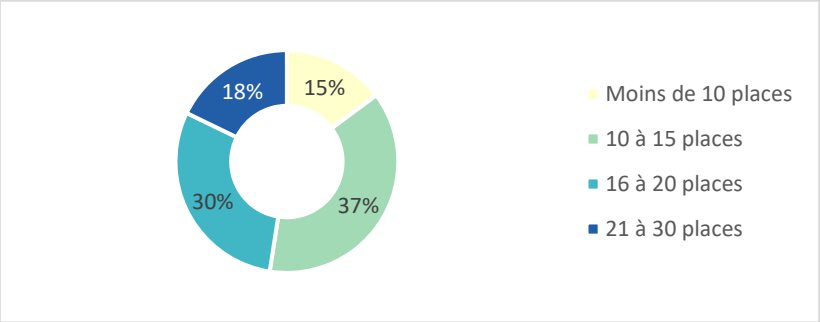

Sources : DREETS PDL, SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

La taille moyenne des structures est de 15,6 places (en logements semi-collectifs) : 16,1 pour les pensions de famille « classiques » (5 à 29 places) et 13,8 pour les résidences accueil et structures mixtes (6 à 20 places).

17 structures proposent des places en logement diffus (1 à 15 places), avec la répartition suivante :

- 7 pensions de famille « classiques » pour un total de 40 places
- 10 résidences accueil pour un total de 81 places

Le modèle du logement diffus a donc davantage été développé par les résidences accueil.

IV La répartition géographique

Les structures sont principalement implantées en zone urbaine, dans de petites et moyennes villes.

La couverture territoriale est hétérogène selon les départements.

En Loire Atlantique, les nouvelles places ont permis au Nord du département de se doter d'une résidence accueil. La couverture a en outre été surtout renforcée au niveau de l'agglomération nantaise et dans une moindre mesure à Saint-Nazaire et à Savenay. Cependant, le Nord et le Sud du département restent encore peu couverts.

En Maine et Loire, les nouvelles places sont principalement venues renforcer la couverture dans le Nord-Ouest du département et au niveau de l'agglomération angevine. Quelques places ont également été créées dans des résidences accueil, à Saumur et à Cholet. Cependant, le Nord-Est et le Centre-Sud du département restent encore peu couverts.

En Mayenne, quelques places supplémentaires ont légèrement renforcé la capacité d'accueil d'une pension de famille située à Laval. Au Sud, à Château-Gontier, la couverture reste la même (15 places de résidence accueil). En outre, des places financées pour une nouvelle structure mixte vont permettre de couvrir le Nord du département.

En Sarthe, les nouvelles places ont permis de renforcer la couverture au sein de l'agglomération mancelle, mais aussi dans le Nord-Est le Sud-Est du département. L'Ouest et l'Est restent en revanche peu couverts.

En Vendée, des structures ont été créées à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et à Fontenay Le Comte, permettant d'assurer une meilleure couverture du Nord-Ouest et du Sud. Le Sud et le Centre-Est vendéens restent en revanche peu dotés.

Carte 1 : Nombre de places financées en pensions de famille et en résidences accueil par commune en 2022

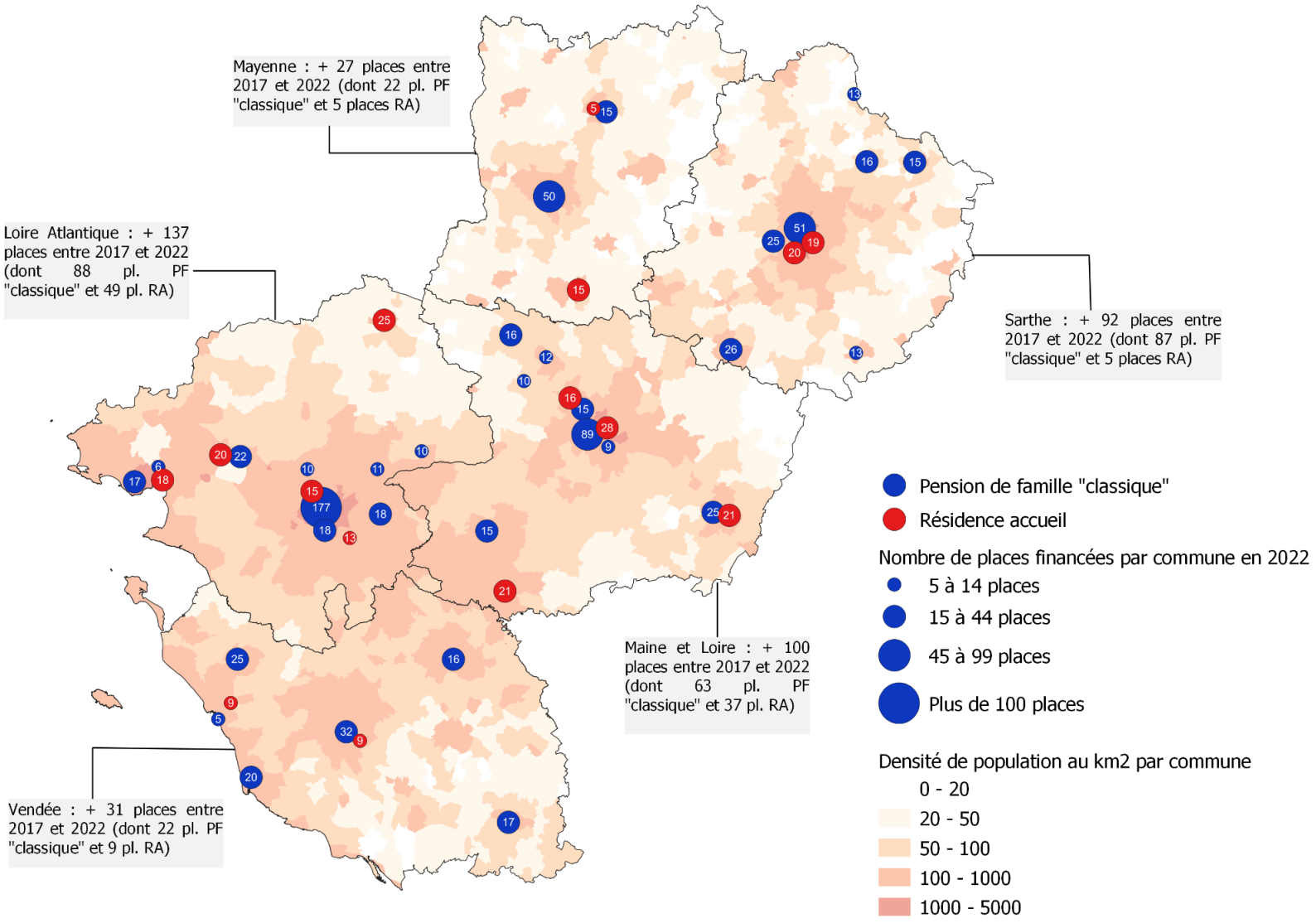

Sources : DREETS PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Carte 2 : Nombre de places financées en pensions de famille et en résidences accueil par commune en 2016

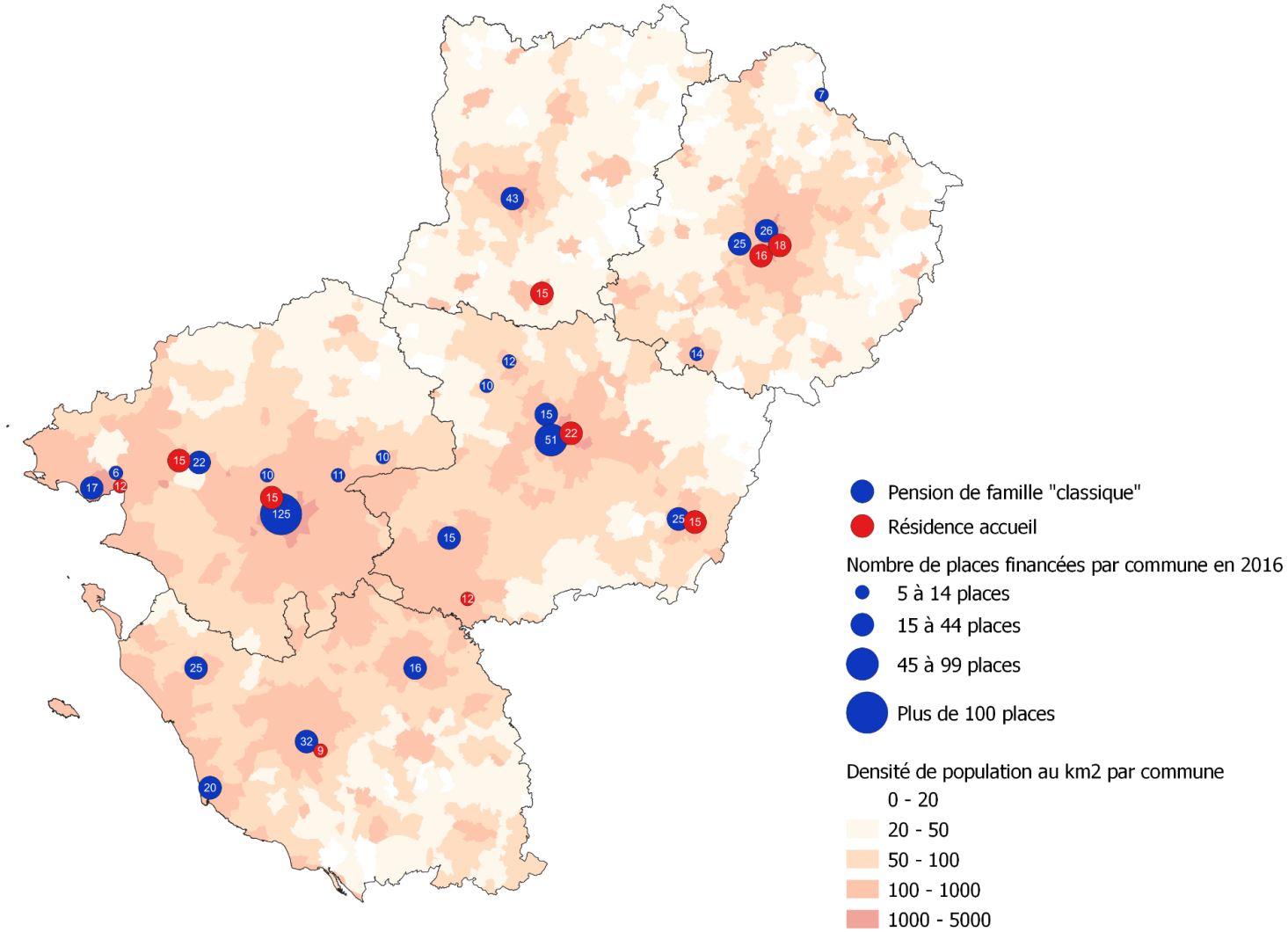

Sources : DREETS PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Annexe 2 : Les entrées et les sorties entre 2018 et 2022

Les données exploitées proviennent d'une extraction du SI-SIAO. Elles concernent les entrées et les sorties en pensions de famille et résidences accueil de la région entre janvier 2018 et septembre 2022.

Aucune donnée antérieure à 2018 n'a pu être extraite du fait d'un changement de logiciel cette année-là.

I Les entrées entre janvier 2018 et septembre 2022

I.1 Le nombre d'entrées entre 2018 et 2022

Entre janvier 2018 et septembre 2022, 883 personnes ont été admises dans une structure, dont 690 en pension de famille « classique » et 193 en résidence accueil.

Tableau 12 : Nombre d'entrées en pension de famille (résidences accueil incluses) entre janvier 2018 et septembre 2022 par département

Dpt	2018	2019	2020	2021	2022	Total
44 - Loire Atlantique	62	56	28	82	86	314
49 - Maine et Loire	45	68	47	62	38	260
53 - Mayenne	5	6	7	15	4	37
72 - Sarthe	21	13	42	53	36	165
85 - Vendée	9	45	24	19	10	107
Pays de la Loire	**142**	**188**	**148**	**231**	**174**	**883**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Tableau 13 : Nombre d'entrées en pensions de famille « classiques » entre janvier 2018 et septembre 2022 par département

Dpt	2018	2019	2020	2021	2022	Total
44 - Loire Atlantique	44	45	22	64	70	245
49 - Maine et Loire	34	43	38	50	34	199
53 - Mayenne	3	5	5	11	4	28
72 - Sarthe	11	6	37	44	30	128
85 - Vendée	9	36	20	17	8	90
Pays de la Loire	**101**	**135**	**122**	**186**	**146**	**690**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Tableau 14 : Nombre d'entrées en résidences accueil entre janvier 2018 et septembre 2022 par département

Dpt	2018	2019	2020	2021	2022	Total
44 - Loire Atlantique	18	11	6	18	16	69
49 - Maine et Loire	11	25	9	12	4	61
53 - Mayenne	2	1	2	4		9
72 - Sarthe	10	7	5	9	6	37
85 - Vendée		9	4	2	2	17
Pays de la Loire	**41**	**53**	**26**	**45**	**28**	**193**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

I.2 Quelques entrées de couples, principalement en pension de famille « classique »

7 couples ont été admis, soit 14 personnes sur les 883 personnes ayant intégré une pension de famille entre janvier 2018 et septembre 2022. La plupart de ces couples ont été admis en pension de famille. Seul un couple a intégré une résidence accueil, à Angers.

I.3 Une grande majorité d'hommes parmi les entrées

Les hommes représentent 77 % des admissions entre 2018 et 2022, les femmes 23 % seulement.

Figure 78 : Répartition selon le sexe des admissions en pension de famille entre janvier 2018 et septembre 2022

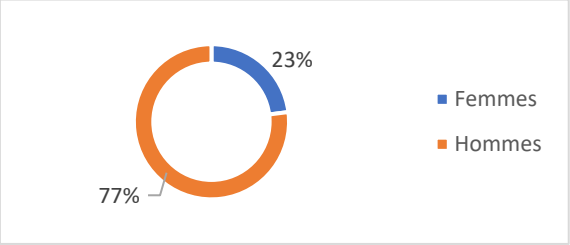

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

La proportion de femmes est un peu plus élevée parmi les entrées en résidence accueil (27 %) contre 22 % dans les pensions de famille « classiques ».

Figure 79 : Répartition selon le sexe des admissions en pension de famille « classiques » entre janvier 2018 et septembre 2022

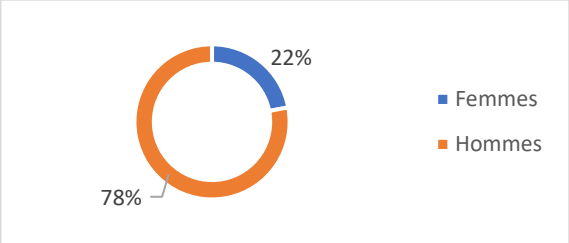

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Figure 80 : Répartition selon le sexe des admissions en résidence accueil entre janvier 2018 et septembre 2022

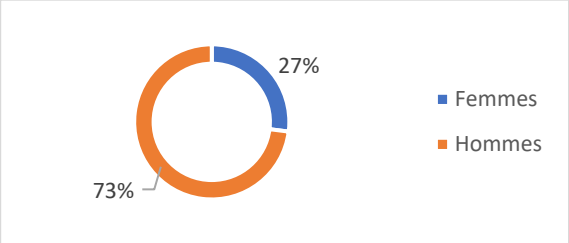

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

I.4 L'âge à l'entrée

L'âge moyen à l'entrée des personnes admises entre janvier 2018 et septembre 2022 est de 47 ans. Il est plus élevé concernant les pensions de famille « classiques » (49 ans) que pour les résidences accueil (40 ans).

Les 50-64 ans représentent la catégorie d'âge la plus importante (43 % des admissions), suivie par la catégorie des **30 à 49 ans** (39 %).

Les **moins de 25 ans** sont majoritairement entrés dans une pension de famille située à Nantes, spécialisée dans l'accueil des jeunes adultes (18-30 ans). Quelques entrées sont également à relever dans plusieurs structures situées en Maine et Loire, en Sarthe et en Vendée.

Concernant **les 25-29 ans**, on note que leur proportion est assez importante parmi les entrées en résidence accueil (17 % contre 5 % pour les pensions de famille « classiques »). Si la pension de famille de Nantes spécialisée dans l'accueil des jeunes adultes capte une partie de ces entrées, d'autres structures ont aussi admis des personnes de 25 à 29 ans, sur l'ensemble des départements. 10 résidences accueil ont accueilli des personnes de cet âge. Deux se démarquent, l'une en Sarthe (8 personnes de 25 à 29 ans admises entre 2018 et 2022) et l'autre en Maine et Loire (6 personnes).

Les entrées de personnes âgées de **65 ans ou plus** se répartissent sur 28 pensions de famille différentes sur l'ensemble de la région. Il s'agit généralement d'une ou deux entrées par résidence entre 2018 et 2022. Une structure se dégage : il s'agit d'une pension de famille située en Sarthe, intégrée par 5 personnes de plus de 65 ans sur cette période de 2018-2022. Trois personnes âgées ont été admises dans une seule résidence accueil, située en Loire Atlantique. Aucune autre n'a intégré de nouvelles personnes de plus de 65 ans entre 2018 et 2022.

Tableau 15 : Répartition des personnes admises en pension de famille entre janvier 2018 et septembre 2022, selon la classe d'âge à l'entrée, en %

Classes d'âge	Pensions de famille « classique »	Résidences accueil	Ensemble
18 à 24 ans	3%	9%	5%
25 à 29 ans	5%	17%	8%
30 à 49 ans	37%	49%	39%
50 à 64 ans	48%	24%	43%
65 ans et plus	6%	2%	5%
Total général	100%	100%	100%
Age moyen	*49 ans*	*40 ans*	*47 ans*

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

II Les sorties entre janvier 2018 et septembre 2022

II.1 Le nombre de sorties entre 2018 et 2022

Entre janvier 2018 et septembre 2022, 533 personnes ont quitté une structure, dont 434 en pension de famille « classique » et 99 en résidence accueil.

Tableau 16 : Nombre de sorties de pension de famille (résidences accueil incluses) entre janvier 2018 et septembre 2022 par département

Dpt	2018	2019	2020	2021	2022	Total
44 - Loire Atlantique	28	38	40	48	31	185
49 - Maine et Loire	34	37	33	34	23	161
53 - Mayenne	3	6	9	7	6	31
72 - Sarthe	20	10	13	24	19	86
85 - Vendée	12	14	22	12	10	70
Pays de la Loire	**97**	**105**	**117**	**125**	**89**	**533**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Tableau 17 : Nombre de sorties de pensions de famille « classiques » entre janvier 2018 et septembre 2022 par département

Dpt	2018	2019	2020	2021	2022	Total
44 - Loire Atlantique	28	37	34	40	30	169
49 - Maine et Loire	26	27	24	30	18	125
53 - Mayenne	3	5	5	4	5	22
72 - Sarthe	12	6	7	15	16	56
85 - Vendée	12	11	22	10	7	62
Pays de la Loire	**81**	**86**	**92**	**99**	**76**	**434**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Tableau 18 : Nombre de sorties de résidences accueil entre janvier 2018 et septembre 2022 par département

Dpt	2018	2019	2020	2021	2022	Total
44 - Loire Atlantique		1	6	8	1	16
49 - Maine et Loire	8	10	9	4	5	36
53 - Mayenne		1	4	3	1	9
72 - Sarthe	8	4	6	9	3	30
85 - Vendée		3		2	3	8
Pays de la Loire	**16**	**19**	**25**	**26**	**13**	**99**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

II.2 Une grande majorité d'hommes parmi les sorties

Les hommes représentent 77 % des sorties entre 2018 et 2022, les femmes 23 % seulement.

Figure 81 : Répartition selon le sexe des sorties de pension de famille entre janvier 2018 et septembre 2022

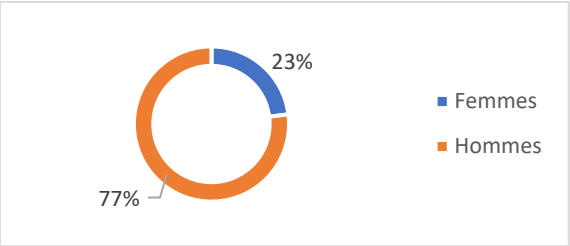

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

La proportion de femmes est un peu plus élevée parmi les sorties de résidence accueil (30 %) contre 21 % dans les pensions de famille « classiques ».

Figure 82 : Répartition selon le sexe des sorties pension de famille « classiques » entre janvier 2018 et septembre 2022

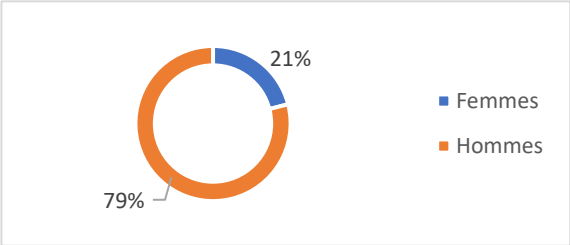

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Figure 83 : Répartition selon le sexe des sorties de résidence accueil entre janvier 2018 et septembre 2022

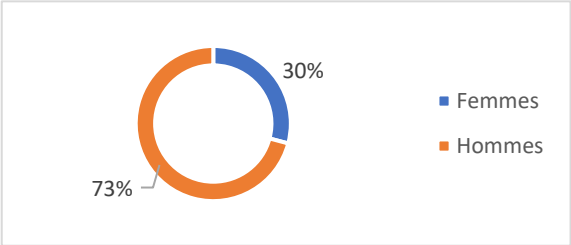

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

II.3 L'âge à la sortie

L'âge moyen à la sortie des personnes ayant quitté une structure entre janvier 2018 et septembre 2022 est de 49 ans. Il est plus élevé concernant les pensions de famille « classiques » (51 ans) que pour les résidences accueil (43 ans).

Les 50-64 ans représentent la catégorie d'âge la plus importante (46 % des sorties). Ces personnes ont vécu en moyenne 3 ans dans leur structure. Vient ensuite la catégorie des **30 à 49 ans** (35 %), qui ont vécu en moyenne 3 ans également dans leur structure.

Les 65 ans et plus représentent 11 % des sorties entre 2018 et 2022. L'âge moyen à la sortie au sein de cette catégorie d'âge est de 68 ans. Ces personnes ont vécu en moyenne 6 ans dans leur structure.

Concernant **les 25-29 ans**, on note que leur proportion est assez importante parmi les sorties de résidence accueil (16 % contre 4 % pour les pensions de famille « classiques »). Ces personnes ont passé en moyenne un an dans leur structure.

Les quelques personnes ayant quitté leur structure à l'âge de **18 à 24 ans** y ont en moyenne vécu un an.

Tableau 19 : Répartition des personnes ayant quitté une pension de famille entre janvier 2018 et septembre 2022, selon la classe d'âge à la sortie, en %

Classes d'âge	Pensions de famille « classique »	Résidences accueil	Ensemble
18 à 24 ans	2%	4%	3%
25 à 29 ans	4%	16%	6%
30 à 49 ans	32%	46%	35%
50 à 64 ans	49%	30%	46%
65 ans et plus	12%	3%	11%
Total général	100%	100%	100%
Age moyen	*51 ans*	*43 ans*	*49 ans*

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

II.4 Les principales destinations de sorties

Les données fournies par le SIAO sur les sorties entre janvier 2018 et septembre 2022 apportent des informations relatives aux destinations de sortie. Cependant, les données ne sont pas exploitables pour 18 %

des personnes sorties, du fait que les réponses ne sont pas suffisamment précises ou ne concernent pas la destination de sortie[8] . Les chiffres présentés ici doivent donc être maniés avec précaution.

L'accès à un logement constitue la principale destination de sortie (23 % des sorties entre 2018 et 2022, 123 personnes). Parmi les 123 personnes concernées, 72 % ont trouvé un logement dans le parc public et 20 % dans le parc privé. Pour les 7 % restants, l'information n'a pas été précisée.

Les décès concernent 13 % des sorties (71 personnes). L'âge moyen de ces personnes au moment du décès est de 57 ans.

L'accès à un logement ou une chambre conventionnés à l'ALT constitue la 3e destination de sortie, **avec 11 %** des personnes concernées. Vient ensuite **l'accès à une structure d'hébergement (8 %).**

Figure 84 : Destinations de sorties des personnes ayant quitté une pension de famille entre 2018 et 2022

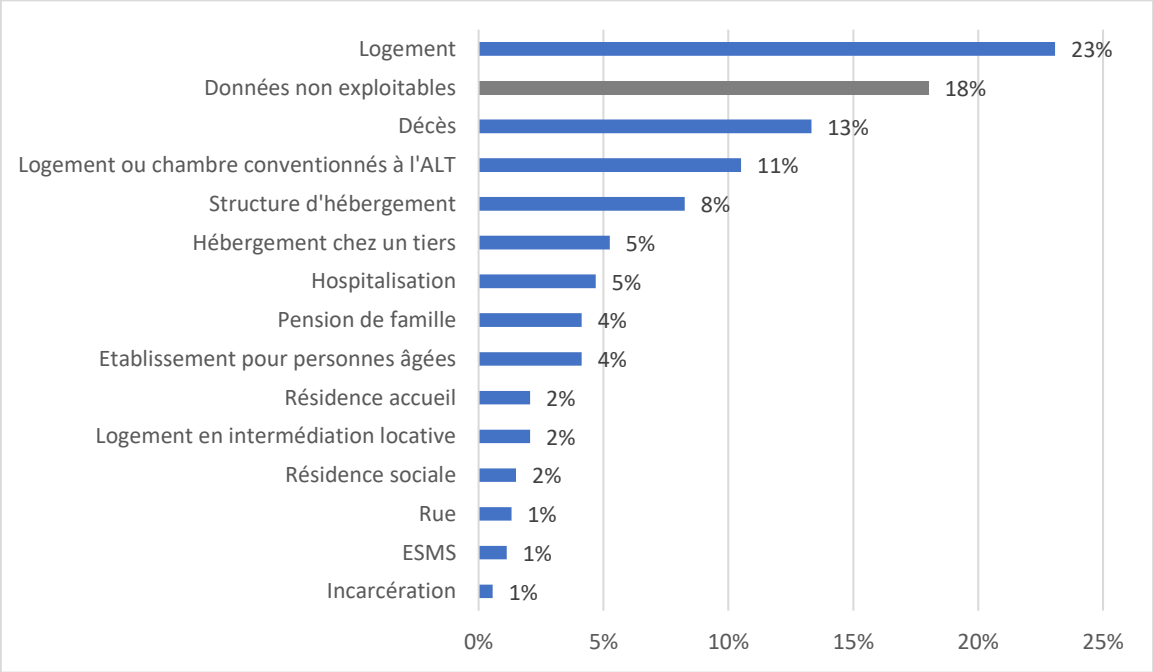

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

II.5 Le temps passé dans la structure et les principales destinations de sortie

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des personnes ayant quitté leur structure entre janvier 2018 et septembre 2022 selon leur catégorie d'âge à la sortie.

[8] Des réponses telles que « la personne a trouvé une autre solution » ou « départ volontaire » ou « exclusion » ont été classées en « non exploitables » du fait qu'elles n'apportent pas d'information sur la destination de sortie.

Figure 85 : Répartition des personnes ayant quitté une pension de famille entre 2018 et 2022, selon le nombre d'années passées dans la structure

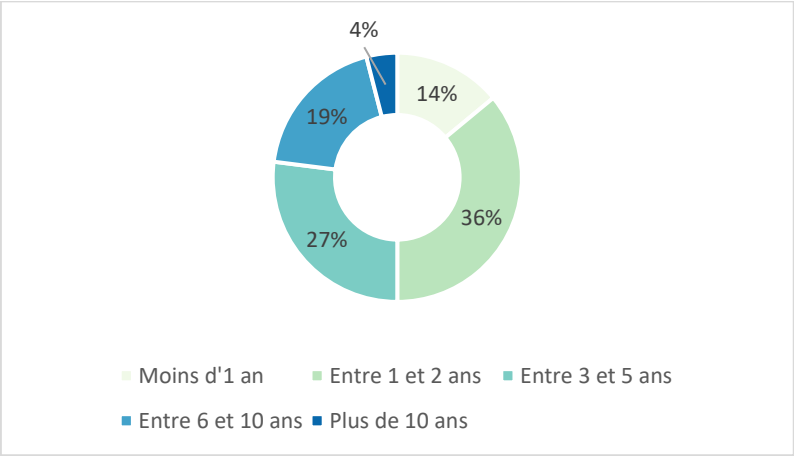

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Figure 86 : Répartition des personnes ayant quitté une pension de famille « classique » entre 2018 et 2022, selon le nombre d'années passées dans la structure

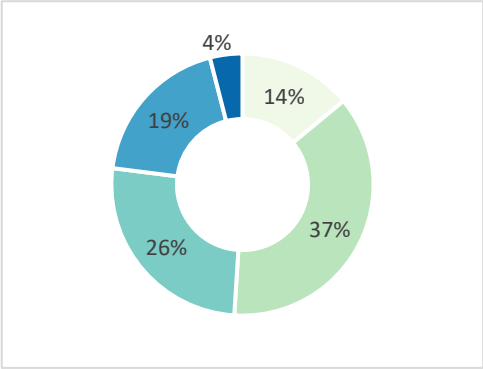

Figure 87 : Répartition des personnes ayant quitté une résidence accueil entre 2018 et 2022, selon le nombre d'années passées dans la structure

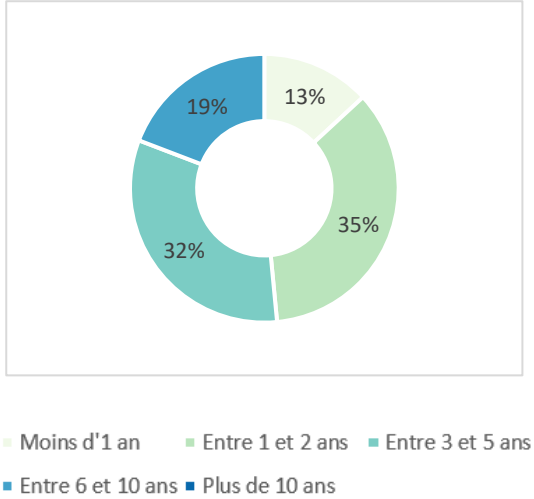

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Tableau 20 : Répartition des personnes ayant quitté une pension de famille entre janvier 2018 et septembre 2022, selon le nombre d'années passées dans la structure, en %

Nb d'années vécues dans la structure	Pensions de famille « classique »	Résidences accueil	Ensemble
Moins d'1 an	14%	13%	14%
Entre 1 et 2 ans	37%	35%	36%
Entre 3 et 5 ans	26%	32%	27%
Entre 6 et 10 ans	19%	19%	19%
Plus de 10 ans	4%	0%	4%
Total général	100%	100%	100%

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Parmi les 533 personnes ayant quitté une pension de famille ou une résidence accueil entre janvier 2018 et septembre 2022, **environ la moitié (n268) y ont vécu moins de 3 ans**. Sur les 268 personnes concernées, il s'agit majoritairement d'individus âgés de 50 et 64 ans (n114, 43 %) et de 30 à 49 ans (n99, 37 %). L'analyse des destinations de sortie pour ces 268 personnes, issue de l'exploitation des données fournies par le SIAO nous apportent quelques indications, bien que le pourcentage de données non exploitables soit important (24 % en l'occurrence). Ainsi, parmi ces 268 personnes ayant quitté une structure après y avoir vécu moins de 3 ans, 19 % ont accédé à un logement, 12 % sont décédées, 10 % ont intégré une structure d'hébergement et 8 % ont été hébergées chez un tiers.

Un peu plus d'un quart des personnes sorties ont vécu entre 3 et 5 ans dans leur structure et environ 2 sur 10 pendant 6 à 10 ans. Pour ces deux catégories, l'accès à un logement constitue la principale destination de sortie (respectivement 30 % et 26 % des personnes concernées).

Pour les **4 % de sorties concernant des personnes ayant vécu plus de 10 ans dans la structure**, 37 % sont liés à des décès.

Tableau 21 : Répartition des personnes ayant quitté une pension de famille entre 2018 et 2022 selon la destination de sortie et le nombre d'années passées dans la structure

Destinations de sortie	Moins de 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Plus de 10 ans	Ensemble
Logement	19%	30%	26%	11%	**23%**
Non exploitable	24%	14%	9%	16%	**18%**
Décès	12%	11%	17%	37%	**13%**
Logement ou chambre conventionnés à l'ALT	6%	16%	15%	11%	**11%**
Structure d'hébergement	10%	8%	5%	0%	**8%**
Hébergement chez un tiers	8%	3%	2%	0%	**5%**
Hospitalisation	5%	5%	3%	5%	**5%**
Etablissement pour personnes âgées	2%	5%	8%	11%	**4%**
Pension de famille	5%	2%	5%	0%	**4%**
Logement en intermédiation locative	1%	3%	3%	5%	**2%**
Résidence accueil	2%	3%	1%	0%	**2%**
Résidence sociale	1%	1%	2%	5%	**2%**
Rue	2%	0%	1%	0%	**1%**
ESMS	1%	0%	4%	0%	**1%**
Incarcération	1%	0%	0%	0%	**1%**
Total général	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Annexe 3 : Analyse des décès entre 2018 et 2022

Les données exploitées proviennent d'une extraction du SI-SIAO. Elles concernent les décès depuis 2018.

Plus d'une structure sur deux concernée par au moins un décès depuis 2019 :

L'analyse des données transmises par le SIAO montre qu'entre janvier 2019 et septembre 2022, 36 résidences sur 63 identifiées ont connu au moins un décès parmi les résidents, soit plus d'une sur deux (71 personnes décédées).

Sur cette période, le nombre de décès varie de 1 à 7 selon les résidences. Huit structures ont connu entre 3 et 7 décès parmi les résidents (au 15 septembre 2022). Toutes sont des pensions de famille « classiques ». Sur la même période, 28 structures ont connu 1 ou 2 décès, dont 24 pensions de famille « classiques » et 4 résidences accueil.

Tableau 22 : Nombre de structures ayant connu au moins un décès parmi les résidents entre janvier 2019 et septembre 2022, par département

Nombre de décès	44	49	53	72	85	Région
Entre 1 et 2 décès	11	6		5	6	28
Entre 3 et 4 décès	1	1	2			4
Entre 5 et 7 décès	2	2				4
Total	**14**	**9**	**2**	**5**	**6**	**36**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

L'âge moyen des 71 résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022 est de 57 ans. Plus d'un sur deux (55 %) avait entre 50 et 64 ans, et 28 % plus de 65 ans. On note cependant que 15 % avaient entre 30 et 49 ans. Seul un décès parmi les 18 à 24 ans a été comptabilisé.

Tableau 23 : Classe d'âge des résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022

Classe d'âge	En nombre de décès	En %
18 à 24 ans	1	1 %
30 à 49 ans	11	15 %
50 à 64 ans	39	55 %
65 ans et plus	20	28 %
Total	**71**	**100%**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Un peu plus d'un tiers (34 %) des résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022 avaient passé au moins 6 ans dans la résidence et presqu'un quart (23 %) entre 3 et 5 ans. La part des résidents concernés ayant vécu moins de deux ans dans la résidence est assez importante : 43 % (dont 35 % entre 1 et 2 ans, 8 % moins d'un an).

Tableau 24 : Nombre d'années passées dans la résidence des résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022

Nombre d'années passées dans la résidence	En nombre de décès	En %
Moins d'1 an	6	8 %
Entre 1 et 2 ans	25	35 %
Entre 3 et 5 ans	16	23 %
Entre 6 et 10 ans	17	24 %
Plus de 10 ans	7	10 %
Total	**71**	**100%**

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Annexe 4 : Les liste d'attente

Les données analysées ont été transmises par le SIAO. Elles portent sur les listes et la durée de l'attente de mai 2021 à septembre 2022.

I Le nombre de personnes sur liste d'attente

En septembre 2022, le nombre de personnes sur liste d'attente pour une pension de famille « classique » en région Pays de la Loire s'élevait à 300. Ce chiffre ne cesse de croître depuis mai 2021 (n219). Malgré une légère diminution au premier semestre 2022, la courbe est repartie à la hausse depuis juillet 2022.

Les courbes restent globalement stables pour le Maine et Loire (79 personnes en septembre 2022) et la Vendée (51 personnes). Pour la Sarthe, on note une diminution des listes d'attente sur le premier semestre de 2022, ce qui correspond à la création de plusieurs structures sur le département. La courbe est en revanche légèrement à la hausse depuis juillet 2022 (26 personnes en septembre 2022).

On relève une augmentation du nombre de personnes sur liste d'attente en Loire Atlantique (110 personnes en septembre 2022) et en Mayenne (34 personnes).

Figure 88 : Evolution du nombre de personnes en liste d'attente pour une pension de famille « classique » entre mai 2021 et septembre 2022, par département

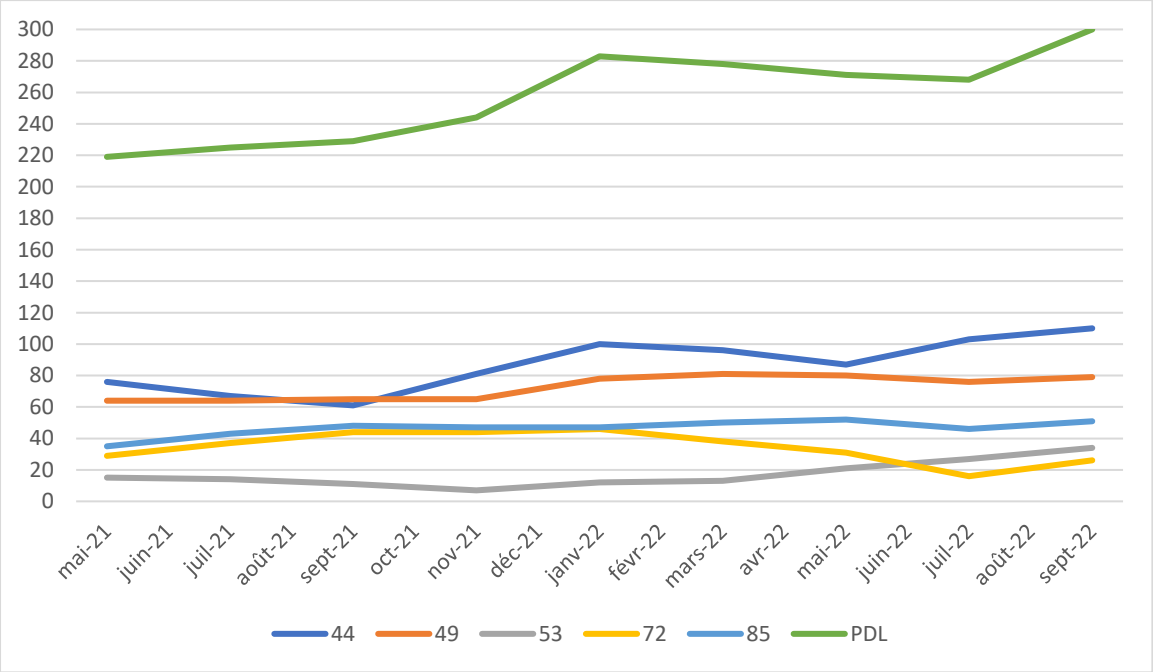

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Concernant les résidences accueil, le nombre de personnes en attente en septembre 2022 (n150) est assez proche de celui de mai 2021 (n137). Après une augmentation entre novembre 2021 (n143) et mars 2022 (n175), la courbe est aujourd'hui à la baisse. Le nombre de personnes en attente est resté relativement stable en Maine et Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée. En Loire Atlantique, on note un pic d'augmentation en mars

2022 (84 personnes, contre 57 en mai 2021) suivi d'une diminution assez importante pour atteindre 50 personnes en septembre 2022).

Figure 89 : Evolution du nombre de personnes en liste d'attente pour une résidence accueil entre mai 2021 et septembre 2022, par département

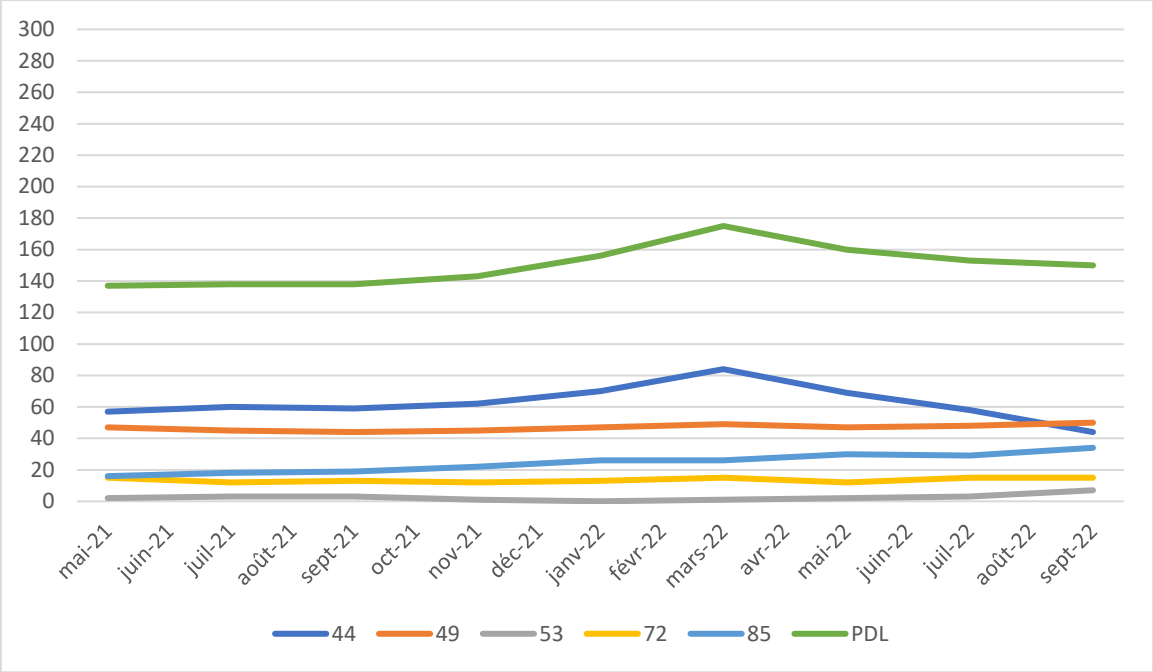

Sources : SIAO PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

II La durée de l'attente

Les deux graphiques ci-dessous présentent la part des personnes sur liste d'attente pour une pension de famille « classique » et une résidence accueil en septembre 2022, selon la durée de l'attente.

Au total, 448 personnes étaient en attente d'une pension de famille ou d'une résidence accueil en septembre 2022, dont 152 en Loire Atlantique, 129 en Maine et Loire, 41 en Mayenne, 41 en Sarthe et 85 en Vendée.

CONCERNANT LES PENSIONS DE FAMILLE « CLASSIQUES » (n298)

PAYS DE LA LOIRE : en septembre 2022, plus d'un tiers (39%) des personnes en attente pour une pension de famille « classique » attendaient une place **depuis au moins un an** (26 % entre 1 et 2 ans, 13 % depuis plus de deux ans). 42 % attendaient depuis moins de 6 mois et 19 % entre 6 mois et un an.

LOIRE ATLANTIQUE : en septembre 2022, la répartition des personnes en attente selon la durée de l'attente était assez similaire à celle de la région, avec à noter une part plus importante des personnes sur liste d'attente depuis plus de 2 ans (17 % contre 13 % pour la région).

MAINE ET LOIRE : en septembre 2022, le département se démarque par une part importante des personnes en attente depuis 1 à 2 ans (44). La proportion de personnes en attente depuis plus de 2 ans est en revanche assez faible (5 % seulement).

MAYENNE : en septembre 2022, près d'un quart (73 %) des personnes sur liste d'attente attendaient depuis moins de six mois.

SARTHE : en septembre 2022, plus d'une personne sur deux (54 %) attendaient une place depuis moins de trois mois, 23 % depuis 3 à 6 mois et 23 % depuis 6 mois à 1 ans. Aucune personne attendant depuis plus d'un an n'a été comptabilisée.

VENDEE : la Vendée se démarque par une part importante des personnes en attente depuis plus de 2 ans (29 % en septembre 2022 contre 13 % pour la région) et depuis 1 à 2 ans (29 % en septembre 2022 contre 26 % pour la région).

Figure 90 : Part des personnes sur liste d'attente pour une pension de famille « classique » en septembre 2022, selon la durée de l'attente, par département (en %)

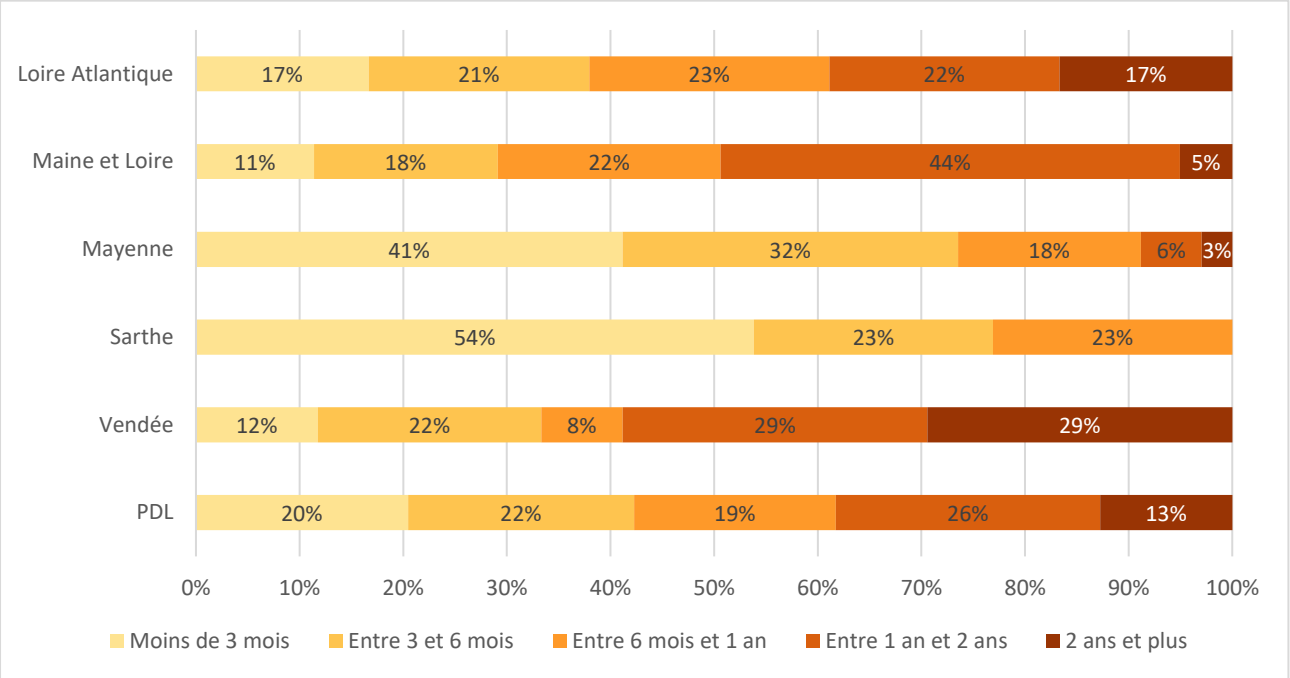

Sources : SIAO PDL, 298 personnes en attente en septembre 2022 dont 108 en Loire Atlantique, 79 en Maine et Loire, 34 en Mayenne, 26 en Sarthe et 51 en Vendée, exploitation CREAI PDL, 2022

CONCERNANT LES RESIDENCES ACCUEIL (n150)

PAYS DE LA LOIRE : en septembre 2022, plus d'un tiers (35%) des personnes en attente pour une résidence accueil attendaient une place **depuis plus de deux ans et 21 % entre 1 et 2 ans**, soit plus d'une personne sur deux au total. La part des personnes en attente depuis moins de 6 mois est de 23 % et celle de 6 mois à un an s'élève à 22 %.

LOIRE ATLANTIQUE : en septembre 2022, la répartition des personnes en attente selon la durée de l'attente était assez similaire à celle de la région, bien que l'on observe une part un peu plus importante des personnes en attente depuis deux ans ou plus (41 % contre 35 % pour la région).

MAINE ET LOIRE : en septembre 2022, presqu'une personne sur deux (48 %) attendait depuis deux ans ou plus. Les autres catégories sont assez similaires à celles de la région, si ce n'est que la proportion de personnes en attente depuis moins de 6 mois est plus faible (10 %) que pour la région (23 %).

MAYENNE : 7 personnes sur 10 (71 %) attendaient depuis moins de 3 mois, 14 % depuis 3 à 6 mois et 14 % depuis 6 mois à un an.

SARTHE : la part de personnes en attente depuis plus de 2 ans est largement plus faible (13 %) qu'à l'échelle de la région (35 %). A l'inverse, la proportion de personnes en attente depuis moins de 6 mois est plus élevée (40 % contre 23 % pour la région). 27 % sont en attente depuis 6 mois à un an et 20 % depuis 1 à 2 ans, ce qui est assez similaire à la région.

VENDEE : la répartition des personnes selon la durée de l'attente est assez proche de celle de la région, hormis une part moins importante des personnes en attente depuis plus de deux ans (24 % contre 35 % pour la région) et une part plus élevée des personnes en attente depuis 1 à 2 ans (29 % contre 21 % pour la région).

Figure 91 : Part des personnes sur liste d'attente pour une résidence accueil en septembre 2022, selon la durée de l'attente, par département (en %)

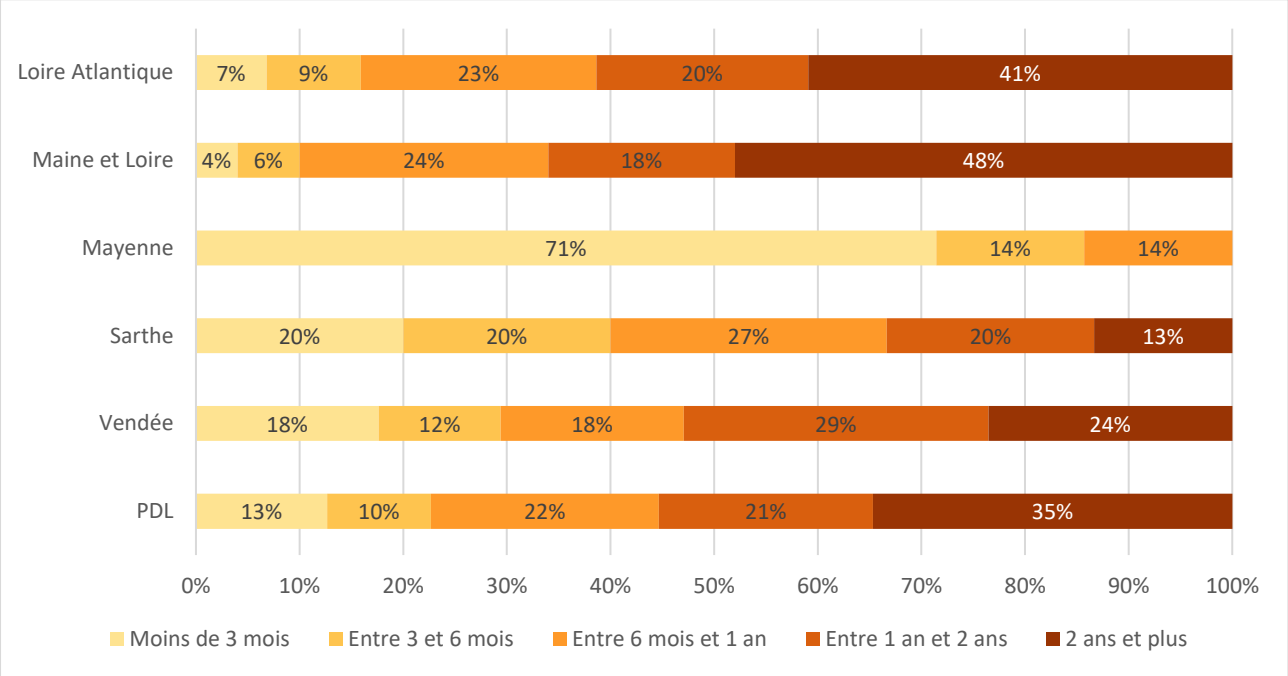

Sources : SIAO PDL, 150 personnes en attente en septembre 2022 dont 44 en Loire Atlantique, 50 en Maine et Loire, 7 en Mayenne, 15 en Sarthe et 34 en Vendée, exploitation CREAI PDL, 2022

Table des tableaux

Tableau 1 : Taux de réponse à l'enquête, selon le type de résidence et par département 9
Tableau 2 : Part des résidents logés au 31/12/2016 et au 30/09/2022 selon la situation résidentielle précédant l'entrée dans la résidence 28
Tableau 3 : Nombre de structures ayant connu au moins un décès parmi les résidents entre janvier 2019 et septembre 2022, par département..... 49
Tableau 4 : Classe d'âge des résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022 49
Tableau 5 : Nombre d'années passées dans la résidence des résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022 50
Tableau 6 : Nombre de répondants disposant de logements diffus estimant ceux-ci facilitent les entrées et les sorties des résidents, par type de résidence 64
Tableau 7 : Nombre de pensions de famille en Pays de la Loire en 2022 et en 2017 83
Tableau 8 : Nombre de places financées de pensions de famille en Pays de la Loire en 2022 et 2017 84
Tableau 9 : Nombre de places financées supplémentaires entre 2017 et 2022 dans de nouvelles structures 85
Tableau 10 : Nombre de places financées supplémentaires entre 2017 et 2022 en extension de structures préexistantes 86
Tableau 11 : Taux d'équipement par département pour 1000 habitants de 20 à 59 ans en 2022 87
Tableau 12 : Nombre d'entrées en pension de famille (résidences accueil incluses) entre janvier 2018 et septembre 2022 par département..... 91
Tableau 13 : Nombre d'entrées en pensions de famille « classiques » entre janvier 2018 et septembre 2022 par département..... 91
Tableau 14 : Nombre d'entrées en résidences accueil entre janvier 2018 et septembre 2022 par département 91
Tableau 15 : Répartition des personnes admises en pension de famille entre janvier 2018 et septembre 2022, selon la classe d'âge à l'entrée, en %..... 93
Tableau 16 : Nombre de sorties de pension de famille (résidences accueil incluses) entre janvier 2018 et septembre 2022 par département..... 93
Tableau 17 : Nombre de sorties de pensions de famille « classiques » entre janvier 2018 et septembre 2022 par département..... 94
Tableau 18 : Nombre de sorties de résidences accueil entre janvier 2018 et septembre 2022 par département 94
Tableau 19 : Répartition des personnes ayant quitté une pension de famille entre janvier 2018 et septembre 2022, selon la classe d'âge à la sortie, en %..... 95
Tableau 20 : Répartition des personnes ayant quitté une pension de famille entre janvier 2018 et septembre 2022, selon le nombre d'années passées dans la structure, en %..... 97
Tableau 21 : Répartition des personnes ayant quitté une pension de famille entre 2018 et 2022 selon la destination de sortie et le nombre d'années passées dans la structure 98
Tableau 22 : Nombre de structures ayant connu au moins un décès parmi les résidents entre janvier 2019 et septembre 2022, par département..... 99
Tableau 23 : Classe d'âge des résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022 99
Tableau 24 : Nombre d'années passées dans la résidence des résidents décédés entre janvier 2019 et septembre 2022 100

Table des figures

Figure 1 : Sources de données utilisées dans le cadre de l'étude 7
Figure 2 : Répartition des résidences répondantes selon l'année d'ouverture, par type de résidences 9
Figure 3 : Répartition des résidences répondante selon la capacité d'accueil financée, par type de résidence et en %... 10
Figure 4 : Répartition des répondants selon l'implantation géographique (rural/urbain), par département..... 11
Figure 5 : Les transports suivants sont-ils situés à proximité de la résidence ? 12
Figure 6 : Les logements peuvent-ils accueillir des personnes à mobilité réduite ?..... 13
Figure 7 : Les espaces collectifs peuvent-ils accueillir des personnes à mobilité réduite ?..... 13

Figure 8 : Part des hôtes selon leur formation initiale, par type de résidence 15
Figure 9 : Les missions de l'hôte vous semblent-elles clairement définies au sein de votre résidence ? 15
Figure 10 : Les temps d'échange entre hôtes exerçant au sein de votre résidence sont-ils suffisants ? 16
Figure 11 : Diriez-vous que votre structure favorise les perspectives d'évolution de poste des professionnels des pensions de famille ? 16
Figure 12 : Proportion de résidences au sein desquelles les professionnels ont bénéficié de formations complémentaires depuis leur prise de poste, selon la thématique de formation et le type de résidence 19
Figure 13 : Quelles sont les formations dont les professionnels exerçant au sein de la résidence auraient besoin en priorité ? 20
Figure 14 : Nombre de résidences selon le nombre de résidents logés au 30/09/2022, par type de résidences 21
Figure 15 : Proportion de résidents logées au 30/09/2022 selon leur classe d'âge, par type de résidence 21
Figure 16 : Répartition des résidents par tranche d'âge au 31/12/2016 22
Figure 17 : Proportion de résidents au 30/09/2022 selon la durée d'occupation du logement 23
Figure 18 : Proportion de résidents au 30/09/2022 selon la situation professionnelle, par type de résidence 24
Figure 19 : Proportion de résidents au 30/09/2022 bénéficiaires de l'AAH ou du RSA, par type de résidence 24
Figure 20 : Nombre de résidents selon la situation résidentielle précédent l'entrée en résidence, par type de résidence 27
Figure 21 : Proportion de résidents au 30/09/2022 selon la situation résidentielle précédant l'entrée en résidence, par type de résidence 27
Figure 22 : Nombre de refus d'admission à la suite d'une orientation SIAO selon le motif de refus, par type de résidence 29
Figure 23 : Les demandes d'orientation correspondent-elles au public cible présent dans le cahier des charges des pensions de famille ? 30
Figure 24 : La FAS a mis en place un temps de travail entre les SIAO et les pensions de famille. En avez-vous connaissance ? 30
Figure 25 : Destination de sortie des résidents ayant quitté la résidence entre janvier et octobre 2022, par type de résidence 31
Figure 26 : Parmi les résidents actuels, combien présentent des comportements violents (au sein de la résidence et/ou à l'extérieur) ? 32
Figure 27 : Depuis 2017, avez-vous constaté des évolutions dans les profils de public accueilli ? 33
Figure 28 : Parmi les résidents actuels, combien présentent des difficultés psychiques importantes ? 34
Figure 29 : Les professionnels de la résidence sont-ils suffisamment outillés pour accompagner les résidents par rapport aux troubles psychiques qu'ils présentent ? 34
Figure 30 : Rencontrez-vous des difficultés dans le partenariat avec le secteur psychiatrique ? 35
Figure 31 : Une EMPP (équipe mobile psychiatrie précarité) intervient-elle au sein de la structure ? 36
Figure 32 : Les structures mixtes (proposant à la fois des places de pension de famille et de résidence accueil) sont-elles un modèle pertinent selon vous ? 37
Figure 33 : Parmi les résidents actuels, combien présentent des problèmes d'addiction ? 39
Figure 34 : Menez-vous des actions autour de la prévention des addictions ? 41
Figure 35 : Les professionnels de la résidence sont-ils suffisamment outillés pour accompagner les résidents par rapport aux addictions qu'ils présentent ? 41
Figure 36 : Pouvez-vous aisément solliciter des partenaires lorsque vous faites face à une situation d'addiction au sein de la pension de famille ? 42
Figure 37 : Parmi les résidents actuels, combien présentent des difficultés liées au vieillissement ? 43
Figure 38 : L'accès aux soins pour les résidents vieillissants est selon vous… 44
Figure 39 : Accompagner la perte d'autonomie des résidents vieillissants au sein de la résidence est… 45
Figure 40 : La mise en place de projets de sortie (hors décès) pour les résidents vieillissants est selon vous… 47
Figure 41 : Pouvez-vous aisément solliciter des partenaires lorsque vous faites face à une situation de vieillissement au sein de la pension de famille ? 48
Figure 42 : Parmi les résidents actuels, combien présentent une situation de fin de vie ? 50
Figure 43 : Accompagner la fin de vie des résidents au sein de la structure est selon vous… 51
Figure 44 : Pouvez-vous aisément solliciter des partenaires lorsque vous faites face à une situation de fin de vie au sein de la pension de famille ? 52

Figure 45 : Parmi les résidents actuels, combien présentent des besoins d'accompagnement en matière de parentalité ? 52
Figure 46 : Jugez-vous la fréquentation des espaces collectifs… 53
Figure 47 : Répartition des structures selon le niveau de fréquentation des espaces collectifs (selon les professionnels) en 2016 53
Figure 48 : Les espaces collectifs vous semblent-ils adaptés au projet de la pension de famille ? 54
Figure 49 : Comment qualifiez-vous l'implication des résidents dans la vie collective de la structure ? 54
Figure 50 : Les résidents participent-ils à l'élaboration et/ou à la révision du règlement intérieur ? 56
Figure 51 : Avez-vous mis en place un conseil de concertation au sein de votre résidence ? 56
Figure 52 : Si un conseil de concertation au sein de votre résidence a été mis en place, comment qualifieriez-vous sa dynamique ? 57
Figure 53 : Des actions autour de la pair-aidance ont-elles été mises en place au sein de la structure ? 57
Figure 54 : Les missions de l'hôte vous semblent-elles clairement repérées par les résidents ? 59
Figure 55 : Des instances d'échanges entre les résidents et les hôtes ont-elles été mises en place au sein de votre structure ? 59
Figure 56 : Quel bilan tirez-vous de l'instance d'échange entre les résidents et les hôtes mise en place au sein de votre résidence ? 60
Figure 57 : Les logements diffus sont-ils un modèle pertinent selon vous au regard des missions des pensions de famille ? 61
Figure 58 : Des portes ouvertes ont-elles été mises en place depuis 2020 ? 64
Figure 59 : Avez-vous des espaces communs partagés entre résidents et riverains ? 65
Figure 60 : Des activités à l'extérieur sont-elles proposées aux résidents ? 65
Figure 61 : Accompagner les résidents pour qu'ils puissent davantage participer à la vie du quartier et faire des activités à l'extérieur est : 66
Figure 62 : Les résidents sont-ils confrontés à des difficultés de mobilité à l'extérieur de la pension de famille (par exemple pour se déplacer, sortir) ? 67
Figure 63 : Les professionnels de la pension de famille sont-ils suffisamment disponibles pour accompagner à l'extérieur les résidents qui en ont besoin ? 67
Figure 64 : Des actions ont-elles été mises en place pour faciliter la mobilité des résidents en dehors de la structure ? 68
Figure 65 : Les résidents de votre structure rencontrent-ils des difficultés d'accès aux droits en lien avec la dématérialisation d'un certain nombre de démarches ? 69
Figure 66 : Des actions ont-elles été mises en place pour faciliter l'accès au numérique au sein de votre structure ? 69
Figure 67 : Travaillez-vous avec en collaboration avec la municipalité pour faciliter l'accès des résidents aux ressources locales ? 70
Figure 68 : Travaillez-vous avec en collaboration avec d'autres acteurs du droit commun pour faciliter l'accès des résidents aux ressources locales ? 70
Figure 69 : Proportion de répondants estimant que leur résidence et son fonctionnement sont suffisamment connus des acteurs suivants, par type de résidence 71
Figure 70 : Quels sont les secteurs pour lesquels il est difficile pour vous d'identifier les ressources et les partenaires existants ? 72
Figure 71 : L'interconnaissance entre pensions de famille est-elle suffisante selon vous ? 72
Figure 72 : L'interconnaissance entre pensions de famille est-elle suffisante selon vous ? Par département. 73
Figure 73 : Participez-vous à des temps d'échange ou de formation avec des professionnels d'autres pensions de famille ? 74
Figure 74 : Part des répondants selon le type de participation souhaité à des temps d'échanges et de formation avec d'autres résidences 74
Figure 75 : Nombre de places supplémentaires financées entre 2017 et 2022 84
Figure 76 : Répartition des places nouvellement financées entre 2017 et 2022 selon le type de structure 85
Figure 77 : Répartition des pensions de famille (PF + RA) selon la capacité d'accueil en logement semi-collectif financée en 2022 87
Figure 78 : Répartition selon le sexe des admissions en pension de famille entre janvier 2018 et septembre 2022 92
Figure 79 : Répartition selon le sexe des admissions en pension de famille « classiques » entre janvier 2018 et septembre 2022 92

Figure 80 : Répartition selon le sexe des admissions en résidence accueil entre janvier 2018 et septembre 2022 92
Figure 81 : Répartition selon le sexe des sorties de pension de famille entre janvier 2018 et septembre 2022 94
Figure 82 : Répartition selon le sexe des sorties pension de famille « classiques » entre janvier 2018 et septembre 2022 95
Figure 83 : Répartition selon le sexe des sorties de résidence accueil entre janvier 2018 et septembre 2022 95
Figure 84 : Destinations de sorties des personnes ayant quitté une pension de famille entre 2018 et 2022 96
Figure 85 : Répartition des personnes ayant quitté une pension de famille entre 2018 et 2022, selon le nombre d'années passées dans la structure..... 97
Figure 86 : Répartition des personnes ayant quitté une pension de famille « classique » entre 2018 et 2022, selon le nombre d'années passées dans la structure 97
Figure 87 : Répartition des personnes ayant quitté une résidence accueil entre 2018 et 2022, selon le nombre d'années passées dans la structure..... 97
Figure 88 : Evolution du nombre de personnes en liste d'attente pour une pension de famille « classique » entre mai 2021 et septembre 2022, par département 101
Figure 89 : Evolution du nombre de personnes en liste d'attente pour une résidence accueil entre mai 2021 et septembre 2022, par département..... 102
Figure 90 : Part des personnes sur liste d'attente pour une pension de famille « classique » en septembre 2022, selon la durée de l'attente, par département (en %) 103
Figure 91 : Part des personnes sur liste d'attente pour une résidence accueil en septembre 2022, selon la durée de l'attente, par département (en %)..... 104

RAPPORT

Cette étude a été réalisée par le CREAI Pays de la Loire, à la demande de la DREETS des Pays de la Loire.

CREAI Pays de la Loire
"Le Sillon de Bretagne" 8 avenue des Thébaudières
BAL N°59 - CP 30406
44804 ST HERBLAIN Cedex
02 28 01 19 19 info@creai-pdl.fr

Pour contacter les autrices de l'étude :
s.painter@creai-pdl.fr
k.lepeytre@creai-pdl.fr

CREAI PAYS DE LA LOIRE
Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)